

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 1^{ER} AVRIL 2025

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le mardi 1^{er} avril 2025 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 3 mars 2025. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 26 mars 2025.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD, M. Florent HUBERT, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Nelly GARNIER.

Conseillers d'arrondissement : Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Aymeric DE TARLÉ, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- M. David BELLARD à Mme Joëlle MOREL
- M. Christophe HARNOIS à M. Luc LEBON
- M. Sofiane KADDOUR-BEY à Mme Bénédicte DAGEVILLE
- M. Didier ZENG à Mme Rosalie LAMIN
- Mme Lucie SOLEM à Mme Joséphine LANFRANCHI
- *à partir de la délibération 2025 DEVE 1 :* Mme Dominique KIELEMOËS à M. Jean-Pierre CORSIA

Excusés

- M. Jean-François MARTINS
- Mme Chloé SAGASPE
- Mme Emma RAFOWICZ
- *à partir de la délibération 2025 DEVE 1 :* M. Guillaume POITOUX

Secrétaire de séance : M. Aymeric DE TARLÉ

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

I / Hommage aux morts de la rue du 11e arrondissement

II / Hommage à M. Jean-Pierre CIESLAK

III / Désignation du secrétariat de séance

11202506 Désignation du secrétariat de séance

IV / Adoption de procès-verbal de séance

11202507 Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025

V / Communication sur la prévention et sécurité dans le 11e arrondissement

VI / Signature d'une convention de partenariat avec l'association « À Suivre » pour l'organisation du Festival Onze Bouge

11202508 Signature d'une convention de partenariat avec l'association « À Suivre », pour la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs du 11e arrondissement pour le Festival Onze Bouge et toutes actions artistiques organisées par l'association dans l'arrondissement

VII / Choix du mode de gestion des établissements d'accueil collectif de petite enfance situés situés 32 rue Godefroy Cavaignac et 19 Villa Marcès (11e)

11202509 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 32 rue Godefroy Cavaignac (11e) et autorisation au Maire du 11e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du Code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement

11202510 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 19 Villa Marcès (11e)

VIII / Création de l'Assemblée Citoyenne du 11e arrondissement

11202511 Adoption d'une délibération portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée et déconcentrée

IX / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

2025 DEVE 1 Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

2025 DPE 8 Subventions (199.620 euros) et conventions avec 10 associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet »

2025 DAE 6 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (160.000 euros) en faveur de l'économie circulaire

2025 DAE 13 Subventions (1.440.000 euros) et avenants avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

2025 DAE 84 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros

2025 DLH 106 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme

2025 DLH 80 Location de l'immeuble situé au 127 rue du Faubourg Saint-Antoine (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique

2025 DLH 85 Location de l'immeuble situé 24 rue Saint Ambroise (11e) à HSF – Bail emphytéotique

2025 DU 54 Autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation dans les 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements

2025 DFPE 18 Subvention (68.198 euros) et avenant n° 1 avec l'association Mosaique, l'Atelier des Enfants (11e) pour sa crèche collective située 21 rue de la Folie Méricourt (11e)

2025 DFPE 31 Subvention (81.453 euros) et avenant n°1 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e)

2025 DFPE 50 Subvention (8.652.864 euros) et avenant n°1 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2025 DFPE 71 Subvention (120.334 euros) et avenant n°1 avec l'Association pour la diversité culturelle et sociale-l'Enfance en Couleurs (11e) pour la crèche collective située 6/10 rue Guillaume Bertrand (11e)

2025 DFPE 81 Subvention (6.733.046 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (10e) pour ses 22 établissements d'accueil du jeune enfant

2025 DFPE 98 Subvention (84.228 euros) et avenant n° 1 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale située 5 rue du Général Guilhem (11e)

2025 DFPE 112 Subvention (84.201 euros) et avenant n°1 avec l'association Haut Comme Trois Pommes (11e) pour la halte-garderie située 42 bis rue Sedaine (11e)

2025 DFPE 51 Subventions (138.650 euros) et conventions avec 6 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et ludiques

2025 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement (17.200 euros) et subventions pour travaux (227.076 euros)

2025 DDCT 47 Subventions (358.700 euros) à 59 associations pour le financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens

2025 DDCT 48 Subventions d'investissement (196.708 euros) à 4 associations lauréates du Budget Participatif afin d'aménager de nouveaux locaux et développer de nouvelles actions en faveur des habitants des quartiers populaires

2025 DDCT 49 Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (79.400 euros) à 12 associations

2025 DSOL 30 Subventions de fonctionnement (416.480 euros) à 11 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion et subvention d'investissement (65.000 euros) à une association

2025 DSOL 27 Subventions (111.500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

2025 DSOL 33 Subvention d'investissement (2.115 euros) à l'Association Bibliothèque Braille Enfantine dans le cadre du Budget Participatif

2025 DAC 52 Avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'EPCC Maison des Métallo

2025 DAC 346 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2025 DAC 287 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Darc au 1 rue Charles Delescluze (11e)

X / Vœux du Conseil d'arrondissement et Questions orales adressées au Maire du 11^e arrondissement

V11202502 Vœu relatif à la proposition de loi visant à réformer le mode d'élection du Conseil de Paris [groupe Paris 11 en Commun]

V11202503 Vœu relatif au remplacement de la séparation végétale entre le parc de la Roquette et le 3-11 rue Merlin [groupe Changer Paris]

V11202504 Vœu relatif au respect des règles d'urbanisme rue de Lappe [groupe Changer Paris]

V11202505 Vœu relatif à l'implantation d'une caméra rue de Lappe [groupe Changer Paris]

V11202506 Vœu relatif au renforcement de la présence de la Police Municipale rue de Lappe [groupe Changer Paris]

Q11202501 Question orale relative à la verbalisation rue de Lappe [groupe Changer Paris]

Q11202502 Question orale concernant le devenir du fonctionnement du rez-de-chaussée de la Maison à la Clef [groupe Ecologiste du 11e]

Q11202503 Question orale relative au coût de la cérémonie de vœux 2025 de la municipalité [groupe Changer Paris]

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

11202506 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Chers collègues, j'ouvre cette séance. Je vous propose de désigner Aymeric DE TARLÉ comme secrétaire de séance. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

Hommage aux morts de la rue du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Tous les ans, la séance du Conseil qui arrive après la fin de la trêve hivernale est l'occasion de rendre un hommage aux morts de la rue, des personnes décédées dans la rue, mais aussi les personnes décédées alors qu'elles étaient hébergées ou disposaient d'un logement mais qui étaient totalement isolées.

Nous sommes particulièrement attachés à mettre en place des actions solidaires à destination des personnes en situation de rue. Cet hiver, contrairement aux années précédentes, le Plan Grand Froid n'a pas été déclenché par la Préfecture, réduisant considérablement les possibilités d'hébergement d'urgence pour les personnes sans-abri. Habituellement, la salle Jean Aicard est mise à disposition en tant que lieu d'hébergement temporaire, nous permettant d'offrir à ces personnes une sortie vers le logement. Mais faute de mobilisation des dispositifs exceptionnels de l'Etat, il n'a pas été possible de proposer cet accueil hivernal essentiel.

Lors de la 8^e édition de la Nuit de la Solidarité, 3507 personnes sans solution d'hébergement ont été décomptées à Paris, dont 179 dans le 11^e arrondissement. Ce constat témoigne du manque de volonté des pouvoirs publics – à commencer par l'Etat dont c'est la responsabilité – à agir efficacement. Il est d'autant plus préoccupant que nous alertons depuis de nombreuses années sur la nécessité d'ouvrir davantage de places d'hébergement afin de protéger toutes les Parisiennes et tous les Parisiens en situation de rue.

Au-delà de ces propositions, à chaque fois que l'Etat ou un autre acteur vient nous voir pour ouvrir un établissement d'hébergement dans le 11^e arrondissement, nous donnons une suite favorable et nous accompagnons ce dispositif.

Face à cette situation, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance envers les associations, les bénévoles, les professionnels et les travailleurs sociaux engagés quotidiennement auprès des personnes les plus vulnérables. Leur mobilisation est un pilier essentiel de la solidarité et permet d'accompagner et d'orienter de nombreuses personnes en détresse, malgré les carences que j'ai évoquées précédemment en matière d'hébergement d'urgence.

Dans la droite lignée de cet engagement solidaire, nous tenions, comme chaque année depuis 2015, à rendre un hommage aux personnes à la rue qui sont décédées dans notre arrondissement au cours de l'année passée.

Selon le collectif Les Morts de la Rue, une personne en situation de rue est décédée dans le 11^e arrondissement : Siaka, 40 ans, décédée le 3 juin 2024.

Deux autres personnes hébergées dans des structures d'accueil du 11^e arrondissement nous ont également quittées :

- Mahabub, 43 ans, décédé le 28 décembre 2024
- Freddy, 43 ans, décédé le 1^{er} septembre 2024

Enfin, parce qu'il est essentiel de rendre hommage à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens les plus exclus, nous tenions également à adresser une pensée aux personnes décédées isolées, sans famille ou proches, dans le 11^e arrondissement. Il s'agit de :

- Michel, 78 ans, décédé le 9 février 2024
- Christine, 59 ans, décédée le 9 février 2024
- Jean-Dominique, 81 ans, décédé le 16 avril 2024
- Oyange, 68 ans, décédé le 20 avril 2024
- Saadia, 71 ans, décédée le 7 mai 2024
- Patrick, 76 ans, décédé le 21 mai 2024
- Emmanuel, 64 ans, décédé le 21 juin 2024
- Gael, 57 ans, décédé le 11 juillet 2024
- Evelynne, 64 ans, décédée le 11 août 2024
- Michel, 83 ans, décédé le 28 août 2024

Chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence.

Je vous remercie. Alexandre VISCONTINI avait demandé à prendre la parole. »

M. VISCONTINI : « Merci. 735 personnes tuées par la rue l'année dernière. Parmi elles, je me souviens de Giovanni. Il est décédé le 17 février 2024 dans sa 30^e année. Pourquoi ? Par manque de structures adaptées à la prise en charge de son obésité. Toutes celles et ceux qui l'ont connu partagent une immense tristesse depuis sa disparition. Giovanni, c'était d'abord un grand sourire et un grand bonhomme aussi, toujours partant pour participer aux actions de solidarité qui permettaient de créer du lien entre personnes avec ou sans logis. C'était le premier à organiser une Soupe Impopulaire pendant laquelle les personnes à la rue préparaient une soupe à leurs voisins de quartier, avec logement. C'était le premier à s'engager avec les collégiens de Beaumarchais pour préparer et partager une salade de fruits, tout en témoignant sur sa situation auprès des plus jeunes, mais jamais en s'apitoyant sur son sort, toujours avec une grande dignité. Au jardin partagé Truillot ou sur la pelouse du square des Moines de Tibhirine, il était le premier à entonner la chanson traditionnelle française, celui qui entraînait ses amis de la chorale « Au Clair de la Rue », la chorale des personnes sans abri. C'est une chorale créée pour chanter pendant les enterrements des personnes mortes à la rue, pour leur rendre hommage, pour leur redonner leur dignité. Dorénavant, c'est pour lui que la chorale chante.

Giovanni était engagé dans l'association La Cloche, association fondée dans le 11^e arrondissement en 2015 pour changer le regard sur les personnes vivant à la rue. Comment ? Justement en créant du lien entre personnes à la rue et personnes en logement, comme des voisins, sans préjugés. La rue décline, la rue éloigne, la rue fait peur, la rue est violente, la rue tue. Alors, avec plusieurs

acteurs de l'arrondissement, et avec Giovanni, nous avons créé Les Clochettes, l'un des programmes de La Cloche qui permettait de jardiner ensemble entre personnes vivant à la rue et celles vivant dans le quartier, et d'agir entre personnes qui se respectent, que l'on soit avec ou sans toit, pour faire pousser des plantes ou cultiver des légumes, de quoi changer à jamais notre regard sur les personnes de la rue.

Ce soir, nous allons voter une délibération pour soutenir les activités de La Cloche car il est plus que jamais indispensable de donner la parole à celles et ceux qui vivent dans la rue et qui ne l'ont encore que trop peu, et qui sont surtout menacés aujourd'hui par les politiques illibérales. Aux Etats-Unis, le président Donald TRUMP promet une nouvelle approche pour retirer les sans-abris de la rue, en déplaçant de force ceux qui vivent à l'extérieur dans de grands camps et, je cite : *« pour ceux qui sont gravement malades mentaux et profondément dérangés, nous les amènerons dans les établissements psychiatriques »*.

En France, nous n'avons jamais connu autant d'expulsions locatives qu'en 2024 : 24.000 expulsions locatives ont été prononcées, avec une perspective de 30.000 expulsions en 2027 à la suite de la loi Kasbarian, soit deux fois plus d'expulsions en 10 ans, avec des risques énormes que ces personnes se retrouvent à la rue. C'est une politique diamétralement opposée que nous devons poursuivre : permettre aux personnes d'accéder à un logement directement depuis la rue, ou de s'y maintenir – ce qui est un droit –, mais aussi redonner aux personnes leur dignité et mettre au centre de leur accompagnement leurs forces, leurs compétences, leur pouvoir d'agir. Il nous faut reconnaître que chaque individu est l'expert de sa propre expérience, qu'il a le droit de définir lui-même ses objectifs de vie. Cette approche par le rétablissement ne peut qu'encourager l'autodétermination, la réappropriation de sa propre vie. C'est ce que Giovanni tentait de réaliser. Merci. »

M. le Maire : « Merci cher Alexandre pour ce bel hommage. »

Hommage à M. Jean-Pierre CIESLAK

M. le Maire : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, depuis notre dernière séance, c'est avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès de Jean-Pierre CIESLAK, survenu le lundi 3 février.

Bien que né à Clichy le 12 juillet 1949, Jean-Pierre CIESLAK avait tout du titi parisien. Selon sa fille Rozeen, il était considéré un peu comme le maire de Saint-Bernard, rue dans laquelle il habitait et travaillait comme serrurier. Ce titre symbolique, il le devait, malgré sa discrétion, au fait qu'il était toujours prêt à aider, que ce soit un voisin, un commerçant ou tout simplement un habitant de la rue. Cet engagement désintéressé au service des autres, Jean-Pierre l'a mené tout spécialement au sein du mouvement sportif du 11^e arrondissement.

Au début des années 1980, il commence l'apprentissage du tennis à l'ESC 11 - Entente Sportive Culturelle du 11^e arrondissement, et très vite, il passe d'apprenti à formateur. En 1990, il participe à la création de l'école de tennis de l'Entente, qu'il encadre. Puis en 1992, il contribue à fonder la section tennis de l'Association sportive Saint Bernard. Enfin, il est élu président des Raquettes du 11^e qui initie les enfants de 4 à 7 ans au mini tennis.

Outre le tennis, Jean-Pierre était très mobilisé pour la promotion du sport adapté. À titre d'exemple, il participa à l'encadrement des championnats de France d'athlétisme en 2010, et de natation en 2011, organisés par la Fédération Française des Sports adaptés.

Jean-Pierre CIESLAK était également très impliqué au sein de l'Office du Mouvement Sportif du 11^e, dont je tiens à saluer le Président d'Honneur Michel CALVET, et la Présidente Frédérique FOUTEL. En 2002, il devient membre du Comité directeur de l'OMS. Il sera réélu en 2008 et en 2011 au sein de ce même comité. Et en 2021, il sera nommé Conseiller technique de l'OMS.

Jean-Pierre aimait le sport et accompagnait son développement au quotidien dans le 11^e arrondissement. Il le faisait bénévolement au sein de nos associations, dont je veux saluer ici le travail et le rôle indispensable. Ce sont, aux côtés des parents et de l'institution scolaire, de véritables écoles de la vie. Elles contribuent à renforcer le lien social et offrent un cadre pédagogique propice à l'épanouissement.

Pour son engagement – et pour lui rendre un peu de tout ce qu'il avait donné –, il avait été récipiendaire du diplôme du Bénévolat du mouvement sportif de la Ville de Paris en 2009 et il a été récompensé de la Médaille d'Argent du Ministère des Sports en 2011. Nous avons tous en mémoire sa grande silhouette qui hantait parfois les couloirs de la mairie quand il venait aux réunions de l'OMS ou à l'assemblée d'une association.

À l'ensemble du mouvement sportif du 11^e, à l'OMS, à son épouse Annick, à ses deux filles Rozeen et Valeska, ainsi qu'à ses deux petits-fils Clément et Simon, je tiens, au nom des élus de notre Conseil, à adresser mes sincères condoléances. Je vous invite à observer une minute de silence.

Merci. Je donne la parole à Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Je souhaiterais m'associer à vos propos qui ont très justement rendu hommage à Jean-Pierre CIESLAK qui nous a quittés il y a bientôt deux mois. Vous l'avez dit avec des mots très vrais, pour le 11^e arrondissement, Jean-Pierre CIESLAK c'était à la fois le quartier Saint-Bernard où il était très présent et où on pouvait le rencontrer régulièrement, et évidemment la pratique du sport, notamment du sport amateur dans le 11^e arrondissement et du tennis.

Jean-Pierre CIESLAK a joué pleinement ce double rôle de citoyen engagé, engagé en direction des autres avec un esprit éminemment solidaire, et dans la dimension sportive qu'il a portée durant quelques décennies à travers diverses associations et à travers ses responsabilités au sein de l'OMS du 11^e arrondissement. Il a été vraiment un vecteur de ce qu'on appelle communément l'éducation populaire. La solidarité et l'éducation populaire vont de pair, des valeurs qu'il avait fondamentalement chevillées au corps.

C'était une personnalité extraordinairement sympathique, chaleureuse, avec un ton à la fois très direct et très franc. Il a animé fortement les réunions de l'OMS du 11^e arrondissement, mais aussi tous les événements sportifs organisés au sein de la Mairie du 11^e arrondissement, dans la salle Olympe de Gouges ou au gymnase Japy.

Donc lui rendre hommage ce soir, c'est lui rendre justice et rappeler le rôle important qu'il a joué, notamment dans le domaine du sport, de la pratique et de l'apprentissage du sport. Sans le réseau associatif que nous avons en France, tout particulièrement dans le 11^e arrondissement qui est

dense, je ne vois pas comment on pourrait finalement transmettre la pratique du sport aux plus jeunes d'entre nous. Il a donc été à ce titre-là une tête de réseau tout à fait essentielle.

Et il avait des convictions, je dirais progressistes, qui amenaient à ce qu'il affirme, y compris au sein de l'OMS du 11^e arrondissement, des convictions fortes qui, pour ma part, ne pouvaient que m'enchanter et enchanter beaucoup d'entre vous ici.

Je voulais m'associer par ces quelques mots à votre hommage et penser à tous ses amis de l'Office du Mouvement Sportif du 11^e arrondissement. Et je pense à Michel CALVET qui a beaucoup œuvré à ses côtés, et également à sa fille, à sa femme, à ses filles et ses petits-fils. Je pense que nous sommes ici nombreux à nous dire que nous avons eu la chance dans notre vie de croiser la route de Jean-Pierre CIESLAK et de l'avoir connu. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Patrick. Je donne la parole à Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Je m'associe entièrement aux hommages que viennent de rendre François et Patrick pour Jean-Pierre. C'était effectivement une figure marquante et, au-delà de son engagement qui était très fort, je pense qu'il symbolisait l'engagement de tous ces bénévoles qui font vivre au quotidien le mouvement sportif, l'OMS et tous les clubs. Les associations reposent sur l'engagement des bénévoles qui mettent beaucoup de leur temps et de leur énergie, ils sont essentiels au fonctionnement du sport amateur dans nos arrondissements. On connaît tous les bienfaits de la pratique sportive, mais on ne souligne pas assez toute l'importance de tous ces acteurs dans le développement essentiel du lien social. Ce sont en effet plusieurs dizaines de milliers d'habitants du 11^e qui se réunissent quasi de façon hebdomadaire, qui se retrouvent pour pratiquer ensemble des activités sportives. Tout cela repose sur des engagements très forts et très remarquables comme celui de Jean-Pierre. Donc je voudrais le saluer et, à travers lui, saluer toute la valeur de cet engagement. Merci. »

11202507 – Adoption du procès-verbal de séance du 30 janvier 2025

M. le Maire : « Chers collègues, des pouvoirs ont été transmis pour cette séance :

- Anne HIDALGO m'a donné son pouvoir
- Christophe HARNOIS donne son pouvoir à Luc LEBON
- Didier ZENG à Rosalie LAMIN
- David BELLARD à Joëlle MOREL
- Sofiane KADDOUR-BEY à Bénédicte DAGEVILLE

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 30 janvier dernier. Il a été diffusé selon les voies habituelles. Y a-t-il des observations ? Non. Qui est contre ? Personne. Il est adopté. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

Communication sur la prévention et sécurité dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « Nous poursuivons la séance avec une communication sur la prévention et la sécurité dans notre arrondissement. Avant de donner la parole à Nour DURAND-RAUCHER pour faire cette présentation, je souhaitais dire qu'elle tombe à point nommé puisque le Préfet de police a récemment annoncé des chiffres qui sont, comme on dit, favorablement orientés sur différentes formes de délinquance, mais qui correspondent aussi à une réalité qu'on ressent sur le terrain. S'il reste des difficultés à régler, chacun ne peut que se féliciter des moyens qui ont été mobilisés par la Préfecture de police pour calmer la rue de Lappe. Je ne dirai pas les choses autrement, vu les difficultés que nous avons rencontrées depuis le déconfinement.

Il se trouve aussi que cette communication arrive quelques jours seulement après une CENOMED, cellule qui prend en charge les mineurs qui commettent des actes qui sont, on va dire pré-délinquants, et qui doivent donc nous alarmer. Ces réunions rassemblent tous les acteurs pour essayer grâce à des dispositifs de renforcement éducatif, de donner une meilleure chance et donc de sauver ces jeunes, avant que la justice ne les rattrape.

Le comité de pilotage de notre Contrat Local de Sécurité et de Prévention s'est également tenu il y a quelques jours et il a été particulièrement riche. Etaient notamment présents des représentants de l'ensemble des institutions qui en sont signataires, c'est-à-dire la Préfecture avec ses différentes directions, notre commissariat, la Police Municipale, l'Education Nationale et le Parquet. Je ne veux pas être plus long dans le propos introductif, je passe tout de suite la parole à Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci beaucoup. La sécurité n'est pas forcément une évidence quand on est en arrondissement puisqu'on pourrait croire qu'il s'agit avant tout d'une compétence régaliennne. Pourtant, l'engagement de la Ville sur ces questions est très important. C'est un sujet essentiel pour la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens et il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, que chacun et chacune dans l'arrondissement puisse circuler dans l'espace public sans sentir de risque, et que la sécurité puisse être assurée. Je vais aborder les questions de sécurité, tout ce qui est fait en arrondissement, et l'état des lieux de la sécurité en arrondissement, sans aucune exhaustivité. Les acteurs sont extrêmement nombreux et les sujets aussi.

Cette communication tombe un 1^{er} avril correspondant au jour d'ouverture des terrasses estivales. Les terrasses estivales peuvent ne pas sembler être l'élément essentiel de la sécurité en arrondissement, pourtant, pour le temps passé par les équipes de la Police municipale pendant la saison estivale, c'est une énorme partie de leur temps de travail qui est alloué aux terrasses estivales. C'est une tâche qui distingue la Police municipale du 11^e des autres polices municipales d'arrondissement puisque nous sommes l'arrondissement avec la plus forte densité de débits de boisson, de restaurants et d'établissements de nuit. L'une des priorités du début de mandat a donc été de réguler la vie nocturne.

Pourtant, ce mandat a été un mandat très particulier sur le plan de l'activité festive puisque nous sortions du Covid. En effet, pendant plusieurs mois, tous les Parisiens avaient été habitués à une chose toute nouvelle à Paris : le silence. La tolérance au bruit en début de mandat a été très faible, mais en même temps, la Maire de Paris a souhaité ouvrir des terrasses estivales et laisser réinvestir l'espace public sans demande d'autorisation, on a donc eu une période un petit peu compliquée pendant les deux premières années sur les sujets de gestion des terrasses estivales et de régulation de l'espace public. Mais je peux désormais dire que le nombre de plaintes a largement diminué,

que les commerçants font beaucoup plus attention à ne pas déborder la nuit. Néanmoins, même si le temps de contrôle est toujours extrêmement important, le nombre de plaintes a diminué.

Un autre effet du Covid a été la solitude. On sait qu'il y a eu des dégâts psychologiques notamment. Avoir des espaces où l'on peut se retrouver en extérieur après avoir été enfermés aussi longtemps était aussi une nécessité.

Tout cela pour dire que la sécurité doit aussi accompagner les mouvements de la société, elle ne se fait pas à l'extérieur de la société, bien au contraire. Quand il y a un désinvestissement de l'Etat au niveau de l'éducation nationale, de la justice, de la psychiatrie, du social ou du médico-social (d'ailleurs, il y a une mobilisation du social et du médico-social en ce moment), quand il y a une baisse des subventions aux associations (je pense notamment aux adultes-relais du centre social Le Picoulet), cela affecte à court, moyen ou long terme nos conditions de sécurité. Dans la sécurité il n'y a évidemment pas que l'aspect sanction, il y a tout un écosystème qui nous permet de bien vivre. À cela s'ajoutent des difficultés réelles de recrutement sur l'ensemble des postes du continuum de la sécurité.

Il y a eu un autre événement très important dans l'arrondissement pendant ce mandat. Lors des révoltes urbaines suite à la mort de Nahel à l'été 2023, il y a eu un acte criminel qui a changé beaucoup de choses dans le 11^e arrondissement : l'incendie du gymnase Berlemont en quartier politique de la ville, qui était un élément essentiel du tissu sportif et associatif dans le Bas Belleville et un outil majeur de la prévention. Il a fallu faire face à tout cela.

Je parle de continuum de la sécurité car la sécurité est avant tout une compétence de l'Etat et de la Préfecture de police. Pourtant, nous avons un rôle important de coordination avec l'ensemble des partenaires : la Préfecture de police, le Parquet de Paris, l'Education Nationale, la Préfecture de Paris, l'ensemble du secteur associatif, afin qu'ils travaillent au mieux avec nous et nos services, la médiation et la Police Municipale. La bonne articulation du continuum, de la prévention à la sanction, est la clé pour améliorer la sécurité dans notre arrondissement.

Notre ambition en termes de méthode est résumée dans le Contrat Local de Sécurité du 11^e arrondissement. Nous avons voulu sept fiches action pour avoir un contrat fonctionnel parce que, pour qu'il y ait un bon travail partenarial, il faut que chacun et chacune puisse comprendre ce qu'il y a à faire et comprendre quelles sont ses missions et ses priorités. Et ce sont bien les priorités qu'on a voulu faire. Donc contrairement à d'autres contrats de sécurité, nous avons été sur des choses très fonctionnelles et opérationnelles qui ne sont peut-être pas si simples à lire pour le tout-venant, mais qui aident par contre les professionnels à pouvoir agir. C'est l'avancée de la territorialisation qui nous permet d'avoir un travail au plus près des habitantes et des habitants du 11^e arrondissement. Les trois points sur lesquels notre engagement est le plus fort sont les risques mortels : les rixes entre jeunes, les bagarres et agressions liées à la vie nocturne, en particulier autour de la rue de Lappe, et la sécurité routière. Je reviendrai sur ces trois points.

L'un des aspects de la sécurité qui occupe le plus la municipalité, c'est la prévention des rixes et des phénomènes de bande. Depuis le début du mandat, nous avons tout entrepris pour prévenir la délinquance des jeunes, améliorer le fonctionnement de l'ensemble des structures qui travaillent avec les jeunes de l'arrondissement, en particulier les structures associatives, nous avons développé un travail partenarial, nous avons amélioré les outils de détection du décrochage scolaire et nous avons essayé de détecter la délinquance au plus tôt. Il existe en fait plusieurs moyens d'agir : évidemment, le travail avec l'ensemble des associations et l'institution scolaire peut permettre une détection, mais il y a aussi un travail avec le Parquet, le Tribunal et la Préfecture qui se fait au niveau de ce qu'on appelle le GLTD Bandes (groupe local de traitement

de la délinquance des bandes). Il y a des réunions régulières pour permettre d'avoir une action contre les phénomènes de bande. Malheureusement, notre arrondissement n'en est pas exempt. Il y a une bande dans l'arrondissement qui n'est pas du tout l'une des bandes les plus dangereuses de Paris, mais qui existe néanmoins. Les phénomènes de bande peuvent paraître anodins mais malheureusement, ils ont conduit en 2018 à la mort d'un jeune du 11^e à l'âge de 15 ans. Quand il s'agit de questions de sécurité, je le répète, le plus grand risque, c'est la mort. Il n'y a rien de plus terrible pour un élu que de devoir être confronté à la mort violente d'un concitoyen ou d'une concitoyenne. Vous pouvez être assurés que nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour prévenir ces risques dans le 11^e arrondissement.

Dès le début du mandat, ce fut l'une des priorités de l'arrondissement et la coordination Roquette a été créée. La coordination Roquette est une coordination pour s'occuper de l'espace public. En tant que Mairie, nous sommes avant tout responsable de ce qui se passe sur l'espace public et non dans les espaces privés. En associant l'ensemble des acteurs (le centre social Solidarité Roquette, la MJC Mercœur, les services de la Ville) autour du collège Alain Fournier, nous avons essayé de faire un maillage associatif pour que les uns et les autres communiquent. Il y a eu une trentaine de réunions, que ce soit en petit comité ou en comité élargi, de la coordination Roquette depuis le début du mandat, pour recréer du lien et de la confiance entre tous les acteurs, et surtout pour qu'il y ait une facilité de communication. La facilité de communication se crée aussi à travers une boucle d'alerte « rixes » qui nous permet d'agir et de prévenir.

Nous mettons également en place des actions positives pour avoir des débouchés positifs pour les jeunes de notre arrondissement parce que nous ne croyons pas à la fatalité. Avec Joséphine LANFRANCHI et les services de la Direction de la Jeunesse, nous essayons d'avoir une occupation positive de l'espace public avec de nombreuses activités, que ce soit au printemps ou à l'été, sur le square de la Roquette.

Dans le Bas Belleville, nous avons soutenu des associations face à la baisse des subventions de la Préfecture et de l'Etat. On sait que le quartier va bientôt sortir de la Politique de la Ville et ses moyens supplémentaires affectés. Or, s'ils sont en Politique de la Ville, c'est bien parce qu'il y a une différence de niveau de vie et une plus grande précarité qui peut conduire à des tensions. Nous serons encore très attentifs sur le sujet pendant les prochaines années parce qu'une sortie de Contrat de Ville nécessite un accompagnement d'autant plus grand.

En arrivant en tant qu'adjoint, je pensais qu'il fallait axer le travail de prévention aux jeunes à partir de 13 ans. Nous avons dû revoir la copie pour finalement nous adresser à des publics beaucoup plus jeunes, parfois dès 10 ans. Evidemment, je vous rassure, nous ne sommes pas dans le film futuriste « Minority Report ». À cet âge, aussi dur soit-il, il s'agit bien de jeunesse en danger et non de criminels potentiels, et nous les envisageons en tant que tels. C'est pourquoi nous insistons sur l'accompagnement à la parentalité, sur l'occupation positive de l'espace public, la lutte contre le décrochage scolaire, et l'action de fédérer les acteurs et les actrices pour que les jeunes qui vont commencer à sécher les cours ne se retrouvent pas liés à des choses qui pourraient les conduire à la délinquance. M. le Maire l'a dit, nous activons aussi des cellules comme la CENOMED, qui permettent de pouvoir vraiment mobiliser et faire du cas par cas, en cellule nominative, autour de quelques cas de jeunes particulièrement en difficulté et sur le point de basculer dans la délinquance.

Nous sommes loin de la situation qu'on peut entendre dans les médias et voir à la télé où, dès qu'il y a un phénomène de violence, on a l'impression que notre pays est à feu et à sang. Il y a des jeunes violents, il y a de la violence des jeunes, ça existe mais nous ne sommes pas du tout dans une situation, même au niveau national, où elle se dégrade à une vitesse aussi grande que la

politique des faits divers dans les médias, qui semble dire que notre pays courra à la catastrophe. Je n'y crois pas. Dans le 11^e arrondissement, nous avons la chance d'être encore moins touchés que dans le reste du pays. Quand je dis que nous avons la chance d'être encore moins touchés, je veux dire que notre responsabilité est d'autant plus grande. Je trouve que dans un arrondissement qui vit bien comme dans le 11^e arrondissement, le moindre jeune, la moindre personne qui bascule réellement dans un cycle de violence signifie que nous n'avons pas été capables collectivement d'agir à temps. Pensez bien que les acteurs, particulièrement les éducateurs de rue qui font de la prévention spécialisée, sont entièrement mobilisés alors que leur métier est très difficile et mal rémunéré. Nous avons besoin que ces personnes fassent ce travail qui est très difficile et elles le font avec cœur et un grand engagement. Parce que suivre les jeunes, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, dans l'espace public pour essayer de les conduire sur des trajectoires qui permettent l'insertion, par l'emploi en reprenant parfois un lien avec le travail, ou par des activités de chantiers ou des voyages, tout cela demande un engagement très important. Et au-delà des centres sociaux, je remercie également les clubs de prévention qui agissent au quotidien en faveur de nos jeunes. On a pu organiser autour du film « La chaîne qui nous rassemble » suite à la mort du jeune Hismael en 2018. On a fait des ateliers qui ont permis aux jeunes de s'exprimer sur les violences et d'avoir des retours sur les violences car le but est aussi d'apprendre à être acteur de sa propre vie. On le sait, l'adolescence n'est pas un passage facile.

La sécurité, c'est aussi la prévention pour permettre d'accompagner au mieux l'insertion des personnes à la rue et la sortie de rue.

Il y a également des réseaux d'aide aux victimes, nous avons particulièrement axé la question dans l'arrondissement sur les réseaux d'aide aux victimes de LGBTQIA-phobie. Nous avons vu qu'il y avait besoin d'un travail sur le chemsex, c'est pourquoi il y a deux semaines, nous avons réuni un réseau d'aide aux victimes sur la question, pour essayer de trouver comment mieux prévenir les conduites à risque qu'on sait malheureusement nombreuses.

Nous avons évidemment un suivi sur les questions de violences sexistes et sexuelles. Nous nous félicitons que la Ville finance des postes d'intervenants dans le commissariat pour mieux accueillir ces questions. Le travail collaboratif avec le commissariat sur ces questions est bon et le 11^e arrondissement est plutôt considéré comme un endroit où le dépôt de plainte est bien accueilli, même si je ne prétends évidemment pas à la perfection, le commissariat non plus. Nous cherchons à mettre en place le dispositif « Demandez Angela » dans l'arrondissement pour que les personnes faisant face à un risque d'agression puissent se signaler sans être mises en danger. Bref, nous essayons de développer tout un tas d'actions sur de nombreux sujets.

Concernant la vie nocturne, s'il y a une moindre activité sur le quartier festif Oberkampf depuis le Covid, les difficultés demeurent et la Police Municipale comme la Police Nationale demeurent mobilisées. Tous les week-ends, il y a une action commune sur Oberkampf et sur Lappe. La rue de Lappe est le point prioritaire car les agressions physiques y sont les plus nombreuses, en particulier entre 4h et 6h du matin. À l'été 2022, nous avons eu très peur car plusieurs agressions auraient pu conduire à la mort. Avec M. le Maire, nous avons sollicité la Préfecture pour avoir des moyens renforcés et une présence de police renforcée sur la rue de Lappe. Leur présence est effectivement aujourd'hui sans commune mesure avec ce qui se fait ailleurs. Les établissements sont contrôlés en fonction de leur capacité à répondre à nos exigences et aux exigences de leurs activités.

Ainsi, l'activité en termes de sanction des établissements est importante dans le 11^e car, même si notre but est d'accompagner les professionnels pour qu'ils s'améliorent – et nous souhaitons que des professionnels continuent de s'installer dans le 11^e –, nous devons être sévères avec celles et

ceux qui débordent. Il y a eu 55 fermetures administratives en 2024. Concernant la régulation des étalages et terrasses, ça prend énormément de temps. Dans le 11^e arrondissement, la DPMP a effectué près de 1200 procès-verbaux pour des problèmes d'étalage terrasse.

Pour tout ce qui concerne les nuisances (nuisances sonores, débordements de terrasse ou contrôle de la sécurité routière), la municipalité a aujourd'hui un pouvoir d'agir. Ainsi, la régulation du trafic routier est aussi une mission prioritaire des agents de la Police Municipale qui a été mise en place pendant ce mandat et qui tend à se développer. Nous avons mis fin aux trottinettes en libre-service, nous avons développé des formations à la sécurité routière dans les écoles et des formations sécurité routière alternatives à la perte de points pour les petites contraventions. Nous essayons de trouver des solutions pour que chacun apprenne à mieux réguler ses usages et que les nouveaux usages puissent être développés. Nous sommes ravis de l'évolution que nous avons mis en place pour que l'espace public soit plus agréable pour les mobilités douces et en particulier pour le vélo. Nous avons en même temps bien conscience que de nouveaux usagers n'ont pas une connaissance suffisante des règles de sécurité et nous faisons attention à ce que les pratiques soient régulées.

Néanmoins, je rappelle que notre priorité, c'est toujours ce qui est grave, dangereux donc ce qui est accidentogène, c'est donc bien vis-à-vis des véhicules motorisés que notre action est la plus sévère et c'est évidemment sur ce point que je demande à la Police Municipale d'agir. La coordination entre la police municipale et la police nationale dans l'arrondissement est bonne, nous nous voyons une fois toutes les deux semaines au minimum et les relations au téléphone sont quotidiennes pour améliorer, prévenir et construire communément les priorités de l'arrondissement. Grâce aux remontées d'informations qui se font en direction de la Police Municipale, ou par le biais de courriers au Maire ou lorsque les citoyens et les citoyennes s'adressent à moi, on peut définir les priorités et les adapter au fur et à mesure pour avoir une politique qui se fasse au plus près des demandes des habitantes et des habitants, et en même temps pouvoir travailler sur le long terme sur les emplacements qui créent le plus de problèmes.

Je vais assez peu insister sur un point qui est pourtant important : le trafic de drogue. Deux trafics de drogue ont été démantelés dans le 11^e arrondissement. Je rappelle que notre attention est centrée sur le fait que les réseaux soient remontés, notre attention sur les trafics de drogue ne doit pas s'arrêter au petit revendeur. Ce travail est fait par le commissariat du 11^e puisque les deux principaux trafics de drogue démantelés dans le Bas Belleville ont permis de remonter les filières après un temps de travail très long. Aujourd'hui, quelque chose qui nécessite un réseau aussi important et qui soit de l'ordre du réseau mafieux semble moindre, et nous nous en félicitons.

J'ai l'air d'être extrêmement positif sur ce qui se passe dans le 11^e arrondissement, mais je ne dis pas que ce qui se passe n'est pas grave. Nous avons malheureusement connu deux décès routiers l'année dernière et ce sont deux personnes de trop. Nous faisons très attention à tout ce qui peut être accidentogène, nous essayons de faire en sorte de coller au plus près des risques mais malheureusement, nous ne pourrions jamais arriver à tout faire parfaitement. Néanmoins, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer d'accompagner les habitantes et les habitants du 11^e pour qu'ils s'y sentent bien et qu'elles s'y sentent bien. Je rappelle donc que vous pouvez envoyer des courriers au Maire, à moi-même, au commissariat, appeler la Police Municipale au 3945. Vos plaintes seront traitées, l'information sera partagée entre nous. Nous le faisons régulièrement, nous sommes là pour répondre à vos attentes.

Nous ne pensons pas que notre rôle se situe seulement au niveau de la sanction, mais aussi pour construire, avec les acteurs de la solidarité, de l'éducation et l'ensemble des personnes qui font le maillage au quotidien dans l'arrondissement, les moyens pour que notre 11^e soit un endroit où il

fait bon vivre, où les gens ont envie de continuer à vivre au quotidien et que vous vous y sentez au mieux. Tout cela se fait donc dans un travail partenarial. J'en profite pour féliciter et remercier les partenaires : les acteurs jeunesse, éducateurs de rue, agents de prévention, médiateurs de rue, la Police Municipale ou encore la cellule d'écoute du commissariat du 11^e arrondissement, qui est très attentive aux besoins des uns et des autres.

Nous ne baissons jamais la garde. À chaque fois que tout semble aller, nous savons que c'est là que les mauvaises surprises tombent. C'est la raison pour laquelle nous sommes vigilants et nous demandons à chacun et chacune de continuer d'être attentif pour que le 11^e arrondissement soit un endroit où on puisse se sentir tranquille. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Nour DURAND-RAUCHER, merci beaucoup pour votre engagement total sur cette belle mais complexe délégation. Il y a un point sur lequel je voudrais revenir pour développer jusqu'au bout votre exposé : les violences routières et les accidents de la circulation, que nous ne pouvons que déplorer. Vous avez dit avec juste raison qu'on n'est pas parfait, mais on essaie toujours de s'améliorer. C'est vrai. Il faut rappeler aussi que les accidents, notamment les accidents mortels, sont systématiquement les conséquences d'un irrespect du Code de la route par des usagers. Quand on regarde de plus près les accidents avec des vélos, ce sont des feux rouges qui ont été grillés dans l'écrasante majorité. C'est l'occasion de redire combien il est important de respecter le Code de la route pour tous les usagers. Les cyclistes, qui sont les premiers à ne pas respecter les feux rouges, les priorités, etc. doivent aussi prendre conscience qu'ils se mettent en danger en faisant cela.

Chers collègues, plusieurs d'entre vous ont demandé à intervenir. Je donne la parole à Joséphine LANFRANCHI. »

Mme LANFRANCHI : « Je voulais remercier Nour DURAND-RAUCHER pour son engagement, en tant qu'adjoint à la prévention, envers la jeunesse du 11^e arrondissement. Cela s'est notamment entendu pendant sa communication. Depuis cinq ans, nous menons une réelle collaboration afin de mettre en place une vraie politique de prévention auprès de la jeunesse, qui consiste à ne pas considérer les adolescents comme des délinquants à sanctionner, mais bien à leur apporter un accompagnement personnalisé et de qualité pour leur permettre une vraie insertion et une réelle émancipation. Nous menons ce travail en partenariat étroit avec les acteurs du 11^e arrondissement, je pense notamment aux deux clubs de prévention Olga Spitzer, dans le quartier Roquette, et Feu Vert dans Belleville. Par exemple, à chaque événement organisé par la Mairie, on veille à ce que l'on puisse mettre en place des chantiers jeunes : au Forum de l'emploi ou des seniors, on va proposer des missions (accueil, manutention) aux jeunes qui côtoient les clubs de prévention, donc les jeunes les plus en difficulté, afin de favoriser leur insertion.

Nour DURAND-RAUCHER l'a mentionné, Roquette est un quartier qui a été touché par la mort du jeune Hismaël DIABLEY il y a quelques années. On y a ainsi développé un « Été à la Roquette » afin de financer et mettre en place des activités tout l'été sur le square, à destination des jeunes les plus en difficulté et qui ne partent pas en vacances. En occupant l'espace public, ces activités sportives et culturelles favorisent une baisse des tensions sur le quartier. Cet événement ayant réellement contribué à un apaisement du square sur l'été, on l'a élargi dès les vacances d'avril parce qu'avec l'apparition des beaux jours, c'était également l'émergence des premiers phénomènes de bande. Cet événement nous permet aussi de soutenir l'association HDJ qui a été montée par les parents de Hismaël DIABLEY pour organiser une grande journée de prévention des rixes à la sortie de l'été. Elle touche chaque année une centaine des jeunes du 11^e arrondissement.

Je voulais également remercier le centre social Solidarité Roquette et la MJC Mercœur qui portent tous ces projets tout au long de l'année, parce qu'ils sont vraiment cruciaux. Elle a été également mentionnée, on a mis en place une coordination Roquette pour repérer les problématiques dès le plus jeune âge, en partenariat avec les écoles, le collège Alain Fournier, les parents, les associations et les partenaires sociaux et de santé. Le Maire a aussi mentionné les CENOMED.

Si un accent a été mis sur le quartier Roquette avec cette coordination, nos actions de prévention ne se sont pas limitées à ce quartier. Je voulais aussi citer l'association HDJ qu'on a accompagnée sur le square Beauharnais, et qui met en place une aide aux devoirs et un grand tournoi de foot chaque été. Je le répète : c'est par ce type d'action positive et en faisant rencontrer les jeunes qu'on parvient à baisser les tensions. On a également mis en place des projets de lutte contre les rixes à Belleville, tels que des stages de rap entre des jeunes des 11^e et 20^e arrondissements. Là aussi, des actions positives leur ont permis de se rencontrer, se connaître et donc à faire baisser les tensions.

Voilà pour ce petit accent mis sur la jeunesse et je remercie encore Nour pour les projets qu'on arrive à monter ensemble. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est effectivement une communication sur la sécurité et la prévention, c'est important. Merci de l'avoir précisé. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je voudrais remercier évidemment mes deux collègues et insister sur un aspect qui sera un peu politique. Au fil du temps, l'étoffement de l'intervention de la Ville sur cette question est palpable. La longueur et l'intérêt de l'intervention de Nour DURAND-RAUCHER montrent à quel point la Ville a dû amplifier son intervention sur cette question. Elle a dû le faire au fil du désengagement progressif de l'Etat. On a des dates précises en tête : le mandat de Nicolas SARKOZY, avec la suppression de 10 000 postes de policiers dans ce pays, et notamment la fermeture de l'antenne de police de la rue de l'Orillon, qui avait été immédiatement remplacée par un trafic de drogue sur le parvis même de l'antenne du commissariat. J'avais été frappé – je le suis encore – par le fait que les héritiers politiques de ce personnage n'ont jamais reconnu leur erreur. Ils ont continué à porter, avec démagogie, un discours centré sur la sanction alors qu'ils avaient non seulement baissé les effectifs de policiers, mais ils avaient aussi fermé – je pense à une certaine Ministre de la Justice de l'époque qui s'appelait Rachida DATI – un nombre incalculable de tribunaux dans le pays. Parce que les sanctions, ce ne sont pas les flics ou les policiers, ce sont les magistrats. Et les magistrats, il y en a notoirement peu dans ce pays, moins que la moyenne de tous les pays de l'OCDE. Ce n'est pas parce que le nombre de magistrats a augmenté récemment qu'il est à la hauteur des besoins.

Donc on a des responsables politiques qui ont fait des choix politiques qui ont baissé les conditions de sécurité des Français en affaiblissant les services publics de la Police nationale et de la justice, et qui ont, avec la plus grande démagogie, continué et continuent encore aujourd'hui – on a des exemples sous les yeux – à utiliser le sujet de la sécurité alors même qu'ils sont responsables de bien des choses. En plus, ils poussent l'avanie jusqu'à systématiquement opposer prévention et sanction, dans un refus de toute forme de pensée dialectique alors qu'il n'est quand même pas bien compliqué de se dire que c'est bien parce que l'on marche sur deux jambes que l'on peut avancer. L'honneur de la Ville de Paris, comme bien d'autres collectivités, c'est de prendre les choses à bras le corps avec les moyens qui sont les siens, sans jamais cesser – nous le faisons encore ce soir – de dénoncer les abandons coupables de l'Etat sur une question aussi centrale que la sécurité, tout en essayant – avec nos outils, la connaissance du terrain, la volonté de sortir les jeunes de spirales de délinquance et de rester au plus près de la réalité de ce qui se passe – de construire une politique de sécurité qui permette à tout le monde de vivre ensemble,

loin des caricatures que certains médias s'empressent de faire avec un projet politique absolument horrible derrière.

La politique de la ville, vous l'avez dit, c'est un travail quotidien très difficile. Mais je pense que beaucoup n'ont pas conscience de tout ce que vous avez pu dire ce soir et de toutes les choses qui sont mises en place. Pourtant, elles révèlent l'honneur du service public quand il est au service de la population, de toute la population. Et il révèle en creux les manques de l'Etat sur cette question aussi essentielle. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Il s'agit d'une communication et donc il n'y a pas de vote. »

11202508 – Signature d'une convention de partenariat avec l'association « À Suivre », pour la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs du 11^e arrondissement pour le Festival Onze Bouge et toutes actions artistiques organisées par l'association dans l'arrondissement

M. le Maire : « Je vous propose d'engager plusieurs délibérations qui sont de compétence propre du Conseil d'arrondissement, avec d'abord une convention avec l'association À Suivre pour l'organisation du festival Onze Bouge, qui est en pleine préparation puisqu'il aura lieu comme chaque année au mois de mai prochain. Nadine BLANCHARD présente la délibération. »

Mme BLANCHARD : « Chers collègues, le festival Onze Bouge, renommé « Onze Bouge, toujours ! », anime nos rues et nos espaces du 11^e arrondissement depuis 1997. En proposant des spectacles gratuits mettant à l'honneur les arts de la rue et de l'espace public, il se démarque par son engagement artistique et sa volonté d'accès à la culture pour tous. L'association À Suivre a repris cette année l'organisation du festival.

Afin de poursuivre son action sur l'ensemble du 11^e arrondissement, une convention de partenariat pour mise à disposition des équipements sportifs du territoire est nécessaire afin que l'association puisse bénéficier de créneaux au sein des équipements gérés par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS). Et cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire du 11^e arrondissement à signer avec À Suivre une convention de partenariat d'une durée de trois ans renouvelable pour la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs du 11^e arrondissement pour le festival Onze Bouge, toujours !

Et je tiens à vous rappeler que ce festival se tiendra du jeudi 22 au dimanche 25 mai, et il commencera dès les 15 et 16 mai dans un équipement sportif du 11^e, le stade Thiéré, avec un cirque chorégraphique. Donc je vous invite à découvrir cette programmation enthousiasmante de ce festival. »

M. le Maire : « Merci pour cette invitation fort sympathique. Joëlle MOREL s'est inscrit. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous savons toutes et tous combien le festival Onze Bouge rythme l'année culturelle depuis plus de vingt ans dans le 11^e arrondissement. Nous mesurons aussi son évolution puisqu'aujourd'hui il est reconnu comme festival des arts de la rue, pour son travail et le large public auquel il s'adresse. Nous voterons donc cette délibération et la signature de la convention de partenariat avec la nouvelle association À Suivre qui organise dorénavant le festival Onze Bouge. Cette convention engage la mairie pour une durée de 3 ans.

Cependant, je cite dans la délibération : *« la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs du 11^e arrondissement pour le festival Onze Bouge et toutes actions artistiques organisées par l'association dans l'arrondissement »*. Cela nous interroge. Notre arrondissement possède un nombre limité de terrains de sport en plein air et de gymnases, et à notre connaissance, les demandes des associations pour obtenir les créneaux pour les activités sportives sont très nombreuses et pas toujours honorées. À l'heure où, malheureusement, le gymnase Berlemont dans le quartier Fontaine au Roi, comme l'a dit Nour juste avant, n'est toujours pas réhabilité, et où l'association Tatane, entre autres, souffre de ne pas pouvoir organiser l'ensemble de leurs activités dans de bonnes conditions, nous attirons votre attention sur cette autorisation avec l'association À Suivre, qui pourrait apparaître comme du favoritisme.

De ce fait, nous souhaitons obtenir le bilan du calendrier de l'utilisation des équipements sportifs pendant ces trois dernières années par le festival Onze Bouge pour évaluer réellement les besoins de l'association, et nous demandons aussi le calendrier de l'utilisation des équipements sportifs pour le prochain festival pour mieux comprendre l'utilisation des équipements sportifs. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Vous voulez répondre ? »

Mme BLANCHARD : « À ma connaissance, ces équipements sportifs ne sont utilisés que pour le festival Onze Bouge et, en commun accord avec la DJS, sur des créneaux qui ne sont pas occupés par d'autres associations sportives. Donc ils n'entravent pas du tout la pratique sportive dans ces structures.

Concernant le calendrier du festival Onze Bouge, la plaquette est en cours d'impression et va sortir très prochainement. Il n'y a qu'un équipement concerné dans le 11^e arrondissement, le stade Thiéré, qui va être occupé très ponctuellement les 15 et 16 mai, lors de ce qu'ils appellent le préambule, et, à ma connaissance, le dimanche de clôture du 25 mai. »

M. le Maire : « Merci pour ces précisions. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Effectivement, cela concerne essentiellement les terrains d'éducation physique extérieurs qui ont généralement très peu de créneaux associatifs. Cela n'a pas beaucoup de rapport avec la perte du gymnase. Et évidemment, tout est fait pour minimiser l'impact, qui est en général très réduit, sur les activités sportives dans le 11^e, auxquelles nous sommes toutes et tous attachés. »

M. le Maire : « Absolument. J'ajoute que le terme de favoritisme que vous avez utilisé me chiffonne particulièrement. Nous sommes à l'exact opposé de ce qu'on pourrait appeler du favoritisme qui suppose d'obscures tractations qui visent à favoriser des amis ou d'autres liens d'intérêt. Nous sommes à mille lieues de cela. Il s'agit d'un festival qui a été créé à l'époque de Georges SARRE, il y a 30 ans, et qui s'est développé chaque année de plus en plus. Non seulement le festival offre aux habitantes et aux habitants du 11^e arrondissement un ravissement qui est loué à chacune de ces éditions par les spectateurs et les spectatrices, il est également devenu une référence nationale des arts de la rue. Il s'agit d'une structure qui organise des spectacles qui sont absolument subjuguants. Ces dernières années – je ne peux que m'en féliciter – ils ont fait le choix de se centrer quasiment exclusivement sur les arts de la rue. Avant, la structure utilisait beaucoup plus de salles qu'aujourd'hui, des théâtres ou des lieux qui changeaient leur programmation pour pouvoir les accueillir parce qu'ils considéraient que c'était dans leur mission de les accueillir. Aujourd'hui, l'association a fait le choix de s'orienter très massivement

sur l'espace public. Oui, il reste quelques équipements sportifs mais vraiment très peu par rapport aux années passées.

Il s'agit d'une mise à disposition, et d'une subvention d'ailleurs, qui fait l'objet d'une délibération qui vient d'être présentée au Conseil d'arrondissement dans la plus grande transparence. Il n'y a aucun favoritisme, c'est vraiment un mot que je récusé totalement. Je voulais profiter de ce cette délibération pour le dire. Je ne comprends pas cette réserve et cette critique larvée dans votre intervention.

Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202509 – Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 32 rue Godefroy Cavaignac (11e) et autorisation au Maire du 11e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du Code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement

11202510 – Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 19 Villa Marcès (11e)

M. le Maire : « Nous avons deux délibérations sur le choix de mode de gestion d'établissements d'accueil collectif de la petite enfance. Je propose à Bénédicte DAGEVILLE de les présenter conjointement. Merci beaucoup. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Je les présente conjointement mais l'une derrière l'autre parce qu'elles ne sont pas de la même nature. La première délibération concerne l'établissement de petite enfance situé 32 rue Godefroy Cavaignac dans le 11^e arrondissement. La proposition faite à notre Conseil est de choisir le marché public comme mode de gestion de cet établissement.

Je prendrai un peu plus de temps pour présenter la seconde délibération qui concerne la crèche Villa Marcès car je suis très heureuse de pouvoir la présenter aujourd'hui et même très fière de la proposer à notre Conseil d'arrondissement. La proposition faite est de modifier le mode de gestion de la crèche Villa Marcès qui est actuellement gérée dans le cadre d'un marché public et nous proposons de la reprendre en régie directe. C'est une première dans le 11^e arrondissement et il me semble que c'est aussi une première pour Paris. C'est un choix fort que nous faisons avec vous, M. le Maire, pour renforcer le service public de la petite enfance et pour en assurer la qualité.

Aujourd'hui encore, la crèche Villa Marcès est en marché public attribué à l'entreprise Les Petits Chaperons Rouges (LPCR), une entreprise privée à but lucratif. Ce gestionnaire a connu au cours

des derniers mois des difficultés importantes de gestion dans cet établissement et c'est la qualité d'accueil des familles qui a été directement mise à mal. Cela a lourdement pesé sur leur vie et sur la sécurité affective des enfants. L'établissement a ainsi connu une très forte rotation de ses personnels, avec une perte de repères pour les enfants et les familles, et parfois une perte de confiance. Elle a également connu une réduction des horaires d'accueil faute de personnel et une qualité insuffisante des activités qui étaient proposées aux enfants accueillis.

La Mairie du 11^e a été saisie par de nombreuses familles au sujet de ces dysfonctionnements importants et de leur préoccupation qui étaient tout à fait légitime. La Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), que je remercie, a renforcé son dialogue de gestion pour que l'entreprise prestataire respecte les clauses du contrat et l'exécution du marché. Mais il a fallu de longues semaines pour que la situation se normalise. Dans ce contexte, j'ai demandé à la DFPE d'étudier toutes les pistes pour changer le mode de gestion de cet établissement et pour se prémunir à l'avenir de pareilles difficultés. Au regard des éléments qui nous ont été présentés par les services de la Ville, nous avons opté, avec le Maire, pour la reprise en régie directe de la gestion de cet établissement.

Dès la rentrée de septembre 2025, l'établissement sera donc géré directement par les agentes et agents de la Ville de Paris. C'est donc un gage de qualité qui est donné ici parce que le recrutement de personnel sous statut de fonctionnaire permet des emplois de qualité et donc un accueil de qualité pour les familles. Avec la reprise en régie, on mobilise des emplois publics qui ont pour objectif premier de répondre à un besoin de service public. C'est plus logique que de confier la gestion à une entreprise privée à but lucratif qui, comme son statut l'indique, cherche en premier lieu à faire du profit pour le redistribuer à ses actionnaires.

Nous vous proposons donc de voter cette délibération pour reprendre en régie directe la crèche Villa Marcès et ainsi renforcer le service public de petite enfance dans notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Ce changement de mode de gestion est effectivement une excellente nouvelle. Dans la droite ligne de votre intervention, je tiens à remercier Patrick BLOCHE pour son aide sur ce dossier qui nous permet d'offrir un service public de qualité « renforcé » aux parents du 11^e arrondissement. Je donne la parole à Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je vais intervenir sur la délibération concernant la crèche de la Villa Marcès. Avec l'ensemble des élus du groupe Paris en Commun, nous nous félicitons de cette décision qui a permis de reprendre la situation en main. Je sais, chère collègue, votre investissement au quotidien pour faire de nos crèches des établissements de qualité qui rendent un service public de qualité. Et je me félicite également que cette gestion soit reprise en régie par les services de la Ville car – vous l'avez très justement rappelé – c'est un gage d'engagement et de qualité et je sais que vous y êtes très attachée.

Je souhaitais vous poser une question par rapport à cette délibération, à savoir l'attitude qu'ont eu les parents par rapport à cette décision et la manière dont votre décision et la gestion qui en est faite en repassant en régie publique est perçue par les parents des enfants qui sont mis dans cette crèche. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci. Avec les autres élus du Groupe Ecologiste du 11^e, nous nous félicitons également de cette reprise en régie de la crèche municipale du 19 villa Marcès et, comme cela a été souligné, de l'amélioration de la qualité de notre service public de la petite

enfance. C'est une première dans Paris et que nous avons déjà appelé de nos vœux en Conseil de Paris. Nous souhaitons que cet acte de reprise puisse être reproduit à l'avenir dans d'autres situations. En effet, face au scandale de gestion des crèches privées qui ont été révélés il y a quelques temps par le journaliste Victor CASTANET dans son enquête « Les Ogres », la solution pour la Ville de Paris passe par la gestion en régie de ces crèches.

Par ailleurs, nous sommes aujourd'hui confrontés à un phénomène grandissant de développement des crèches privées, mais aussi des écoles privées, parfois au sein des mêmes établissements, le tout dans une logique d'accueil de la petite enfance, et cela au détriment de l'école publique – on a eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises au sein de ce Conseil – avec les conséquences que l'on connaît : suppressions de postes d'enseignants et fermeture des classes, que nous dénonçons fermement.

Cette délibération nous donne aussi l'occasion de rappeler les demandes que nous avons émises à plusieurs reprises dans le cadre du Conseil de Paris pour le secteur de la petite enfance, à savoir :

- réduire la part globale des places en crèche en gestion externalisée par des entreprises privées à but lucratif
- donner des moyens pour des investigations accrues auprès de ces établissements afin de sanctionner tous les abus
- prendre en compte les revendications des professionnels du secteur en revalorisant les salaires des agents et salariés du secteur de la petite enfance, en permettant des évolutions de carrière, en renforçant les compétences, en prenant en compte la pénibilité
- donner les moyens nécessaires aussi à la création des 200 000 places manquantes au niveau national, en offrant à chaque famille qui le demande la possibilité d'avoir une place en crèche publique en gestion associative.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Effectivement, pourquoi pas la reprise en régie puisque sur ce sujet, seul compte la qualité de service délivré aux très jeunes enfants. Il y a autant de bons que de mauvais exemples dans le privé. Si jamais le personnel de la crèche de ma fille m'entend, qu'il soit remercié pour toutes ces années.

J'ai simplement une question très pragmatique : compte tenu des difficultés de recrutement à la Ville de Paris et à la DFPE, quelles garanties avons-nous sur la dotation en personnels ? Je parle sous le contrôle de Patrick BLOCHE, le dernier concours d'AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance) a laissé 47 postes vacants, à peu près un tiers des postes. 150 postes d'auxiliaires de puériculture sont ouverts, le concours se tiendra la semaine prochaine. Quelle garantie avons-nous sur le fait que l'établissement, une fois repris, soit correctement doté en personnels ? On peut posséder les murs, mais si on n'a pas le personnel, on ne fonctionne pas. »

M. le Maire : « Merci. Patrick BLOCHE souhaitait intervenir aussi. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Je ne pensais pas prendre la parole car je trouvais que Bénédicte et vous-même aviez parfaitement présenté les choses. Mais les interventions d'Alexandre VISCONTINI et de Jean-Christophe MARTIN m'amènent à intervenir, peut-être pour préciser rapidement deux trois choses.

D'abord, il y a une loi « Plein emploi » entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier, qui a créé un Service Public de la Petite Enfance (SPPE) au niveau national, constituant une vraie nouveauté pour nombre de collectivités. C'est moins le cas à Paris, compte tenu du fait que ce service public de la petite enfance existe depuis des années. Mais ce SPPE est confié aux collectivités locales, signifiant que ce sont maintenant les collectivités locales, et en l'occurrence la Ville de Paris, qui ont une autorité notamment sur les demandes d'autorisation d'ouverture de crèches privées. Pour vous dire les choses très directement, j'ai été saisi de trois demandes d'autorisation d'ouverture de crèche privée, j'en ai accordé une et j'ai donné un avis défavorable aux deux autres.

Parallèlement, notamment à Paris avec un service de Protection Maternelle Infantile (PMI) particulièrement performant, nous assurons depuis toujours un contrôle extrêmement suivi des crèches privées. Dans le livre dont on a beaucoup parlé de Victor CASTANET, il est à noter que la situation à Paris n'est évoquée à aucun moment. Il est vrai aussi que, compte tenu de l'effort fourni par la majorité municipale depuis près de 25 ans, le pourcentage de crèches privées à Paris est extrêmement faible : 9 % du total des places en crèche, alors que ce taux dans d'autres collectivités est de 30 à 40 %.

C'est l'une des compétences du Conseil d'arrondissement, il ne s'agit pas d'un avis mais d'une délibération du Conseil d'arrondissement sur le mode de gestion. Je suis très heureux d'avoir pu accompagner, par rapport à une situation qui posait problème, le fait que la crèche de la villa Marcès rentre dans le parc des crèches en régie municipale.

Par rapport au problème de recrutement que vous évoquez avec juste raison, Jean-Christophe MARTIN, je rappelle que ce problème de recrutement se pose au niveau national et concerne tous les métiers des services à la personne. Cela ne concerne pas évidemment que les tout-petits, cela concerne également les seniors et beaucoup d'autres services de ce type. De ce fait, je voudrais saluer la DFPE – Bénédicte peut en témoigner, François VAUGLIN aussi – de l'effort considérable qui a été fait en matière de recrutement, qui permet, certes, de ne pas résoudre le problème mais au moins de le stabiliser et d'empêcher qu'il ne s'aggrave. Evidemment, on déplore toujours la nécessité, pour répondre au taux d'encadrement d'un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et pour 8 enfants qui marchent, de devoir geler des places en crèche, ce qui est un immense désespoir. Mais j'espère que tous nos efforts en RH vont porter leurs fruits progressivement. En tout cas, pour la Villa Marcès, on veillera à ce qu'il y ait les personnels nécessaires face aux enfants. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci. Quelques mots pour répondre et remercier les collègues qui ont pris la parole sur cette délibération, et pour dire à Alexandre VISCONTINI qu'on partage les objectifs d'un maximum de réinternalisation du service public et de lutte contre les entreprises privées dans le secteur des crèches et aussi dans l'école publique.

Un mot pour renforcer ce qu'a dit Patrick BLOCHE sur la question du recrutement et des personnels, et pour vous répondre aussi M. MARTIN, sur le fait que la Ville a fait un certain nombre d'efforts pour pouvoir faire face à la crise nationale de recrutement, avec notamment une revalorisation des personnels par une prime mensuelle de 150 €, ce qui est un effort financier assez conséquent. On attend l'Etat qui est bien sûr absent – le salaire des agents étant fixé par le point d'indice – puisque la revalorisation du point d'indice ne vient pas. En même temps, l'Etat laisse les collectivités locales dans une situation financière qui est somme toute inextricable. La solution pourrait être celle-là aussi pour venir à bout de cette crise qui est nationale.

Pour répondre plus précisément à la question de Jérôme MEYER sur l'information aux parents : ils ont d'abord été informés il y a quelques semaines par un courrier de la DFPE puis avec le Maire, nous les avons rencontrés lors d'un café des parents pour expliquer à la fois les motivations politiques de la reprise en régie – avoir une gestion directe de l'emploi public pour gérer ce service public est un choix fort – et les modalités pratiques. Je voudrais remercier la DFPE et ses directeurs Xavier VUILLAUME et Simon VANACKERE qui suivent de près ce dossier. Simon VANACKERE était d'ailleurs présent au café des parents, il a répondu avec beaucoup de précision et de complétude à toutes les questions qui ont pu être adressées. L'atmosphère durant ce café des parents était très positive et très propice aux échanges et à la discussion, avec des questions sur les modalités de transition, sur l'organisation de la rentrée à la crèche Villa Marcès.

L'accueil de tous les enfants qui sont aujourd'hui inscrits à Villa Marcès est bien sûr garanti pour la prochaine rentrée. Les enfants seront accueillis dans le même établissement mais par des personnels de la Ville de Paris. Il est possible qu'ils retrouvent des professionnels qui les accueillent actuellement parce que, conformément aux dispositions qui s'appliquent lors de la fin d'un marché public, la Ville de Paris est tenue de faire une proposition de reprise à ces personnels. Les discussions sont en cours actuellement donc il est encore trop tôt pour le savoir. Mais il est possible que cette reprise en régie directe à la crèche Villa Marcès permette en fait de nouveaux recrutements. Les parents ont également été rassurés de savoir qu'ils pouvaient bénéficier du regroupement, par exemple lors des périodes de vacances, du renfort du pôle de remplacement de la Ville de Paris en cas d'absence des professionnels, de la qualité des repas dans les crèches municipales produits par la Ville de Paris, et donc de la qualité de travail de tous les personnels de la Ville. Ça permet de remettre un peu d'égalité de traitement entre toutes les crèches de l'arrondissement.

Si nous avons confiance dans la reprise en régie de la crèche Villa Marcès, c'est parce que nous bénéficions de l'excellent travail des fonctionnaires de la Ville de Paris. Je voudrais en profiter pour remercier les personnels de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) du 11^e, notamment Laurie DAHAN, mais aussi le pôle Petite Enfance et Claire CORDONNIER, Isabelle DUHAMEL et Corinne VELLY, chefs de pôle et coordinatrices, et à travers elles évidemment toutes les responsables et les équipes de petite enfance qui travaillent dans ces établissements et qui font au quotidien un travail précieux pour toutes les familles du 11^e arrondissement et pour les enfants. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Merci aussi pour votre engagement sur ce beau dossier.

Avant de passer au vote, je signale que j'ai reçu un pouvoir, Lucie SOLEM donne pouvoir à Joséphine LANFRANCHI. Je vous propose de passer au vote. D'abord la délibération 11202509 relative à l'établissement de petite enfance situé rue Godefroy Cavaignac. Qui est favorable ? Unanimité. Merci beaucoup. Puis la délibération 11202510 relative à l'établissement de petite enfance situé Villa Marcès. Qui est favorable ? Unanimité aussi. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
Les délibérations sont adoptées			

11202511 – Adoption d'une délibération portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne au cœur d'une démocratie parisienne rénovée et déconcentrée

M. le Maire : « La délibération suivante porte sur une nouvelle approche de la participation citoyenne à travers la mise en place d'une Assemblée citoyenne du 11^e arrondissement. Quel beau projet, Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Je souhaite tout d'abord préciser à l'égard des groupes politiques ici représentés, à la majorité de l'opposition, que nous avons un besoin impératif de revigorer, de rénover, d'ouvrir notre démocratie pour la rendre plus accessible à tous les citoyens. La défiance croissante des citoyens à l'égard des gouvernants, la hausse de l'abstention électorale, en particulier chez les jeunes et les catégories populaires, l'affaiblissement des partis politiques traditionnels, nous oblige en tant qu'élus à proposer et à développer de nouvelles formes de démocratie complémentaires qui associent les citoyens au processus de décision politique.

Nous avons mis en œuvre à Paris plusieurs dispositifs de démocratie participative, notamment avec la création en octobre 2021 de l'Assemblée citoyenne de Paris. Elle a pour objectif de créer un espace de délibération citoyenne permettant aux Parisiennes et aux Parisiens de participer directement à la fabrique des politiques municipales. Elle est composée de 100 membres tirés au sort sur des listes, avec une attention particulière à la représentativité. Elle intègre également des personnes âgées de 16 à 18 ans et des résidents étrangers extra-communautaires. La durée de leur mandat est d'un an.

Cette assemblée peut émettre, lors de séances plénières ou d'ateliers de travail thématiques, des propositions de vœux et des délibérations soumis au Conseil de Paris. Les vœux adoptés par la première promotion ont concerné le Plan Lecture, la rénovation énergétique des logements, et la création d'un Code de la rue parisien. Ces vœux ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil de Paris. La seconde promotion a proposé une délibération sur les sans-abris ainsi qu'un vœu relatif à la création de rues-jardins. Vous avez pu remarquer que ce dernier vœu a permis justement la base du lancement de la votation citoyenne qui a eu lieu le 23 mars. La troisième promotion, en cours sur l'année 2025, travaille sur la thématique de la démocratie participative et sur la thématique de la solitude à Paris. Elle propose notamment la mise en place d'assemblées citoyennes d'arrondissement.

La Mairie du 11^e a déjà mis en place plusieurs dispositifs de participation citoyenne : un Conseil des Enfants, un Conseil des Seniors, un pré-Conseil d'arrondissement qui associe les habitants aux délibérations du Conseil d'arrondissement, et des conseils de quartier dynamiques et renouvelés qui interpellent les élus sur les sujets municipaux. Dans la continuité des démarches participatives engagées par la Ville de Paris, et dans le cadre de la territorialisation des outils et dispositifs de participation citoyenne, la Mairie du 11^e souhaite maintenant expérimenter la mise en place d'une assemblée citoyenne au niveau local.

Nous sommes le premier arrondissement à mettre en place une telle instance en nous inspirant du modèle parisien. Elle s'inscrira en complémentarité des instances existantes et visera à renforcer la participation des habitants et des habitantes aux décisions locales, en leur offrant un espace de débats et de propositions sur les sujets qui les concernent. Elle pourrait être composée de 20 à 30 membres reflétant la diversité de l'arrondissement. Le recrutement pourra se faire par tirage au sort sur des listes, avec une attention particulière à la représentativité (âge, genre, quartier, catégories socio-professionnelles) et en essayant d'intégrer des habitants provenant des

hôtels sociaux, ainsi que de jeunes étudiants et des mineurs de 16 à 18 ans. Nous faisons le constat que dans les modèles de participation ouverts, il existe une surreprésentation des catégories sociales les mieux intégrées et les plus âgées. Nous souhaitons expérimenter un dispositif de participation citoyenne plus représentatif avec une plus forte légitimité.

Lors de son mandat, l'Assemblée citoyenne du 11^e aura la possibilité de présenter des recommandations et propositions thématiques au cours de trois à quatre réunions plénières, en soumettant un ou plusieurs vœux au Conseil d'arrondissement. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation a posteriori qui pourra conduire à une redéfinition de ses contours et, si nécessaire, à l'adoption d'un nouveau règlement.

Ainsi, après l'Acte 1 de la démocratie participative dans notre arrondissement qui a permis de réaliser pendant six mois un diagnostic partagé du fonctionnement des conseils de quartier et d'émettre des propositions concrètes d'amélioration, et après l'Acte 2 qui a permis de réussir le renouvellement complet des équipes d'animation des conseils de quartier à la fin du mandat de trois ans de ses membres, nous entrons dans l'Acte 3 de la démocratie participative avec la mise en place de cette expérimentation qui se veut transpartisane en associant l'ensemble des groupes politiques de notre Conseil d'arrondissement. L'expérimentation se déroulera entre juin et décembre 2025. Au cours de cette période, l'assemblée se réunira régulièrement. Un cadre de travail précis est en cours de définition, dont le règlement intérieur qui sera adopté lors du prochain Conseil d'arrondissement.

Il est donc proposé au Conseil d'arrondissement d'adopter la présente délibération relative à la mise en place de l'Assemblée citoyenne du 11^e arrondissement pour affirmer sa volonté d'encourager la participation citoyenne à l'échelle locale, en faveur d'une démocratie plus ouverte et plus inclusive. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. La démocratie participative est une idée formidable. C'est une très belle loi qui concerne notamment les conseils de quartier et qui date de 2002 et du gouvernement Jospin. Il faut rendre ce qui lui revient. À mes yeux, comme vous l'avez dit, cher Jean-Pierre, le meilleur remède à la défiance et au rejet vis-à-vis du monde politique – une réalité de plus en plus préoccupante de notre société – c'est cette participation citoyenne, dans une optique d'échange et de co-construction concertée de nos politiques publiques.

Sur ce point, la démocratie participative parisienne n'est cependant pas bien vaillante. Cela ne date pas d'aujourd'hui, nous en avons déjà parlé sous cette mandature, nous en avons parlé sous la mandature précédente. Citons par exemple la faible participation des habitants lors des conseils de quartier (un quartier du 11^e arrondissement, c'est à peu près 30 000 personnes, soit une petite ville, une préfecture en province) et l'absence de suite donnée par la municipalité aux vœux des conseils de quartier, ou plus récemment les tous petits 4,4 % de participation à la dernière consultation sur les rues-jardins. Vous en conviendrez, il y a un problème de répartition des rôles – on en reparlera un petit peu plus tard – un problème de participation citoyenne, un manque de représentativité, de suivi, d'attrait tout simplement, mais aussi un problème de multiplication des acteurs sur des périmètres divers, enchevêtrés.

Votre réponse à ces nombreux problèmes est la création d'une nouvelle instance pour, je cite, « *une nouvelle approche de la participation citoyenne au cœur d'une démocratie parisienne renouée et déconcentrée* ». Plusieurs remarques :

- sur la forme : par pitié, un peu de retenue sur les superlatifs, « Adoption d'une délibération portant sur l'expérimentation d'une assemblée citoyenne locale » aurait largement suffi et cela aurait même été un tout petit peu plus clair.
- sur la méthode : l'idée d'une expérimentation, d'un bilan et d'une prise de recul avant d'envisager les suites à donner, c'est une approche très pragmatique qui me plaît, je vous en félicite.
- toujours sur la méthode : nous votons ce soir – un peu dans la précipitation pourrait-on dire – la mise en place de cette assemblée, son fonctionnement et son règlement étant renvoyés au prochain Conseil d'arrondissement. J'aurais préféré un temps un peu plus long pour examiner en profondeur l'ensemble du projet et débattre ensemble de la création et de son fonctionnement.

Dernière remarque sur le fond, remarque qui rejoint un peu plus la précédente : nous attachons trop d'importance – nous tous autour de la table, je pense –, à la participation citoyenne pour voir cette nouvelle initiative devenir une sorte de gadget pour masquer les problèmes plus profonds dont je viens de parler. Ainsi, le règlement devra intégrer des considérations très structurantes et très opérationnelles pour contribuer à l'objet même de cette expérimentation. On peut citer :

- la désignation libre et éclairée des participants en dehors de toute intervention – de qui que ce soit, soyons clairs là-dessus – c'est-à-dire les modalités du tirage au sort, qui sont loin d'être aussi simples qu'il n'y paraît de prime abord. Si on veut rester représentatif, on ne peut pas juste piocher, sinon il y a un biais statistique ;
- l'indépendance dans les travaux en dehors des influences ou des potentiels téléguidages ;
- les relations avec les services de la Ville car ils sont les seuls en capacité d'alimenter cette assemblée en éléments techniques et factuels indispensables à la pertinence de ces débats (services auxquels, rappelons-le, nous autres élus d'arrondissement d'opposition n'avons même pas accès) ;
- la relation avec les autres instances de démocratie participative pour éviter l'empilement déjà flagrant des structures avec les conseils de quartiers, le CICA, les Conseils de seniors, le Conseil des enfants, le Conseil de Quartier Politique de la Ville, l'Assemblée Citoyenne parisienne, et j'en oublie sûrement au passage. Evitons de créer une énième instance qui vienne faire doublon pour au final servir à rien. Cette idée est belle, donnons-lui un corps. Et le règlement intérieur a vocation à lui donner un corps et une finalité ;
- Enfin, les relations avec la Mairie d'arrondissement et le Conseil de Paris en tant qu'instances qui sont les seules à jouir des compétences – alors qu'elles sont certes extrêmement limitées en ce qui nous concerne – et de la légitimité du suffrage universel.

Vous l'aurez compris, cette délibération soulève énormément de questions qui ne trouveront de réponses que lors de la présentation du règlement de l'assemblée citoyenne locale au prochain Conseil. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération dans l'attente de la présentation, mais que ce soit clair, ce n'est ni une abstention de principe, ni une abstention de défiance, il s'agit simplement d'une demande de se prononcer sur l'intégralité du projet.

Mais notre vote s'accompagne aussi d'une main tendue, que cela soit clair aussi. Nous sommes prêts à travailler avec la majorité municipale, à faire des propositions sur ce règlement, en dehors de considérations politiciennes qui viendraient entacher cet exercice, à faire des propositions concrètes et pragmatiques, dans le cadre d'un travail transpartisan, comme vous l'avez dit. Notre main est tendue et, je le précise, sincère et de bonne foi. J'espère que vous la saisissez. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL s'est inscrite également. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Comment ne pas se réjouir de cette délibération, nous Ecologistes qui sommes depuis de nombreuses années passionnés sur ces questions et force de proposition pour mettre en place des nouvelles formes de participation pour faire vivre la démocratie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, au nom des Ecologistes du 11^e, j'ai porté depuis cette mandature trois vœux sur cette question, même si parfois cela agace quelques-uns d'entre vous. Dès avril 2021, nous déposons un vœu sur la participation citoyenne qui faisait référence à la mise en place d'assemblées citoyennes. En novembre 2023, nous déposons un vœu pour un nouveau souffle des processus participatifs pour faire vivre la démocratie. À la séance du 18 juin 2024, j'ai porté un vœu relatif à l'amélioration de la démocratie locale par les votations citoyennes, vœu déposé dans plusieurs arrondissements et aussi au Conseil de Paris. Cette délibération portait donc sur les assemblées citoyennes, le tirage au sort, la composition pour y intégrer des jeunes et des résidents étrangers, le financement des travaux de cette assemblée. Alors nous déplorons que notre vœu ait été rejeté dans le 11^e le 18 juin 2024 par l'ensemble des forces politiques, 22 voix contre 5. Et à peine un an après, vous portez cette délibération.

Cette délibération nous permet donc d'acter la proposition d'une expérimentation de la mise en place d'une assemblée citoyenne dans le 11^e. Mais elle ne dit rien sur la mise en œuvre. Dès à présent, nous voulons partager avec vous nos interrogations sur le calendrier, puisque cette expérimentation est programmée entre juin et décembre 2025, donc pendant les derniers mois de cette mandature. Nous partageons l'idée avec Jean-Pierre CORSIA de dire que la participation citoyenne ne s'improvise pas. C'est un processus démocratique exigeant qui s'inscrit dans la durée et qui est en perpétuel mouvement. Une expérimentation concernant la participation qui commence en juin ne nous semble donc pas être dans le bon timing. Et l'évaluation de cette expérimentation, prévue sans doute en février, sera donc très réduite, voire inexistante puisque nous serons à quelques mois de l'élection municipale.

Néanmoins, nous voterons cette première délibération car nous portons fortement cette volonté de mettre en place des assemblées citoyennes au niveau local. Et le Groupe Ecologiste attend donc avec impatience les modalités de son fonctionnement que nous découvrirons au prochain Conseil. Mais je me permets de vous redire notre engagement et notre disponibilité pour travailler avec vous sur cette question. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Guillaume POITOUX ensuite. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Simplement pour saluer cette volonté de tous de développer la démocratie participative et la démocratie directe au sein de Paris et spécifiquement du 11^e arrondissement. Je pense que ce sera l'un des grands enjeux de la prochaine mandature avec, plus largement, trouver les manières de rapprocher le citoyen de ses politiques. Je pense que cela passe par le renforcement de ces processus, mais en ne les gadgétisant pas, ce qui est un peu le reproche qu'on fait parfois à raison, parfois à tort, aux nombreux dispositifs mis en place par la Ville de Paris : Budget participatif, Conseil de quartier, assemblée citoyenne, votation citoyenne, plateforme numérique, Conseil parisien de la jeunesse, pré-conseil d'arrondissement. Et pourquoi pas un « after » conseil d'arrondissement qui pourrait être un organe sympathique ? Il y a une multitude de conseils, une multitude de réunions, une multitude de lieux de d'exercices.

Dans le cadre d'une réforme potentielle de la loi PLM, dont nous parlerons certainement plus tard, je pense que le rôle d'un arrondissement est effectivement de faire vivre cette démocratie participative au plus proche des intérêts des citoyens. Mais pour cela, il faut renforcer le pouvoir décisionnel de ces assemblées, sans quoi les gens se lassent. On connaît tous des habitants dans les conseils de quartiers qui nous disent « je viens, je pose des vœux mais ils ne sont jamais

adoptés, ils ne sont pas déposés ». À tort ou à raison, c'est la perception qu'ont certains membres de conseil de quartier. Ces membres sont d'ailleurs souvent toujours les mêmes depuis des années. On n'arrive pas à renouveler et à toucher de nouvelles catégories de population du 11^e arrondissement, notamment les jeunes. Il est important de ramener les jeunes vers le vote, vers le sens commun de l'action politique. Et effectivement, la démocratie participative est l'un de ces outils, encore faut-il qu'il y ait un vrai apport concret à travers ces outils. Il faut augmenter la transparence et le suivi sur ces dossiers, diversifier les participants. C'est l'un des souhaits de la municipalité du 11^e à travers cette assemblée, mais comment ?

Il faut également hybrider numériquement le système. On a tous fait l'expérience d'avoir la possibilité de voter cinq fois au Budget Participatif à différents endroits de l'arrondissement. Ça n'a que très peu de sens et beaucoup de citoyens du 11^e se demandent si le procédé et le process est vraiment démocratique. On est au 21^e siècle, je pense que la Ville de Paris gagnerait en transparence et en nombre de participants à hybrider ce système et à pouvoir faire des votations avec un process décisionnel cadré sur des sujets très locaux où les gens peuvent voter via un code sécurisé sur internet, comme ce qui se fait au Brésil, à Porto Alegre, ou en Suisse à un autre niveau. Ça ne rentrerait pas forcément dans le cadre de la loi mais c'est un chantier magnifique qui a été engagé depuis des années à Paris et je pense qu'il gagnerait à se rationaliser, se développer, être plus décisionnel et plus direct dans les années à venir pour les sujets liés à la vie concrète des arrondissements. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Joséphine LANFRANCHI. »

Mme LANFRANCHI : « Je voulais prendre la parole pour insister sur la présence des jeunes, à prévoir dans le cadre de cette nouvelle instance. Mais Aymeric DE TARLE souhaitait prendre la parole, donc place aux jeunes, je te cède la parole. »

M. le Maire : « Merci Joséphine. Aymeric. »

M. DE TARLÉ : « Je n'ai pas envie d'être comme une instance de démocratie locale, d'être un nouveau doublon ou un empiement, parce qu'on a déjà eu beaucoup d'interventions. Je voulais simplement remercier Jean-Pierre pour cette initiative. Je pense qu'on ne fait jamais trop de démocratie, il n'y a jamais trop de démocratie, surtout dans les temps troublés qu'on est en train de vivre, où les coupables deviennent victimes et où finalement la démocratie est souvent bypassée par des systèmes numériques qui nous dépassent. Enfin, on essaie de s'informer pour qu'ils nous dépassent le moins possible... Mais aujourd'hui, on vit sous le coup d'une menace contre nos démocraties, d'attaques russes contre nos démocraties en permanence pour des sujets variés : une fois, c'était une cyber-attaque contre les punaises de lit, une autre fois pour la non-élection d'Hillary Clinton. Notre démocratie est attaquée par des pays qui configurent un nouvel ordre mondial. Et je pense que nous, en tant que Français, citoyens du 11^e arrondissement, on ne fera jamais trop de démocratie.

Sur la question des différents conseils : je participe au Conseil des enfants et au Conseil des seniors et on peut voir qu'au Conseil des seniors par exemple, on a beaucoup de membres de nos conseillers seniors qui sont aussi au conseil de quartier. On peut faire une remarque un petit peu basique et dire que ça fait doublon. Je ne sais pas si ça fait doublon parce qu'au Conseil des seniors, on peut faire des actions qu'on ne pourrait pas forcément faire au sein des conseillers de quartier. Par exemple, la commission « solidarité » du Conseil des seniors a organisé une rencontre avec les acteurs de santé, en partant du constat que les plans parisiens (pour les seniors, le Schéma Senior) n'étaient pas forcément assez explicités dans les arrondissements, donc ils ont décidé de faire une commission. Ils ont rencontré Rosalie LAMIN et les services de la Ville,

l'Espace Parisien des Solidarités (EPS) et ils ont fait une conférence de 3-4 heures où ils ont pu parler de santé ensemble. C'était une initiative portée par le Conseil des seniors. Je ne sais pas si le conseil de quartier serait allé vers ce genre d'initiative.

Enfin, sur la participation des jeunes : on a effectivement des conseils de quartier qui sont pertinents et qui nous permettent de faire des actions, mais il y a quand même une asymétrie entre l'engagement des jeunes dans les manifestations et l'engagement des jeunes dans les associations. Si vous allez en association, peu importe l'association, vous allez voir des jeunes qui s'engagent. Et quand on voit le peu de jeunes qui s'investissent au sein des conseils de quartier ou même dans la politique en général... Peut-être que cette assemblée citoyenne pourra résoudre certains problèmes posés par ce manque d'engagement des jeunes. En tout cas, ce sont les réponses que cette assemblée citoyenne peut donner. Donc on lui souhaite une bonne route et on sera toujours en faveur de plus de démocratie contre tous les totalitarismes. Merci. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Jean-Pierre CORSIA, peut-être pour apporter quelques réponses. »

M. CORSIA : « Il semble y avoir cette adhésion pour essayer de tenter cette expérimentation, avec bien sûr tous les bémols qui ont été indiqués. Encore une fois, il ne faut pas être perfectionniste parce que la perfection, cela n'existe pas. On est en train de suivre un chemin, on est en train d'essayer, c'est pourquoi on appelait cela une expérimentation. Quand on parle d'une expérimentation, cela veut dire qu'on a accumulé une expérience. Et pour accumuler une expérience, il faut un certain temps, donc ce n'est pas précipité. D'ailleurs, j'ai cité les différents actes de la démocratie participative car on avait passé six mois à faire le règlement des conseils de quartier et on avait passé six autres mois à faire l'évaluation partagée du diagnostic des conseils de quartier. Cela demande du temps. Puis dans les conclusions de l'évaluation qui avait été faite du diagnostic des conseils de quartier, il a été demandé : « Pourquoi pas un tirage au sort pour être plus représentatif ? ». Ce sont les conseillers de quartier eux-mêmes qui sont arrivés à ce constat. Donc on se dit pourquoi pas essayer d'expérimenter un mode d'assemblée citoyenne.

On n'invente rien puisqu'elle existe depuis maintenant 2021, c'est Paris qui l'avait mise en place. On en est à la 3^e promotion, on a accumulé une certaine expérience. C'est pérenne. Il y a des retours intéressants, donc on se dit qu'il faudrait profiter de cette expérience pour essayer d'innover en essayant d'inventer une assemblée citoyenne locale. On a le feu vert de la Ville pour nous accompagner. Bien sûr, on n'aurait pas pu le faire sans cet aval car il y a des outils pour permettre le tirage au sort, il y a des garanties à mettre en place. Un certain nombre d'éléments existent pour qu'on puisse essayer de faire cette expérimentation, c'est pourquoi elle arrive maintenant. Et comme pour toute expérimentation, on va en tirer certains enseignements. Rêvons un peu, peut-être que les conseils de quartier du futur seront plus représentatifs parce que tirés au sort ? On peut imaginer une nouvelle façon de fonctionner, peut-être qu'il y aura dans le futur des assemblées citoyennes de quartier dans le 11^e, tirées au sort et peut-être plus légitimes ? Mais n'essayons pas d'envisager ce qui n'existe pas encore. Soyons modestes et pragmatiques.

Pourquoi a-t-on remis l'adoption du règlement intérieur au prochain Conseil d'arrondissement ? Tout simplement pour qu'on ait l'occasion d'en discuter entre nous, et comme le temps est compté (pour faire cette expérimentation avant la fin de la mandature), on vous demande d'adopter maintenant le principe de la constitution de cette assemblée citoyenne. Et entre-temps, on vous interpellera et on vous associera à la réflexion sur le règlement intérieur qui sera présenté au prochain Conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « Absolument. La démarche est claire et elle a été bien présentée. L'ambition aussi. On peut toujours avoir des débats sur la représentativité des uns et des autres, des instances, etc. Mais j'invite tout le monde à être à l'aise avec cette question de la représentativité. Quand je vois la votation citoyenne qui a conduit les habitantes et habitants du 11^e arrondissement à valider les propositions à 80%, et ceux de Paris dans une plus large majorité encore, que ce soit pour plus de rues végétales à Paris ou de cœurs piétons dans notre arrondissement, comment ne pas y voir une légitimation de la politique que nous avons engagée et que nous voulons poursuivre ?

Quant au taux de participation, M. MARTIN, j'invite chacun à la modestie. Certes, nous sommes modestes, nous reconnaissons que cette votation a récolté 4,7 % des inscrits. Est-ce ridicule ? Je ne le dirai pas. Je vous rappellerai simplement qu'au premier tour de l'élection municipale de 2020, votre liste a recueilli 5,6 % des inscrits. En tout cas, je reconnais totalement votre légitimité à siéger à ce Conseil d'arrondissement. Je voulais apporter cette petite précision pour que chacun soit totalement à l'aise avec les propositions que nous faisons. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Les élus des groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Poitoux. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris. La délibération est donc adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL

2025 DEVE 1 – Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

M. le Maire : « Nous arrivons aux délibérations qui relèvent du Conseil de Paris et sur lesquelles nous allons rendre un avis. Nous commençons avec le Plan Biodiversité et Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. Je ne vais pas vous faire la présentation de ce Plan Biodiversité qui fait plusieurs dizaines de pages, sinon ce serait un véritable inventaire à la Prévert. Je vais simplement vous présenter sa traduction dans le 11^e arrondissement et on laissera aux Conseillers de Paris la possibilité d'en discuter à l'échelle parisienne.

Pourquoi est-ce qu'on fait un Plan Biodiversité ? Parce que ce plan n'est pas aussi obligatoire que peut l'être le Plan Climat de la Ville et parce qu'on parle beaucoup du réchauffement climatique mais on parle encore trop peu de l'extinction du vivant, du biocide que nous sommes en train de vivre. La vérité est que cette disparition du vivant à la surface de notre planète, inégalée dans l'histoire de la planète Terre, nous condamne à une échéance encore plus courte que le réchauffement climatique si on n'y prend pas garde. Le sujet est évidemment mondial, il renvoie d'abord aux zones sauvages et aux zones agricoles en priorité, mais il se trouve que tout espace humain a vocation à contribuer, et la ville aussi. Donc notre enjeu est de renaturer cette ville et de s'assurer qu'elle est en capacité d'offrir les bénéfices écosystémiques les plus élevés possibles en

matière de lutte contre la pollution et le réchauffement climatique, d'un côté, et en matière de préservation de la biodiversité, de l'autre.

Environ 2800 espèces naturelles ont été recensées à Paris, dont certaines sont évidemment très méconnues. C'est la raison pour laquelle ce plan se structure toujours sur le même triptyque, comme toute action menée pour la biodiversité :

- Sensibiliser, parce que la première manière de préserver la biodiversité, c'est de la connaître, de s'en émerveiller. C'est pourquoi il faut impérativement qu'on arrive à informer sur cette biodiversité tous nos citoyens, notamment nos plus jeunes concitoyens. Le rôle de l'école est majeur.
- Protéger. Il faut qu'on arrive à protéger et préserver la biodiversité existante. Je pense notamment à l'opération « Quartier moineaux » et à plein d'autres dispositifs pour la protéger.
- Développer, en offrant des capacités d'hébergement de nouvelle biodiversité, dans notre espace public ou dans notre patrimoine bâti public ou privé.

Ce nouveau Plan Biodiversité 2025-2030 suit le plan précédent 2018-2024 qui a déjà donné lieu à de nombreuses réalisations dans le 11^e arrondissement. Je n'en citerai que quelques-unes :

- Création d'un réservoir intégral de biodiversité au sein du square de la Roquette, le premier dans l'arrondissement. C'est un petit espace mais c'est déjà une très bonne nouvelle.
- Renforcement de la trame bleue, c'est-à-dire nos espaces aquatiques. Nous n'avons pas de rivière dans l'arrondissement, nous n'avons qu'un canal couvert. On a donc un enjeu à aménager des jardins de pluie et des mares écologiques dans tous nos espaces verts, quand ils peuvent en accueillir, comme cela a été le cas aux squares de la Roquette et Gardette.
- Installation du premier « Quartier moineaux » sur le mur situé derrière le square Majorelle où il y a une belle colonie de moineaux qui est menacée et que nous devons donc préserver.
- Sur l'ensemble des espaces que nous avons débitumés, dans l'espace public avec mon collègue Luc LEBON, dans les écoles (cours oasis) avec Jérôme MEYER, et dans les copropriétés (dispositif CoprOasis) avec Adrien TIBERTI, on a débitumé au maximum de ce que nous pouvions faire en termes de potentiel. Et sur ces espaces débitumés qui sont des refuges de biodiversité, nous avons aussi travaillé à la diversification de la palette. On a eu de nombreuses occasions pour en parler.

Ceci est notre bilan. Après, il faut insister sur le fait que le plan qui vous est présenté aujourd'hui a été intensément co-construit. Cela fait deux ans que Christophe NAJDOVSKI, sous l'impulsion de la Maire de Paris, mène une concertation approfondie pour ce plan. Dans l'arrondissement, nous avons eu l'occasion de faire une réunion publique et plusieurs marches exploratoires dédiées à cette question de la biodiversité. Et enfin, la votation citoyenne est venue donner la parole directement aux habitants pour valider le principe du déploiement de ces rues végétales, ces rues-jardins qui sont l'une des composantes majeures de ce nouveau plan.

Ce plan est également localisé pour la première fois, il porte 84 réalisations à l'échelle parisienne, dont 5 dans le 11^e arrondissement. Ce recensement n'est évidemment pas exhaustif et n'est absolument pas limitatif. On a choisi cinq réalisations parce qu'elles nous semblaient emblématiques, significatives et elles dressaient un maillage territorial de l'arrondissement un peu équilibré :

1. Les enjeux de sensibilisation. On veut s'appuyer sur la préconisation du Conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault pour développer les dispositifs d'information et de sensibilisation dans nos espaces verts sur la richesse de notre faune et de notre flore. Ce projet a été voté au

Budget Participatif, il est en cours de déploiement à Gardette et on voudrait le généraliser dans les espaces verts de l'arrondissement pour que les usagers de nos jardins prennent conscience de la richesse de notre patrimoine naturel et qu'ils soient, par cette prise de conscience, incités à le préserver davantage qu'ils ne le font aujourd'hui.

2. Végétalisation sur le secteur de la Roquette, liée au déploiement de la démarche « Embellir Votre Quartier » à Léon Blum/Folie Regnault, et également sur le tronçon Nord de la rue de la Roquette. Ce tronçon a été sorti de la démarche mais à terme, il a vocation à être un corridor secondaire de biodiversité entre deux réservoirs secondaires, les chemins de la nature que sont le square de la Roquette et le Père Lachaise, qui est un réservoir secondaire majeur pour le Nord-Est parisien. Ce tronçon de rue a vocation à permettre à la nature, sous toutes ses formes (volatiles, petits animaux, microfaunes, insectes), de pouvoir se déplacer. C'est de cette manière que la nature reconquerra ses droits. Que ce soit les espaces verts du mail Desproges ou les espaces viaires de cette rue, ils ont vocation à contribuer à l'aménagement de ce corridor.
3. Notre corridor principal de biodiversité dans l'arrondissement, la promenade plantée Jules Ferry/Richard Lenoir. Vous savez que nous avons un projet majeur d'intensification du potentiel écosystémique de ce corridor, en y développant très fortement les surfaces végétalisées et les haies, et en diversifiant fortement la palette végétale sur cette promenade plantée. Nous ne manquerons pas d'y arriver lorsque cette opération s'engagera.
4. La rénovation du square Marcel Rajman, dès que le réaménagement de la salle Olympe de Gouges sera achevé. Aujourd'hui, le square a une belle trame arborée mais il offre un bénéfice écosystémique limité sur les strates basses et arbustives. Très concrètement, ce n'est quasiment que du stabilisé, donc on peut forcément faire beaucoup mieux. Quand on aménage des jardins de nos jours, ils sont beaucoup plus beaux et beaucoup plus intéressants en termes d'évapotranspiration et en termes de score de biodiversité.
5. L'avenue de Bouvines, qui sera la première réalisation de rue-jardin dans notre arrondissement. On va y créer un espace vert supérieur à 2000 m², ce qui en fera l'un des plus grands espaces verts de proximité de l'arrondissement. Très concrètement, ce ne sera même plus une rue, cet espace aura vocation à être considéré comme un espace vert et traité comme tel par la Direction des Espaces Verts de la Ville de Paris.

Voilà les cinq réalisations territorialisées que nous avons voulu porter dans ce Plan Biodiversité et que nous sommes très fiers de porter dans cette mandature et sans doute aussi dans les suivantes. Tout cela vient en résonance avec les mesures très ambitieuses portées par ce plan, que je ne développerai pas parce qu'elles sont trop nombreuses. Je me contenterai d'en citer quelques-unes :

- Le renforcement des haies. Les haies sont un enjeu majeur dans le monde agricole, mais en réalité aussi en notre sein. Donc on travaille beaucoup sur l'intensification de cette strate arbustive haute.
- Faire classe dehors pour tous et partout. On a déjà mis en place des petits dispositifs de classe dehors au square de la Roquette pour les écoles Duranti et Servan, et dans le passage Pihet/Beslay pour les élèves de l'école en face, mais il faut pouvoir offrir un espace extérieur au maximum d'élèves de notre arrondissement. Donc on doit développer ces initiatives.
- Réaménagement des berges naturelles. Le 11^e arrondissement n'est pas concerné mais je me permets de le citer parce que c'est vraiment un projet magnifique de corridor de trame verte et de trame bleue de Paris. La piétonisation a été l'une des réalisations majeures de cette mandature et le projet futur de réaménagement en profondeur de ces berges permettra d'y

retrouver un potentiel de végétalisation et donc un potentiel de biodiversité bien supérieur. Le 11^e arrondissement n'étant pas si loin que ça des berges, je ne doute pas que nous en bénéficierons aussi. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour ces enthousiasmants projets, et pour avoir présenté non seulement le Plan Biodiversité et ses grands axes, mais aussi sa traduction très concrète dans notre arrondissement qui en a tant besoin. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je voudrais simplement apporter un petit éclairage complémentaire à ce Plan Biodiversité. Alors que nous subissons la sixième crise d'extinction massive des espèces, la protection de la biodiversité apparaît comme une nécessité absolue. Pour relever ce défi et celui de l'adaptation au changement climatique, les grandes villes du monde ont un rôle central à jouer. Pour y parvenir, la mobilisation de tous les acteurs publics, privés, associatifs et citoyens du territoire est indispensable. C'est dans cette optique que la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris a été décernée en 2016 à la biodiversité.

Paris est fier de sa biodiversité. La ville est située à un carrefour biogéographique naturel où la faune et la flore régionale sauvage peuvent prospérer. Avec les bois de Boulogne et de Vincennes, plus de 500 parcs et jardins, 100 000 arbres d'alignement, la Seine et les canaux, Paris offre de nombreux écrins pour la faune et la flore. Les espèces communes constituent la majorité du patrimoine naturel de nos rues, de nos jardins et des berges de Seine. Près de 2800 espèces sauvages, à la fois animales et végétales, ont été observées à Paris ces dernières années.

Concernant la participation citoyenne à l'élaboration de ce plan, une large démarche de consultation a été menée l'hiver dernier. Novices ou experts en matière de biodiversité, les Parisiennes et les Parisiens ont pu répondre à un questionnaire en ligne et soumettre leurs idées pour préserver la biodiversité de Paris. Cette consultation a permis de récolter 859 réponses, ce qui constitue un nombre important de participation pour un sujet hors aménagement de la ville. Des réunions publiques, des visites guidées, des ateliers dédiés et des marches exploratoires ont été réalisés en lien avec les mairies d'arrondissement, et dans le 11^e, une réunion publique de sensibilisation à la biodiversité, une marche exploratoire avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), ainsi que la présentation de fresques de la biodiversité à l'Académie du Climat. Pour mener cette consultation, plusieurs acteurs ont été consultés, avec une vingtaine d'institutions, d'acteurs économiques et sociaux, et avec des contributions d'acteurs associatifs.

L'analyse des réponses pour désigner les trois axes prioritaires par thématique ont permis à la Ville d'orienter ses actions. Les répondants ont proposé notamment :

- Pour préserver les espèces animales sauvages du territoire parisien, de relier les espaces verts entre eux, de réduire l'éclairage pour ne pas perturber la vie nocturne des espèces, et de planter des haies pour permettre le refuge pour les oiseaux.
- Pour préserver les sols et la pleine terre, il est proposé de retirer le bitume des sols, d'adopter une gestion écologique et d'empêcher toute construction sur des espaces de pleine terre.
- Pour multiplier les milieux aquatiques et humides, il est proposé de végétaliser les berges, de rouvrir la Bièvre et de créer des mares.

Lors de cette consultation, une majorité de répondants indiquent ne pas être suffisamment informés sur la biodiversité à Paris. Les Parisiennes et les Parisiens sont prêts à changer leurs habitudes, mais il y a un véritable enjeu pour renforcer la visibilité des activités et des outils liés à la biodiversité. Je ne doute pas que ce nouveau Plan Biodiversité y contribue. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci pour la présentation de ce plan. Nous nous réjouissons bien sûr de son adoption, ou plutôt de l'avis que pourra donner le Conseil ce soir. Nous y avons particulièrement contribué, le plan reprend les grandes priorités des élus Ecologistes, en particulier sur la question de renforcement des trames vertes, de la préservation de l'existant, mais aussi des objectifs en termes de végétalisation. Je voudrais dire peut-être trois choses et puis prendre des exemples peut-être plus localisés dans l'arrondissement :

- Il faut qu'on change notre regard sur la nature et notre rapport à la nature. Pendant un certain temps, la ville a été construite malgré la nature, cette dernière était considérée peut-être comme un décor en ville. Aujourd'hui, on a besoin de construire avec la nature et de renforcer sa biodiversité.
- On a aussi besoin de prendre soin de la nature parce que c'est elle qui nous protège. Certes, on doit la protéger, mais c'est aussi elle qui nous protège demain lorsqu'on aura les conséquences des changements climatiques (Paris à 50°), pour nous rafraîchir, pour résister aux inondations.
- Cet accès à la nature doit être un droit pour tous, y compris dans les quartiers populaires où les zones minéralisées sont souvent les plus exposées aux fortes chaleurs, et où on doit prioriser nos plantations de végétaux.

Je voudrais souligner autres trois choses aussi sur le 11^e arrondissement :

- On se réjouit que la Terre d'Ecologie Populaire (TEP) ait aussi accueilli le premier réservoir de biodiversité dans l'arrondissement et qu'elle devienne demain une part du corridor qui est prévu entre Roquette et le Père Lachaise.
- Nous nous réjouissons aussi de la généralisation de la classe dehors. Nous avons fait un vœu sur ce sujet il y a quelques temps. Néanmoins, appelons l'attention sur une situation particulière dans le jardin Truillot, dans lequel la classe dehors des écoles publiques n'est pas possible du fait de restrictions posées par le Rectorat. Il faudra qu'on arrive à prendre en compte aussi cette dimension pour favoriser la classe dehors que nous appelons de nos vœux.
- Oui à la biodiversité de la faune et de la flore, mais n'oublions pas nos sols. Nous n'avons pas du tout parlé des sols, mais en ville, nous avons besoin de les prendre en compte et de soigner nos sols. Nous avons besoin d'en faire une ville-jardin, certes, mais une ville-éponge pour faire face aux inondations.

Et pour enrichir nos sols, nous avons besoin des composteurs. Installer un composteur, ce n'est pas artificialiser des sols, c'est aussi les protéger et protéger la biodiversité, parce que c'est un lieu où on vient trier nos déchets alimentaires, mais c'est aussi et surtout un lieu où on transforme ces déchets alimentaires sous forme de fertilisant pour les sols. D'ailleurs, je vous invite demain à 19h dans la Salle des fêtes où nous accueillerons Marc-André SELOSSE, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, pour nous parler des sols et pour mieux comprendre les sols. Les composteurs, c'est finalement aussi de la nourriture pour les oiseaux qui se réjouissent quand les composteurs sont ouverts.

Ces composteurs, c'est également de la pédagogie. On a parlé des classes dehors. Il y a des modalités de partenariat qui sont très fortes, notamment entre l'école Duranti, l'école Merlin et le composteur du square de la Roquette. Mais il y a aussi en ce moment l'opération « Tous au compost » pendant 15 jours au mois d'avril, à l'occasion de laquelle les composteurs de quartier accueillent des scolaires pour faire découvrir cette biodiversité en ville.

Et la pédagogie passe aussi par la formation, par la mise à disposition de ressources et d'outillages. On a la chance d'avoir une Maison du jardinage de la Ville de Paris qui va devenir la « Maison du jardinage et du compostage », inaugurée ce vendredi à l'occasion de « Tous au compost ».

Les composteurs, c'est aussi du lien de proximité pour faciliter les relations intergénérationnelles, ce sont des lieux où on peut se retrouver avec ses amis, en famille, créer du lien entre voisins, que ce soit dans les squares publics de la Ville ou bien dans ses immeubles où on a la possibilité, en parallèle de la création des CoprOasis, d'installer des composteurs en pied d'immeuble. On ne manquera pas de le rappeler lors du Forum du 5 avril également. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Chers collègues, je voudrais à mon tour souligner combien il est important que la Ville se dote d'un Plan Biodiversité, notamment parce que le vote de ce plan est marqué par un contexte international et national qui est vraiment très complexe pour ces questions. On sait que, au niveau international, la COP sur la biodiversité en Colombie avait été un échec, essentiellement dû au refus des pays riches de financer les 23 mesures de protection de la biodiversité qui avaient été définies en 2022. Un accord a finalement été trouvé en février dernier à Rome, mais il y a toujours des désaccords persistants sur les moyens de financement. Les pays du Sud continuent de demander une discussion plus large sur la réforme de l'architecture financière à mener avec la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, en revoyant l'endettement des pays du Sud ou en s'intéressant aux agences de crédit qui notent et qui influencent les politiques économiques.

Au niveau national, on a également de quoi s'inquiéter parce qu'on est dans un contexte global de remise en cause de l'Etat de droit. Nous sommes très inquiets, par exemple, de la pression que subit l'Office Français de la Biodiversité. Le président du groupe Les Républicains à l'Assemblée Nationale, M. Laurent WAUQUIEZ, le qualifiait, dans un courrier du 7 février dernier il me semble, de « coalition d'idéologues » et leur reprochait des « contrôles absurdes », je cite. L'Office Français de la Biodiversité, qui est en quelque sorte la police de l'environnement, est donc sous pression. Cela représente une attaque plus générale contre les politiques environnementales qui ne sont pas anodines dans un contexte de montée de l'extrême droite.

On entend de plus en plus, notamment à Droite, monter une fausse opposition entre la protection de l'environnement et de la biodiversité et les pratiques agricoles. La dernière loi d'orientation agricole en témoigne, avec l'inscription du « pas d'interdiction de pesticides sans solution », malgré les effets dévastateurs des pesticides qui sont très documentés. Cette opposition entre protection de la biodiversité et pratique agricole ou développement humain est en fait mise en scène par l'agro-industrie. Donc, face à cela, il est vraiment important que la Ville de Paris se dote d'un plan qui défend la biodiversité.

Ce plan est structuré autour des cinq axes principaux que vous aviez soulignés :

- le développement des haies, qui sont à la fois refuges pour les animaux et corridors écologiques,

- un axe sur la Seine,
- un axe sur les bois, qui ne concerne pas directement notre arrondissement,
- un axe sur l'empreinte biodiversité,
- un dernier axe qui permet de décliner localement les actions en faveur de la biodiversité. Dans le 11^e arrondissement, plusieurs espaces seront donc réaménagés, végétalisés, rénovés pour favoriser le développement de la biodiversité : le secteur Roquette, les boulevards Jules Ferry - Richard Lenoir, le square Marcel Rajman et l'avenue Bouvines. Vous les avez cités, cher Florent, je n'y reviens pas davantage.

De manière plus générale, pour le groupe Communiste, je voudrais mettre en avant quelques propositions :

- s'attaquer aux questions de financement et d'exclure des opérations financières de la Ville les entreprises qui participent à la destruction de la biodiversité, par exemple celles qui produisent des produits phytosanitaires et celles qui pratiquent le brevetage du vivant.
- que la Ville puisse sensibiliser à la biodiversité les petits Parisiens et les Petites Parisiennes, dans le cadre de ses activités périscolaires. Vous avez parlé de faire la classe dehors. Certes, la Ville doit pouvoir proposer de faire la classe dehors aux enseignants et enseignantes de l'Education nationale, mais elle ne peut pas l'exiger car cela relève de la liberté pédagogique de chaque enseignant. Par contre, il est possible d'intervenir directement sur le cadre périscolaire, et même sur le cadre extrascolaire, qui est géré directement par la Ville de Paris.
- Nous sommes attachés aux mesures qui peuvent permettre de renforcer la biodiversité avec, par exemple, la végétalisation des toits pour installer de nouvelles ruches dans la mesure du possible, en favorisant la cohabitation entre les abeilles domestiques et les pollinisateurs sauvages, ou avec l'installation de nouveaux quartiers à moineaux.
- Dernier point pour élargir un peu le propos : Paris étant dépendant d'autres territoires pour s'approvisionner et s'alimenter, il nous semble également important que la Ville promeuve, avec les collectivités territoriales concernées par Agriparis Seine, un plan de réimplantation des haies sur ces territoires agricoles, et déploie à l'avenir une aide aux exploitations conventionnelles qui ambitionnent une transition vers l'agriculture biologique.

Nous voyons donc d'un très bon œil ce plan, que nous voterons, en notant la différence entre ce que peut dire une Droite réactionnaire sur la biodiversité et une Gauche qui agit pour la défendre. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Juste une explication de vote pour dire que nous allons nous abstenir en attendant le débat au Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Merci. Florent HUBERT, est-ce que vous voulez apporter des réponses ? C'était davantage des positions de principe général, et souvent des messages de soutien, qu'on accueille toujours positivement. »

M. HUBERT : « Merci aux différents collègues de la majorité, on sent qu'il y a une convergence très forte sur ces sujets. L'enjeu est plutôt de voir collectivement jusqu'où on peut aller pour répondre à l'urgence et quels moyens on arrive à y affecter. Je pense qu'il n'y a pas de débat sur le cœur de l'orientation. »

Je reviens juste sur trois questions qui ont été posées par Mme DAGEVILLE. La première sur le sujet du financement : effectivement, je ne l'avais pas précisé, mais dans les dispositifs parisiens, il

y a évidemment un travail sur la commande publique et l'impact en termes de biodiversité de la commande publique parisienne, qui n'est pas seulement alimentaire.

La sensibilisation, je ne la réduis pas à la question de la classe dehors. Il y a évidemment toute la participation des temps d'activités périscolaires (TAP) et des temps scolaires à ces enjeux de sensibilisation. On sait que nos petits Parisiens sont déjà beaucoup plus sensibilisés que nous ne l'étions dans nos générations, donc c'est une bonne nouvelle.

Vous évoquiez l'intégration de notre empreinte, notamment notre empreinte alimentaire, c'est effectivement l'un des enjeux majeurs. On a un Plan Climat qui est déjà absolument exceptionnel à Paris parce qu'il calcule l'impact carbone de nos administrations et de notre population, et l'enjeu de demain sera d'être en capacité de déterminer l'empreinte carbone importée de nos consommations individuelles et collectives, et qu'il faut qu'on arrive à faire la même chose sur la biodiversité. C'est ça l'ambition de ce plan : impact biodiversité de nos administrations, de notre population, et de notre consommation importée. C'est évidemment très complexe, mais c'est ça l'ambition, c'est à ce niveau-là que se situe la réponse aux enjeux. Merci pour vos interventions. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Merci effectivement pour ce beau débat et ce rassemblement autour du Plan Biodiversité.

Dominique KIELEMOËS a donné pouvoir à Jean-Pierre CORSIA. Nous allons pouvoir nous exprimer sur ce Plan Biodiversité. Qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Donc l'avis est favorable ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DLH 106 – Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme

M. le Maire : « Adrien TIBERTI va présenter la modification du règlement municipal qui fixe les conditions de délivrance des autorisations pour les locations de locaux à usage commercial en meublés touristiques »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Il s'agit des suites du vote du nouveau PLU, pour le mettre en conformité avec des dispositions que nous avons déjà prises pour éviter la transformation de locaux à usage commercial en meublés de tourisme. Nous utilisons les protections nouvelles offertes par la loi, et par nos choix politiques du PLU, pour avancer dans un plus grand contrôle de la transformation de locaux à usage commercial en meublés de tourisme, sachant que, sur le fond, nous réprouvons cette transformation. Nous nous saisissons donc de tous les outils légaux et réglementaires à notre disposition pour l'éviter. »

M. le Maire : « Merci. Joëlle MOREL s'est inscrite. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Effectivement, le nombre de meublés touristiques a explosé ces dernières années, particulièrement dans le centre de Paris. Dans le 11^e arrondissement également, nous connaissons bien ce phénomène qui détériore la vie des quartiers, qui transforme les commerces en de nombreux fast-foods et qui utilise aussi trop souvent des locaux commerciaux vacants pour y installer un meublé de tourisme. C'est l'objet de cette délibération.

La délibération a pour mérite d'apporter quelques éléments pour modifier le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme. Nous modifions ce règlement afin d'y intégrer les nouvelles dispositions du PLU, notamment l'ajout de zones de protection des commerces ainsi que des zones d'interdiction totale de meublés touristiques. Cela vient donc renforcer la réglementation existante, mais notre arrondissement n'est pas encore concerné par des zones d'interdiction totale des meublés touristiques.

Il est important de poursuivre cette démarche pour encore mieux réglementer car, selon l'Observatoire des meublés de tourisme de la Ville de Paris, la Ville s'est opposée à 278 transformations en 2024 sur tout Paris, représentant 83% ou 1079 m² de commerces qui ont été sauvés. Dans le 11^e arrondissement, cela représente 17 locaux, ce qui correspond à 1607 m² qui ont été préservés, et seulement 7 locaux ont été autorisés à être transformés, correspondant à 368 m². Mais c'est encore 7 de trop, sachant qu'à l'heure de la crise économique et de la fermeture de commerces, notre arrondissement, dont l'identité se construit à travers la diversité commerciale et artisanale, est fortement impacté par ces fermetures et concentre déjà depuis plusieurs années un grand nombre de commerces transformés en meublés. Alors, pouvez-vous nous apporter quelques précisions et nous donner des chiffres exacts du nombre de commerces transformés en meublés dans le 11^e depuis 2019 ? Les chiffres avaient explosé à partir de 2020. Est-ce que nous connaissons ces chiffres ? Merci. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Pour la réponse avant le vote, Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Cher Joëlle, je pense que vous savez le souci des élus de la majorité, et particulièrement des élus Communistes, de lutter contre les meublés de tourisme. Je vous rappellerai l'excellent ouvrage de mes camarades Ian BROSSAT et Jacques BAUDRIER publié il y a douze ans, qui pointait le risque que faisaient courir ces entreprises et les mesures à prendre. Nous y arrivons. Nous avons dû passer beaucoup de temps à convaincre le législateur.

Quant aux questions précises que vous portez, chère Joëlle, dans la mesure où nous faisons partie de la même majorité, le plus simple serait de faire parvenir vos questions avant le Conseil d'arrondissement pour permettre une réponse plus précise.

Par ailleurs, comme vous êtes l'élue déléguée au commerce, je pense que vous avez accès aux mêmes données que moi. »

M. le Maire : « Ce sera l'occasion de creuser la question avec les services compétents à l'Hôtel de Ville. C'est vrai qu'on n'a malheureusement pas ces données en mairie. La décentralisation n'est pas encore achevée.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DLH 80 – Location de l'immeuble situé au 127 rue du Faubourg Saint-Antoine (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique

M. le Maire : « Je donne la parole à Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je voudrais remercier Jean-Christophe MARTIN de s'être inscrit sur cette délibération parce que j'en suis très, très, très heureux et je vais pouvoir vous parler du 127 rue du Faubourg Saint-Antoine. Je pourrais vous en parler très longuement parce qu'il se trouve qu'une historienne a retracé l'histoire de cet immeuble. Elle en avait offert les conclusions à son dernier propriétaire qui a eu la gentillesse, au moment où il vendait la parcelle pour 15.500.000 € à la Ville, de nous donner cette étude. Figurez-vous que cet immeuble a appartenu à la même famille depuis sa construction, à la veille de la Révolution française, jusqu'à l'année 2019.

Et que ça n'est pas la seule caractéristique de cet immeuble puisqu'il est quasiment vide à l'heure actuelle. Il reste 5 locataires sur 40 logements et, une partie de ces 40 logements sont vides depuis plus de 40 ans désormais. J'ai pu visiter cet immeuble au moment de l'achat par la Ville : il y a des appartements qui n'ont plus de porte, qui n'ont pas connu la moindre transformation depuis plus de 40 ans, il y avait des fils électriques en coton comme cela pouvait exister avant.

C'est dire le plaisir que nous avons à préempter cet immeuble pour en faire notamment du logement social, après une rénovation qui sera très importante et patrimoniale puisque la construction de cet immeuble est antérieure à la Révolution Française, il porte l'histoire du quartier. La rénovation portera sur de très importantes surfaces parce que, au-delà de l'immeuble situé en face du square Trouseau, il y a aussi une immense cour, comme souvent dans les immeubles situés le long du Faubourg, et de grandes surfaces en rez-de-chaussée seront réservées à des activités artisanales.

Nous sommes donc très contents de la préemption de cette parcelle et de sa future transformation en logements sociaux et en locaux artisanaux. Je vous invite donc tous à voter cette délibération pour que le chemin commence vers la réhabilitation de la parcelle et de l'ensemble de la cour. »

M. le Maire : « Merci cher Adrien, nous partageons cet enthousiasme. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ce sont deux délibérations à la fois similaires et différentes sur le logement qui nous sont proposées ce soir. Et comme j'ai vraiment envie de faire plaisir à notre collègue TIBERTI qui est très friand des interventions groupées, je n'ai pu m'empêcher de les rapprocher.

La première délibération, 2025 DLH 80, celle qui vient de nous être présentée, nous transporte 127 rue du Faubourg Saint-Antoine. Vous commencez à me connaître, je suis allé voir le taux de logement social dans le secteur, dans les excellentes données de l'APUR, même s'il est dommage qu'elles datent d'il y a dix ans. L'IRIS à l'APUR correspond grosso modo un pâté de maison, et sur cet IRIS, le taux de logement social était de 18% en 2015, donc en-dessous des 25% de la loi SRU. Malgré votre politique durant ces dix dernières années du logement social partout, tout le temps, pour n'importe quel prétexte plus ou moins fumeux et à des coûts astronomiques, je veux bien vous accorder le bénéfice du doute et que nous ne soyons pas encore aux 25% de logement social de la loi SRU dans cet IRIS. Donc admettons que nous puissions encore améliorer l'équilibre – que nous appelons de nos vœux – entre l'offre privée, intermédiaire, sociale et très sociale, à rebours de la casse de la mixité sociale que vous avez un petit peu entreprise pendant un quart de siècle.

De plus, cette adresse est connue dans le quartier. Le 127 rue du Faubourg Saint-Antoine est un immeuble dans un état absolument épouvantable, ce qui expliquant sans peine ce constat dans le dossier de synthèse : *« excepté cinq logements et l'une des boutiques au rez-de-chaussée, tous les locaux sont vacants »*. Sur ce point, votre volonté dans cette délibération rencontre notre raisonnement. La Ville va engager des fonds substantiels pour réhabiliter cet immeuble – on est même plus dans la rénovation, on est dans la réhabilitation – et il est normal qu'elle en récupère la maîtrise foncière.

Vous l'aurez compris, notre vote sera favorable à la délibération 2025 DLH 80. Je vais le redire pour Adrien TIBERTI, il ne pourra pas nous faire le coup comme à chaque fois : nous allons voter POUR une délibération de logement social et la réalisation de 39 logements sociaux à cette adresse. Entendons-nous bien, vous n'allez pas créer du logement puisqu'il existe déjà, mais vous allez remettre sur le marché un nombre conséquent d'appartements vides, et ça, c'est une bonne chose. J'espère que dans la délibération qui suivra un jour, nous verrons un programme équilibré avec, allez soyons fous, 13 logements PLAI, PLUS et PLS, voire même un petit peu de PLI.

Ensuite, la délibération 2025 DLH 85 nous transporte au 24 rue Saint-Ambroise, et là, les choses se compliquent un peu. Niveau APUR, c'est clair et net, nous sommes toujours dans une zone en déficit de logement social, donc il n'y a pas de sujet de ce côté-là. Cependant, j'ai un peu de mal à comprendre ce qui vient justifier la préemption de cet immeuble. La Ville n'aurait-elle pas pu faire mieux avec les 8 millions d'euros de l'opération, alors qu'on a 12 milliards de dette. En effet, si l'on regarde le dossier de synthèse, l'immeuble n'est pas une ruine, il n'est pas dans un aussi mauvais état que le précédent. C'est une passoire thermique, c'est vrai, mais ce n'est pas pour autant dramatique. En novembre 2023, l'exécutif nous a fait une grande communication sur l'accompagnement de la rénovation énergétique du parc privé, certes avec un superlatif à chaque coin de phrase, mais je me répète encore : ces dispositifs mis en place par la Ville sont intéressants, pertinents et bien exécutés. Et j'en profite une nouvelle fois pour saluer l'excellent travail de l'Agence Parisienne pour le Climat. Concernant l'état locatif, il y a certes 12 logements vacants, ce qui n'est pas rien, mais cela reste « seulement » 41% du parc et je mets énormément de guillemets autour de « seulement ».

Il y a peut-être d'autres solutions que la préemption. Si la Mairie le voulait, elle pourrait injecter de la confiance à moindre coût pour remettre ces appartements sur le marché. Des dispositifs existent, la Mairie de Toulouse, pour ne citer qu'elle, y arrive très bien. Donc pourquoi pas vous ? Vous l'aurez compris, la préemption dans le cas de la délibération 2025 DLH 85 ne se justifie pas à nos yeux et nous voterons donc contre cette délibération mais pour la délibération 2025 DLH 80. Merci. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Jean-Christophe MARTIN a présenté à ma place la délibération 2025 DLH 85 et il a présenté des arguments qui me semblent convaincants. 41% de logements vacants à une adresse, ce n'est pas acceptable. Il se trouve que l'outil qui est donné à la Ville pour mettre fin rapidement à cette situation inacceptable du point de vue des principes qui fondent cette République, notamment le droit au logement, c'est la préemption. La préemption ne fait rien perdre à la Ville puisqu'elle ne fait qu'accroître son patrimoine. Ce n'est pas de l'argent perdu puisque ce patrimoine sera confié à un bailleur social qui fera payer des loyers aux locataires – c'est le modèle sur lequel est construit l'ensemble du logement social à l'échelle du pays et c'est un modèle vertueux, vous le savez – et ces loyers payent l'investissement, c'est-à-dire l'élargissement du parc de logements sociaux, l'entretien du parc et l'entretien des immeubles, sans qu'un propriétaire, souvent avide, ne cherche essentiellement à faire rapidement beaucoup d'argent sur des biens locatifs en refusant toute forme d'investissement pour saigner des travailleurs avec des loyers exorbitants. Donc nous préemptons le 127 rue du Faubourg Saint-Antoine, ce sera une réalisation magnifique. Et nous préemptons cet immeuble de la rue Saint-Ambroise, à proximité immédiate du square Maurice Gardette.

Vous l'avez dit, nous sommes dans des zones de déficit en logement social. Tout le monde le voit bien quand on cite les adresses. D'après moi, cela suffit à justifier les préemptions. En tout cas, nous produisons du logement social, nous augmentons le parc de logements sociaux, nous mettons à terme, à l'issue des travaux, des logements supplémentaires sur le marché. Comme adjoint au logement, j'ai rencontré les locataires du 127 rue du Faubourg Saint-Antoine et ils étaient très inquiets. Pour certains, ils étaient protégés par des loyers soumis à la loi de 1948, donc liés à une précarité, liés à l'âge des titulaires réels des baux, dans un immeuble quasiment vide donc à la merci de la moindre opération. De fait, le marchand de biens, le dernier propriétaire qui avait achevé le rachat en 2019, avait en tête une opération immobilière. Des locataires ont été chassés irrémédiablement du quartier pour une opération soit d'hôtellerie de luxe (au vu de l'adresse, juste en face du square Trousseau), soit pour des logements de standing. Nous ne voulons pas cela.

Concernant l'adresse de la rue Saint-Ambroise, le risque est toujours le même : vendre à la découpe, chasser les 60% de locataires (16 logements) dans une adresse qui, étant à proximité immédiate du square Maurice Gardette, a tous les atouts possibles pour du meublé touristique. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous préservons aussi le commerce qui fait l'angle rue Saint-Ambroise. Donc pour nous, ces deux projets sont des opérations vertueuses du début à la fin. »

M. le Maire : « Merci beaucoup de défendre, avec talent, cette politique si essentielle à nos concitoyennes et concitoyens.

Nous passons au vote de la délibération 2025 DLH 80, qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DLH 85 – Location de l'immeuble situé 24 rue Saint Ambroise (11e) à HSF – Bail emphytéotique

M. le Maire : « 2025 DLH 85, qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis du Conseil est donc favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DPE 8 – Subventions (199.620 euros) et conventions avec 10 associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet »

M. le Maire : « Il n'y a plus d'inscrits sur les autres projets, je propose d'abord de voter sur les délibérations avec déports puis les votes globaux.

Sur la délibération 2025 DPE 8 et des subventions et conventions avec des associations pour l'animation du Territoire Zéro Déchet, notamment à Belleville/Fontaine-au-Roi, se déplacent pour le vote : Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY, Dominique KIELEMOËS, Joëlle MOREL et Delphine TERLIZZI. Qui vote pour la délibération ? Unanimité. Donc l'avis est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 20			
Abstentions	0	NPPV	5
POUR	20	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DAC 52 – Avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'EPCC Maison des Métallos

M. le Maire : « Sur la délibération 2025 DAC 52, subvention à la Maison des Métallos, se déplacent Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS et moi-même, nous ne prenons pas part au vote. Aux autres élus, qui vote pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	3
POUR	25	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DAE 13 – Subventions (1.440.000 euros) et avenants avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

M. le Maire : « Nous allons pouvoir faire un vote global sur les autres délibérations. Y a-t-il des demandes de votes dissociés ? »

M. MARTIN : « Il n'y en aura qu'un. Sur la délibération 2025 DAE 13, on voudrait un vote séparé sur Gaïa, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Ce sont des subventions et avenants avec des structures en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion. Il y a un certain nombre d'associations concernées, dont Gaïa qui fait de la politique de réduction des risques très appréciée.

Concernant Gaïa, qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Qui s'oppose ? Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote – association Gaïa Paris :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Vote pour le reste des associations dont l'Armée du Salut : qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote – autres associations :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous allons procéder à un vote global sur le reste des délibérations :

- **2025 DAE 6** Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (160.000 euros) en faveur de l'économie circulaire
- **2025 DAE 84** Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros
- **2025 DU 54** Autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation dans les 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements
- **2025 DFPE 18** Subvention (68.198 euros) et avenant n° 1 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour sa crèche collective située 21 rue de la Folie Méricourt (11e)
- **2025 DFPE 31** Subvention (81.453 euros) et avenant n°1 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e)
- **2025 DFPE 50** Subvention (8.652.864 euros) et avenant n°1 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile
- **2025 DFPE 71** Subvention (120.334 euros) et avenant n°1 avec l'Association pour la diversité culturelle et sociale-l'Enfance en Couleurs (11e) pour la crèche collective située 6/10 rue Guillaume Bertrand (11e)
- **2025 DFPE 81** Subvention (6.733.046 euros) et avenant n°1 avec l'association Crescendo (10e) pour ses 22 établissements d'accueil du jeune enfant
- **2025 DFPE 98** Subvention (84.228 euros) et avenant n° 1 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale située 5 rue du Général Guilhem (11e)
- **2025 DFPE 112** Subvention (84.201 euros) et avenant n°1 avec l'association Haut Comme Trois Pommes (11e) pour la halte-garderie située 42 bis rue Sedaine (11e)
- **2025 DFPE 51** Subventions (138.650 euros) et conventions avec 6 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et ludiques
- **2025 DASCO 18** Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement (17.200 euros) et subventions pour travaux (227.076 euros)
- **2025 DDCT 47** Subventions (358.700 euros) à 59 associations pour le financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens
- **2025 DDCT 48** Subventions d'investissement (196.708 euros) à 4 associations lauréates du Budget Participatif afin d'aménager de nouveaux locaux et développer de nouvelles actions en faveur des habitants des quartiers populaires
- **2025 DDCT 49** Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (79.400 euros) à 12 associations

- **2025 DSOL 30** Subventions de fonctionnement (416.480 euros) à 11 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion et subvention d'investissement (65.000 euros) à une association
- **2025 DSOL 27** Subventions (111.500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap
- **2025 DSOL 33** Subvention d'investissement (2.115 euros) à l'Association Bibliothèque Braille Enfantine dans le cadre du Budget Participatif
- **2025 DAC 346** Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens
- **2025 DAC 287** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Darc au 1 rue Charles Delescluze (11e)

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET QUESTIONS ORALES

V11202502 – Vœu relatif à la proposition de loi visant à réformer le mode d'élection du Conseil de Paris

M. le Maire : « Il nous reste quelques vœux et questions orales à examiner. Le premier de ces vœux est un vœu proposé par le groupe Paris en Commun avec le groupe Communiste, et peut-être le groupe Ecologiste qui pourra préciser sa position. Ce vœu est amendé en retirant le premier alinéa de la deuxième page du vœu qui vise « *les extrêmes de droite, de gauche, des lobbys* ». Je vais donc vous présenter ce vœu ainsi amendé, qui vient en réaction à la proposition de loi que le Conseil d'État n'a même pas pu voir puisque, d'une manière tout à fait unique, malgré la proposition de la présidente de l'Assemblée Nationale, le rapporteur a refusé que le Conseil d'État soit saisi en amont, ce qui aurait pu consolider le texte. Mais je commence par le petit bout de la lorgnette.

Il s'agit d'une proposition de loi qui vise à réformer le mode d'élection du Conseil de Paris et, par ricochet, des conseils d'arrondissement, en s'appuyant sur un argument simpliste et erroné qui serait que la Maire de Paris, et donc les élections municipales à Paris, seraient dérogoires du droit commun, donc de ce qui se passe dans les autres communes de France. Qu'en est-il en réalité ? Comme dans toutes les communes de France, les conseils municipaux sont élus sur une liste par les habitantes et les habitants. Les habitants ne votent jamais pour leur maire, ils votent pour une liste. Le conseil municipal, une fois formé, bénéficie d'ailleurs d'une prime majoritaire de 50% pour les listes qui arrivent en tête pour permettre de faire en sorte que les communes soient gouvernées sans problème de majorité - ce qui est quand même un gage de stabilité apprécié par la population, quand on voit la côte de popularité des maires en France par rapport à

l'ensemble des élus. Ce dispositif existe aussi à Paris puisque quand vous votez dans vos arrondissements, vous choisissez vos élus qui représenteront le conseil d'arrondissement. Il est constitué ici comme dans toutes les communes de France avec cette prime majoritaire de 50%. Et le premier tiers élu de chaque conseil d'arrondissement constitue le Conseil de Paris. Donc il est élu en même temps, en parallèle. Ce sont les premiers élus de chaque liste qui représentent le Conseil de Paris, qui forment le Conseil de Paris, qui en son sein, comme dans le conseil d'arrondissement, élit le ou la maire de Paris lors de sa première réunion. On est donc totalement dans le droit commun. Pour autant, des arguments fallacieux et erronés voudraient dire ou laisser entendre que cette élection serait dérogoire, puisque on ne vote pas pour le Maire de Paris, on ne vote pas pour le maire d'arrondissement. Ça n'existe nulle part en France.

Cette proposition de loi vient présidentialiser l'élection de la Maire ou du Maire de Paris puisque, en coupant ce lien avec les arrondissements, tout mouvement pourrait présenter une liste de 163 noms (nombre de sièges du Conseil de Paris) pour être présenté au Conseil de Paris et présenter une candidature à la Mairie de Paris. Et donc, plus besoin de passer par les arrondissements. Ce qui veut dire que, avec cette proposition de loi, il pourrait tout à fait se trouver qu'une liste présentant des élus au Conseil de Paris ne présente aucun élu dans les conseils d'arrondissement. Et donc nous pouvons avoir un Conseil de Paris totalement déconnecté des arrondissements. On peut même imaginer un résultat dans lequel un arrondissement n'a aucun conseiller de Paris. Aucun ! Vous mesurez l'impact de ce que je suis en train de dire. Donc c'est cela qui est proposé dans cette proposition de loi. Pourquoi est-ce que c'est scandaleux sur un point de vue politique ? Aujourd'hui, je pense que tous les groupes qui siègent dans ce Conseil d'arrondissement ont pu se féliciter un jour ou l'autre, soit que ce soit par leur histoire politique liée à Jacques CHIRAC, ou soit que ce soit par conviction politique profonde ou par les valeurs que nous défendons. Tout le monde a pu un jour se féliciter du fait que l'extrême-droite n'arrive pas à accrocher à Paris. Pourquoi est-ce que c'est le cas ? Justement parce qu'il faut avoir une implantation dans tous les arrondissements pour pouvoir prétendre représenter la ville. Et cette implantation est un travail de longue haleine, c'est un travail que tous les élus sur ces bancs ont pu mener après des années et des années de bataille politique et qui apporte à Paris cette stabilité politique. Aujourd'hui, permettre à tout mouvement de présenter une liste de 163 noms sans aucun lien avec les arrondissements pour être directement élu au Conseil de Paris, c'est rompre ce lien avec les arrondissements, ce lien avec l'implantation territoriale qui donne du corps à l'engagement politique des élus parisiens, et donc abattre les digues qui ont permis de contenir, de maintenir hors de Paris les vagues d'extrême droite qui submergent actuellement notre pays. C'est cela qui est en jeu à travers cette proposition de loi. J'ajouterai même que, d'une façon la plus mesquine qui soit, la prime majoritaire serait réduite avec cette proposition de loi à 25%. Et donc on crée un Conseil de Paris dans lequel, à la différence de toute autre commune de France, le conseil municipal ne serait pas assuré d'avoir une majorité dans toutes les circonstances. Et après ça, on vient nous expliquer que ce serait pour remettre Paris dans le droit commun ? C'est vraiment se moquer du monde ! Et quand on regarde à qui profite le crime, la liste est courte : c'est Madame DATI, puisqu'elle n'arrive pas à gagner autrement Paris, c'est LFI et c'est le Rassemblement National. Beau bilan ! Voilà pourquoi nous faisons ce vœu et voilà pourquoi je vous demande, chers collègues, de pouvoir le soutenir. Alors, Nelly GARNIER s'est inscrite. »

Mme GARNIER : « Merci. Écoutez, moi j'ai mené beaucoup de campagnes municipales à Paris. D'abord comme militante, ensuite comme candidate. Mais oui, j'ai mis longtemps à être candidate. Et ce que j'ai vu, c'est que les Parisiens ne comprennent jamais et à chaque fois, ils demandent « C'est qui le bulletin pour la personne qui se présente au niveau de tout Paris ? ». Et il y a quand même un vrai problème de lisibilité quand on va sur le terrain. D'ailleurs, avec beaucoup d'humilité, mais je le mets aussi en termes de notoriété : moi, j'ai fait des campagnes où beaucoup de Parisiens ne connaissent pas leur maire d'arrondissement. Ils sont uniquement

préoccupés par le fait de voter pour le maire de la capitale. Il y a une incompréhension à ne pas pouvoir voter, non pas directement, mais pour une liste qui est menée par la personne qui aspire à être Maire de Paris. Ça me paraît assez simple. Donc, ça paraît assez logique d'y rajouter de la lisibilité. Vous êtes très experts pour inventer des conventions citoyennes dans tous les sens, des votations qui n'intéressent personne. Quand on a un vrai moyen de gagner en lisibilité démocratique, là, vous y êtes opposés. Mais je veux dire, ce n'est pas très étonnant, parce que de toute façon, on ne peut pas demander à des élus de réformer un système qui a contribué à les faire élire, parce qu'on est juge et partie. Vous êtes le produit de la loi PLM. Vous vous êtes construits dans votre fonctionnement autour de cette loi. Donc, ce n'est pas aux élus qu'il faut demander, c'est aux Parisiens. Il y a eu des sondages dans les trois villes, et ce n'est même pas un consensus, c'est un plébiscite ! On est à 80 % de Parisiens qui demandent la réforme de ce scrutin PLM. À un moment, il faut se poser la question : comment une ville peut produire des élus qui sont autant en décalage avec leur population ?

Ensuite, vous dites que le problème de ce scrutin est qu'il favoriserait tel ou tel parti. C'est une drôle de vision de la démocratie de se dire qu'on va penser un scrutin en fonction de qui l'amène au pouvoir. Un moment, c'est comme ça la démocratie : les gens votent pour les partis qui se présentent. Donc l'enjeu de cette réforme, ce n'est même pas de savoir si cela fait gagner ou pas Mme DATI. Notre enjeu, nous, c'est d'être au côté des Parisiens qui, depuis que je fais de la politique à Paris, ne comprennent pas ce système PLM et nous demandent à chaque fois pour qui ils doivent voter. On a le moyen de le changer. Vous avez dit tout à l'heure : « On ne fait jamais trop de démocratie ». Pour une fois, faites de la démocratie pour reprendre la conclusion de votre vœu, que cette proposition de loi soit immédiatement votée. »

M. le Maire : « Guillaume POITOUX avait demandé la parole mais il est parti. Donc maintenant Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci. J'étais trop jeune pour dire que je me rappelle, mais la manière dont ça avait été fait en 1982, c'est-à-dire à un an de l'élection de 1983, la Droite avait hurlé partout au tripatouillage électoral à l'approche des élections. C'était considéré comme étant favorable à Gaston DEFFERRE, alors Ministre de l'Intérieur, à Marseille. Aujourd'hui, on a clairement une politique nationale, un gouvernement qui appuie une loi qui pourrait servir les intérêts de ceux qui sont de la même ligne politique aujourd'hui à Paris. En fait, à partir du moment où le problème, il est sur le long terme – et vous l'avez dit, Mme GARNIER, ça fait des années qu'on vous dit qu'il y a un problème – alors pourquoi vouloir faire une réforme à un an de l'élection ? Le problème est là, il n'est pas ailleurs. On pourrait discuter d'une autre réforme, on pourrait discuter d'un autre mode de scrutin. À partir du moment où ça se fait à un an de l'élection, vous n'échapperez pas au soupçon de tripatouillage. Et parce d'une part, qu'il est exclu d'enlever du pouvoir au maire d'arrondissement, et d'autre part, il est exclu de donner l'impression d'un tripatouillage sur une loi électorale. C'est trop sérieux. Le déni démocratique et le risque que les citoyens et les citoyennes considèrent que nous continuons d'entretenir la défiance vis-à-vis de la démocratie est trop important. Il est exclu que cette loi passe aujourd'hui, ce serait trop grave.

Nous allons, non pas nous associer au vœu, mais nous allons le voter parce que nous pensons important de défendre les compétences du maire d'arrondissement et nous pensons important de pouvoir débattre sereinement de questions électorales et pas juste à la veille des élections. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Évidemment, le groupe Communiste partage le vœu que nous avons cosigné. Je voudrais revenir sur l'intervention de Nelly GARNIER parce que j'y vois beaucoup, beaucoup de mauvaise foi. Mme GARNIER a osé parler du décalage qu'il y aurait entre les élus municipaux et les électeurs parisiens, ce qui est une façon un peu détournée de faire notre procès en légitimité, ce que la Droite fait régulièrement, oubliant qu'elle a régulièrement perdu les élections. Mais prenons la dernière mesure de l'électorat parisien : les élections législatives des 30 juin et 8 juillet dernier ont quand même donné 12 députés à la Gauche parisienne contre 6 à la Droite, sous toutes ses formes. Ne m'interrompez pas Madame parce que c'est mal poli et parce que ça n'est pas démocratique. »

Mme GARNIER : « J'ai été interrompu récemment, je crois bien. »

M. TIBERTI : « Donc vous continuez, Madame, à m'interrompre en plein conseil d'arrondissement. Je remarque quand même que la Droite ne maîtrise plus les règles élémentaires de courtoisie qu'elle se croyait seule à détenir. »

Le décalage n'existe pas, Madame. Le décalage n'existe pas puisque les électeurs ont voté régulièrement pour la Gauche à tous les scrutins et encore récemment. Vous vous fondez sur des sondages, mais si ces sondages posent la question dans les termes dans lesquels vous les avez posés – à savoir qu'il faudrait que les électeurs parisiens soient soumis à la même règle que tous les autres – le Maire l'a dit, c'est une présentation complètement fallacieuse du mode de scrutin. Aucun Français n'élit son maire directement. Tous les Français – et ils le font depuis 1877 – élisent leur conseil municipal et n'élisent pas leur maire. Écoutez, à un moment donné, on ne peut pas tricher, on ne peut pas mentir aux gens en disant que le système serait injuste ou il serait différent. Ce n'est pas vrai et vous le savez très bien. En plus, la loi PLM, la loi même qui régit le mode de scrutin, a assuré à la Droite parisienne le grand chelem en 1983 et le grand chelem en 1989. Ce mode de scrutin a permis une élection de la Droite. C'est vous qui avez perdu la ville, c'est vous qui n'arrivez pas à la reprendre pour une raison simple : ce que vous défendez n'est pas voulu par les Parisiennes et Parisiens. C'est une idée absolument simple.

Je trouve ça absolument démagogique – et ça traduit un mépris des électeurs – quand vous dites que les gens ne comprennent pas. Mais c'est la responsabilité des militants politiques d'expliquer les modes de scrutin. Je connais un mode de scrutin qui est encore plus incompréhensible : le scrutin régional avec son découpage en sections départementales. Comment vous l'expliquez ? Parce que c'est celui qui vous a fait élire ? Madame, avant de commencer à balayer la porte d'un scrutin que les Parisiens n'ont pas voulu vous voir gagner, balayez devant votre porte et remettez en cause le scrutin régional avec son système de sections départementales où les élus ou les candidats peuvent changer de département entre les deux tours. Ça, cela vous arrange bien. C'est scandaleux, c'est dégueulasse et à un moment donné, pourquoi vous ne le remettez pas en cause ?

Par ailleurs, mon collègue Nour DURAND-RAUCHER est intervenu sur un point, mais qui est un point de droit : il est écrit dans la loi qu'on ne change pas un mode de scrutin à moins d'un an de l'élection. C'est écrit dans la loi. Résultat, vous avez refusé le passage au Conseil d'État. Pourquoi ? Qu'aurait dit le Conseil d'État ? Il aurait dit le droit. Et encore plus drôle : à l'Assemblée Nationale, on découvre que personne ne veut défendre ce texte. Pas le ministre de l'Intérieur, pas le ministre de la Justice, pas le ministre dont j'ai oublié le titre mais qui a été remercié pour sa fidélité et sa trahison, un certain REBSAMEN... Il reste qui ? Le ministre chargé des relations avec le Parlement. Figurez-vous, on est quand même nombreux à penser que la France a des problèmes beaucoup plus importants que de changer un mode de scrutin. La majorité – qui n'en est pas une d'ailleurs – à l'Assemblée Nationale, que vous soutenez, a mis les finances du pays dans un état lamentable. Vous qui donnez des leçons de finances publiques,

vous gérez un gouvernement avec Mme DATI qui a mis le déficit public à 5,8% du PIB, ce qui est du jamais vu en période de paix. Vous nous donnez en permanence des leçons de bonne gestion. Vous êtes de très mauvais gestionnaires. En plus, plutôt que de vous attaquer aux vrais problèmes de la France, vous préférez vous intéresser à un mode de scrutin qui vous arrangeait bien quand vous gagniez les élections, qui ne vous convient plus depuis que vous les avez perdues quatre fois de suite. Et bien, souffrez Madame que nous trouvions ça absolument démagogique et scandaleux, et que nous le disions à travers ce vœu. Merci beaucoup. »

Mme GARNIER : « Je pense que les Communistes incarnent mieux que quiconque un système électoral et des élus qui sont le fruit d'accords politiques et pas du tout la représentation d'une existence dans l'opinion et dans le poids et de ce que veulent les citoyens. Donc je ne suis pas étonnée que ça soit vous, qui n'êtes là que par des accords de listes, des tractations et d'accords d'entre-deux tours, qui soyez les plus virulents sur ce sujet. »

M. le Maire : « Encore un procès en légitimité. Faut-il que j'aie la cruauté de vous rappeler à nouveau quel était votre score en nombre d'inscrits au premier tour des dernières élections municipales ? 5,6%. Et je ne conteste pas votre légitimité pour autant. Je ne crois pas que la légitimité de M. TIBERTI soit plus en difficulté que la vôtre en l'occurrence. Un petit peu de cohérence politique quand même. Patrick BLOCHE, qui mène le combat vaillamment auprès de la maire de Paris sur cette loi scélérate... »

M. BLOCHE : « Vous m'avez enlevé l'adjectif de la bouche, M. le Maire. Alors forcément ce n'est pas encore une loi scélérate, c'est une proposition de loi scélérate puisqu'elle n'a pas été encore votée par le Parlement. C'est heureux.

Ce qui est intéressant, c'est de se dire que par le débat que vous avez souhaité organiser sur ce vœu, M. le Maire, vous organisez un débat la veille même de l'examen de la proposition de loi en commission des lois, qui est prévu demain matin. Examen qui a d'ailleurs été retardé par le président de la commission des lois, compte tenu de l'impréparation et surtout de l'extrême difficulté dans laquelle se trouve le rapporteur, M. MATTEÏ, député des Pyrénées-Atlantiques, que nous avons rencontré à deux reprises avec la Maire de Paris. Il n'en est plus déjà à la proposition qu'il a faite à la Maire de Paris lors du deuxième rendez-vous que nous avons eu dans son bureau la semaine dernière. Il en est à une troisième version qui a été rendue publique en début d'après-midi, c'est-à-dire à quelques heures de l'examen en commission. Il ne s'en sort pas. C'est un rapporteur de bonne volonté, mais il n'arrive pas à essayer de combiner plusieurs facteurs. Pourquoi ? Parce que j'ai lu des propositions de loi dans ma vie, mais alors écrites avec les pieds comme celle-là, je n'en ai jamais vu jusqu'à présent. Et puis rappelons quand même un certain nombre de vérités : vous évoquez, Madame GARNIER, des sondages où à Paris, Marseille, Lyon, où on demande aux habitants est-ce que vous voulez élire directement votre Maire... »

Mme GARNIER : *[Propos hors micro]*

M. BLOCHE : « Enfin, vous avez dit il y a quelques instants qu'il y avait des sondages qui disaient à 80% qu'on interrogeait les Parisiens, mais vous répondez... Vous ne me laissez pas terminer ma... »

M. le Maire : « Mme GARNIER, vous pouvez respecter l'ordre de prise de parole ? »

M. BLOCHE : « Vous avez évoqué dans votre... »

Mme GARNIER : *[Propos hors micro]*

M. le Maire : « On n'est pas au Conseil de Paris où il y a des interruptions intempestives et incessantes. On va respecter les ordres de prise de parole. Donc s'il vous plaît, vous laissez parler Patrick BLOCHE. Nous avons tous souffert votre intervention jusqu'au bout, souffrez la nôtre. »

M. BLOCHE : « Vous avez évoqué dans votre intervention, Mme GARNIER, des sondages où on interroge les Parisiens, les Marseillais, les Lyonnais pour leur demander s'ils veulent élire directement leur maire. Et vous avez dit qu'à 80% 90%, 95%, 99%, ils répondent oui. Mais à ce moment-là, ce n'est pas le mode de scrutin de Paris, Marseille et Lyon qu'il faut changer, c'est le mode de scrutin de tous les conseils municipaux en France. Car comme l'a rappelé... »

Mme GARNIER : *[Propos hors micro]*

M. le Maire : « Cessez ces interventions incessantes, vous n'avez pas la parole. Patrick BLOCHE a la parole et écoutez l'argument jusqu'au bout. »

Mme GARNIER : *[Propos hors micro]*

M. le Maire : « Non, mais vous n'êtes pas la seule à détenir la vérité, chère Madame. Respectez les règles du jeu de cette assemblée. Patrick BLOCHE seul a la parole. »

Mme GARNIER : *[Propos hors micro]*

M. BLOCHE : « En l'occurrence, comme le Maire et Adrien TIBERTI et Nour DURAND-RAUCHER l'ont rappelé, le Maire ou la Maire de Paris est élu comme tous les autres maires en France. Ce qui est différent, c'est l'élection du Conseil de Paris. Ce n'est pas l'élection du Maire de Paris puisqu'il est élu par le Conseil de Paris, mais c'est l'élection du Conseil de Paris en tant que tel. D'ailleurs la proposition de loi Maillard au départ ou les trois versions successives du rapporteur ne changent rien au fait que ce sera toujours le Conseil de Paris qui élira le Maire de Paris. Je dis ça parce qu'il y a une manipulation – pas de vous, Mme GARNIER, vous êtes trop honnête pour ça – mais il y a une manipulation de l'opinion qui vise, pour faire passer cette modification du mode de scrutin, à dire : « Grâce à cette modification du mode de scrutin, vous allez élire directement le ou la maire de Paris, comme le ou la maire de Lyon ou le ou la maire de Marseille ». Vous ne l'avez pas dit, Mme GARNIER, mais en tout cas c'est ce qu'on lit régulièrement. Donc c'est d'abord cette fake news qu'il faut dénoncer. De la même façon, l'autre fake news que j'ai entendue aussi, c'est « Un homme, une voix » ou plutôt « Un homme, une femme, une voix ». Il n'y a que deux élections en France où effectivement un homme, une femme ça fait une voix, c'est l'élection du Président de la République et l'élection des députés en tant que tel. Sauf que, même pour les élections législatives, le poids du vote n'est pas le même selon les circonscriptions puisque le nombre d'habitants n'est pas le même dans chaque circonscription législative.

Mais laissons ça de côté. Nous nous retrouvons quand même avec un texte – prenez en bien conscience – qui vise à déconnecter complètement le Conseil de Paris des conseils d'arrondissement, puisque deux urnes et des élections différenciées, avec donc le fait qu'on va se retrouver dans cette situation où les conseils d'arrondissement et les maires d'arrondissement de fait – puisque évidemment cette proposition de loi n'a pas voulu aller jusqu'à supprimer les arrondissements, c'est pourtant la logique qui aurait voulu qu'il en soit ainsi – qui deviennent en quelque sorte des coquilles vides puisque la proposition de loi prévoit même l'hypothèse où le maire d'arrondissement, n'étant pas conseiller de Paris, il serait – c'est écrit noir sur blanc – amené

à demander à pouvoir participer aux réunions du Conseil de Paris et, s'il est sage, à obtenir l'autorisation de pouvoir s'exprimer devant le Conseil de Paris pour évoquer les affaires concernant son arrondissement. Si ce n'est pas une régression démocratique, comment qualifier autrement cette proposition de loi ? Surtout qu'on a mis la charrue avant les bœufs, parce que dans un autre article de cette proposition de loi Maillard-Amiel, il est indiqué que six mois après la promulgation de la loi, le gouvernement remettra au Parlement un rapport sur les compétences. Donc six mois après la promulgation de la loi, le gouvernement remettra au Parlement un rapport sur les compétences, quitte à engager un nouveau travail législatif sur la répartition des compétences entre Conseil de Paris et conseil d'arrondissement, puisque des modes de scrutin visant à deux élections distinctes amènent et bouleversent évidemment la répartition des compétences entre Conseil de Paris et conseil d'arrondissement. C'est-à-dire qu'on a fait le contraire : en général, on discute d'abord des compétences, puis après on adopte un mode de scrutin qui va avec.

La réalité politique, c'est que 14 maires d'arrondissement sur 17 à Paris, représentant 92% de la population parisienne, sont contre cette réforme du mode de scrutin parce qu'ils s'inscrivent évidemment et très logiquement dans l'idée que c'est construit au fil du temps à partir de la loi PLM du 31 décembre 1982 et depuis le premier scrutin de 1983, un dispositif qui a renforcé le rôle des arrondissements à Paris. À Paris, les arrondissements existent depuis le Second Empire, et à partir de là, c'est devenu la circonscription électorale de base pour les élections municipales. Et même avant la réforme de la loi PLM de 1982, quand Jacques CHIRAC est élu Maire de Paris pour la première fois, il est élu à partir de 20 listes d'arrondissements (à l'époque il y a encore 20 arrondissements). C'est à partir de 1983 que seront créés les conseils d'arrondissement et les maires d'arrondissement. Donc voilà en quoi effectivement cette loi est scélérate, avec des risques politiques évidents puisque c'est une opportunité donnée à ceux qui n'ont pas réussi à s'implanter à Paris, élection après élection, de pouvoir enfin accéder au Conseil de Paris.

Un dernier commentaire : depuis 2019, il existe dans la loi une disposition qui indique que toute proposition de loi visant à modifier le mode de scrutin ou le périmètre des circonscriptions, ne peut être votée moins d'un an avant le premier tour du scrutin. Nous sommes déjà à moins d'un an des élections municipales de mars 2026. Je pense que cela remet en cause la sincérité du scrutin aux prochaines élections municipales à Paris, Marseille et Lyon, avec en plus des conséquences qui amèneraient par une prime majoritaire à 25% – ou à 50% si effectivement on revient dans le droit commun, et je pense que le Conseil Constitutionnel, si la loi par malheur était votée, le rappellerait opportunément – à ce que on soit, tenez-vous bien, non pas avec un Conseil de Paris qui finalement par le mode de scrutin actuel est presque une assemblée à la proportionnelle. La majorité municipale est à 93 élus, et avec le mode de scrutin tel qu'il nous est proposé, on aurait une majorité municipale qui écraserait le Conseil de Paris avec 120 à 130 élus, et avec des répercussions également sur les élections sénatoriales puisque l'opposition sénatoriale arriverait tout juste à sauver deux des quatre sièges. Potentiellement, ils auraient dû en avoir 5 s'ils étaient partis sur la même liste, auxquels ils ont droit. Donc voilà toutes les conséquences, qu'on en prenne la mesure. Ce vœu est d'autant plus important à la veille de l'examen en commission des lois. »

M. le Maire : « Merci, cher Patrick. L'ensemble des arguments ayant été donnés... Vous voulez prolonger le débat ? Vous avez trouvé un bon argument, alors allez-y. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Alors ce n'est pas un argument, mais je voulais quand même corriger un certain nombre de contre-vérités qui viennent d'être évoquées, à commencer par la vôtre. Vous dites ce n'est pas un vote dérogatoire, mais dans n'importe quelle ville de France, l'électeur vote pour la totalité du conseil municipal. Dans le 11^e arrondissement, nous votons

pour 11 conseillers municipaux sur 163. Dans la ville d'Albi où j'ai grandi, nous votons, mes parents votent pour la totalité du conseil municipal, charge au conseil municipal d'élire le maire, comme dans toutes les villes de France. À Paris, on ne vote pas pour la totalité du conseil municipal. C'est dérogatoire.

Vous pointez la déconnexion possible des arrondissements avec le Conseil de Paris. Je pense que nous sommes entre gens responsables. C'est jouer sur les peurs, c'est du procès d'intention. Oui, évidemment, avec n'importe quel scrutin, mais avec n'importe quel système électoral, on peut faire n'importe quoi, mais on a quand même une responsabilité tous autour de cette table. Les Communistes sont des gens responsables, les Socialistes sont des gens responsables, je pense que nous le sommes tous autour de cette table. Nous avons un vécu, nous avons une expérience, nous avons une forme de responsabilité. On n'est pas là pour faire n'importe quoi, pour bêtement déconnecter. Ce serait un contre-argument, ce serait de se tirer une balle dans le pied.

J'ai entendu par là-bas l'histoire de 1982. On va replacer l'église au milieu du village. Le 31 décembre 1982, à trois mois des élections municipales, le Ministre de l'Intérieur, Maire de Marseille, a pondu la loi PLM où, outre le scrutin par arrondissement, il a fait le découpage à Marseille qui est le seul à pas être le même que les autres. Nous avons des arrondissements et depuis le Second Empire effectivement, avant même le redécoupage de 1860, nous en avons déjà, mais pas sous la même géographie. Mais à Marseille, le Ministre de l'Intérieur, maire en exercice, a redécoupé les arrondissements, a créé les secteurs en mettant un petit bout de celui-là, un gros bout de celui-là, pour garder la Mairie de Marseille. Et vous avez raison, ça fait 30 ans qu'on aurait dû le revenir en arrière. Ça fait 30 ans qu'on aurait dû se pencher sur les compétences des maires d'arrondissement puisque, M. le Maire, c'est vous qui êtes à portée d'engueulade. Ce n'est pas la Maire de Paris, c'est vous qui êtes responsable devant les électeurs, devant les habitants, de compétences que vous n'avez pas. Elle se fait engueuler aussi, mais bon, il faudrait déjà qu'elle vienne chez nous. Mais vous, vous êtes tenus pour responsable de compétences que vous n'avez pas, ce qui est le summum de l'incohérence.

J'ai entendu par-là, il y a 12 députés de gauche, etc. Très bien. Il y a combien de députés de chez vos amis et alliés de LFI dans cette liste ? Mais je ne vois pas d'élus LFI de votre alliance. Combien ? Soyons cohérents, poussons l'argument jusqu'au bout. Le scrutin régional a été réformé par un certain Nicolas SARKOZY pour le rendre un peu plus cohérent puis la réforme a été annulée par un certain François HOLLANDE. Donc on l'a fait, sauf que vous êtes revenu dessus.

Bon, je passe sur la statistique un homme-une voix. Le point sur le maire d'arrondissement qui n'est pas conseiller de Paris, c'est assez intéressant mais je voudrais vous parler du cas d'Ariel WEIL qui a été maire d'arrondissement avant d'être conseiller de Paris. Ça ne vous posait pas problème à l'époque ? Il a été maire d'arrondissement, il n'était pas conseiller de Paris. »

M. BLOCHE : *[Propos hors micro]*

Mme GARNIER : « mais vous savez qu'effectivement, les produits du système PLM sont pour le maintien de PLM. »

M. MARTIN : « J'ai le droit d'avoir une opinion et de dire que sur la fin de la mandature précédente, quand Ariel WEIL était Maire du 4^e sans être conseiller de Paris, j'ai plutôt l'impression qu'il a bien travaillé. Ça peut arriver et l'expérience n'a pas été forcément si dramatique que ça, le 4^e arrondissement n'est pas tout d'un coup tombé dans les limbes de l'enfer. Non, il a continué à être géré. »

C'étaient les contrevérités sur lesquelles je voulais revenir pour replacer un petit peu l'église au milieu du village. On ne peut pas dire tout et n'importe quoi sur cette proposition. »

M. le Maire : « Je voudrais vous prendre au mot, en l'occurrence sur votre propos de conclusion. J'ai ici notre bulletin de vote du premier tour dans le 11^e arrondissement et je pense que même à la distance où vous êtes, vous voyez qui était candidat pour être maire de Paris. Oui, c'est écrit plus gros que mon nom, Anne HIDALGO en l'occurrence. Et c'était le cas pour à peu près toutes les listes qui ont présenté des candidats. Donc les Parisiennes et les Parisiens, vous l'avez dit avec vos mots, savaient très bien qui était candidat à la Mairie de Paris avant de savoir qui était candidat à la mairie d'arrondissement. Je n'en prends aucunement ombrage et je trouve que c'est très bien comme cela. Donc cet argument ne vaut rien. Quand je vous entends dire que les élus seraient en décalage de la population, je suis d'accord avec vous sur ce propos, mais qui s'applique à vous assez particulièrement.

Vous évoquez le fait que le maire serait responsable de compétences qu'il n'aurait pas, sous-entendant que cette réforme du scrutin leur donnera de nouvelles compétences. Mais non justement. Aujourd'hui, le pouvoir administratif des maires d'arrondissement est réduit à très peu de choses. Le seul pouvoir qu'ont les maires d'arrondissement est un pouvoir politique du fait du lien organique politique qui existe entre les arrondissements et le Conseil de Paris. Le Maire de Paris procède des arrondissements et c'est ce qui fait que le Maire de Paris aujourd'hui ne peut pas tout simplement s'asseoir complètement sur les arrondissements, leurs demandes, leurs besoins, parce qu'ils procèdent de ces arrondissements. En coupant ce fil, vous coupez le lien entre les arrondissements et le Conseil de Paris. Il n'y a qu'un budget. Les arrondissements qui sont coupés du Conseil de Paris ne peuvent plus bénéficier des largesses du Conseil de Paris. Quand il faut défendre un projet qui coûte de l'argent, et que vous n'avez pas de lien politique ou vous n'avez pas de pouvoir administratif, vous n'obtenez rien. C'est vraiment cela qui nous pose problème, un problème grave. C'est trop facile de dire « Vous êtes les produits de ce scrutin, donc vous le défendez ». Moi, je n'ai rien d'attaché à la loi PLM, elle a été organisée par la Droite pour installer Jacques CHIRAC à Paris. Ce n'est pas mon sujet. Mon sujet, c'est de faire en sorte que le lien démocratique entre les habitants avec leurs élus ne soient pas rompus dans notre ville. Et voter pour des élus qui n'ont plus de pouvoir du tout, c'est ce qui se passerait avec votre réforme au niveau des conseils d'arrondissement. C'est abîmer le lien démocratique, la confiance des Parisiennes et des Parisiens dans la démocratie. C'est ça qui est révoltant dans cette réforme. C'est une réforme politiquement irresponsable.

S'il y avait des urgences à réformer les scrutins, que ne vous attaquez-vous au scrutin de la métropole ? En l'occurrence, il y a quand même une anomalie qui est invraisemblable dans le scrutin de la métropole tel qu'il a été créé : tous les élus métropolitains sont envoyés par des communes donc c'est la majorité en place qui n'envoie que des élus de sa majorité. Toutes les communes sauf une : Paris. Paris est la seule commune qui doit appliquer une proportionnelle pour envoyer ses représentants à la métropole. Et évidemment, cette disposition a été mise parce que sans cela, c'est la Gauche qui était majoritaire à la métropole. Un beau bidouillage électoral. S'il y a des urgences à réformer, attaquez-vous aux vrais problèmes. Mais casser quelque chose qui fonctionne, c'est toujours facile, et le pouvoir macroniste nous a habitués à cela malheureusement. Sauf qu'on voit qu'il y a toujours des maîtres en la matière quand on voit l'évolution du monde, y compris de l'autre côté de de l'Atlantique. On est sur cette pente très dangereuse, qui est la rupture du lien démocratique et de la confiance des Parisiennes et des Parisiens avec leurs élus. C'est vraiment jouer avec le feu et c'est pourquoi nous sommes farouchement opposés à cela et que nous le dirons haut et fort.

Je vous propose de passer au vote. Je pense que l'ensemble des arguments ont été développés. Je n'ai d'ailleurs pas eu de réponse sur les raisons qui font qu'à Paris il y aurait une prime majoritaire de 25% alors que dans toutes les communes de France c'est 50%. Mais ça, j'imagine que la réponse est trop politicienne pour pouvoir l'entendre. »

Le Conseil du 11^e arrondissement, considérant :

- Qu'à Paris, depuis 1982 et la loi dite « PLM », les scrutins municipaux ne sont pas organisés au niveau de la ville, mais des arrondissements;
- Que ce mode de scrutin, éprouvé par sept élections, permet de créer un lien de solidarité et de légitimité entre le conseil de Paris et les conseils d'arrondissement;
- Que ce mode de scrutin pourrait être réformé par la proposition de loi n° 451 déposée le 15 décembre 2024 à l'Assemblée nationale, avec le soutien du gouvernement et du Président de la République;
- Que cette proposition, qui s'apparente à un tripatouillage électoral hâtif, présente un risque grave sur le plan démocratique en semant le doute sur la légitimité des élections des Maires de Paris depuis 1983;
- Qu'à l'Assemblée nationale, cette proposition ne serait discutée en séance publique qu'à partir du mois d'avril, soit moins d'un an avant les prochaines échéances municipales;
- Que la tradition républicaine veut, pour la stabilité du droit, que l'on ne modifie pas un mode de scrutin dans l'année qui le procède. Une tradition qui, depuis 2019, se trouve codifiée à l'article L567-1 A du Code électoral et qui a, par conséquent, force de loi;
- Qu'en plus de ce calendrier qui interroge, cette proposition a été introduite sans aucune concertation ni consultation préalable, notamment des principaux intéressés, c'est-à-dire les élus de Paris, Lyon et Marseille;
- Que sur le fond, elle prévoit de distinguer le scrutin parisien du scrutin d'arrondissement, avec deux élections et donc deux urnes indépendantes, déliant ainsi les listes d'arrondissement des listes parisiennes;
- Qu'outre le fait qu'il présidentialise à outrance l'élection parisienne, un tel mode de scrutin, des arrondissements entiers seront susceptibles, à l'avenir, de ne plus être représentés au conseil de Paris — un mouvement totalement déconnecté des arrondissements pourra, en effet, présenter une simple liste de 163 conseillers de Paris et obtenir une représentation centrale;
- Qu'en rompant, en effet, le lien qui unit le conseil de Paris aux conseils d'arrondissement, la mise en œuvre des politiques publiques au niveau des arrondissements et donc la réalisation des engagements pris devant les électeurs pourraient se trouver empêchées;
- Que cela fait, en effet, peser un grave risque sur les arrondissements avec des élus — élus distinctement des élus du conseil de Paris — qui pourraient se voir dépouillés de tout moyen budgétaire, humain et administratif et donc de tout pouvoir effectif;
- Que de telles conséquences qui n'ont pas été pensées, puisque la proposition de loi n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact, vient contrecarrer frontalement le mouvement de décentralisation en cours qui conduit à confier toujours plus de compétences aux mairies d'arrondissement;

- Que ce mouvement s'est traduit par l'adoption en 2021 du Pacte parisien de la proximité, dont l'acte II a été voté lors du dernier Conseil de Paris, visant à faire de l'arrondissement l'échelon de référence pour être plus proche des attentes des habitants et plus efficace dans le fonctionnement du service public;
- Qu'en plus des deux élections qu'elle entend instituer, cette réforme prévoit d'abaisser la prime majoritaire au Conseil de Paris pour la liste arrivée en tête à 25 %, contre 50 % dans les autres villes et dans le système actuel;
- Qu'avec une telle prime, il est fort possible qu'aucune liste n'obtienne la majorité absolue, faisant ainsi courir le risque de rendre le conseil de Paris ingouvernable;
- Que cette proposition de réforme pourrait conduire à la disparition des mairies d'arrondissement ou à la division de la ville en «autant d'arrondissements séparés, menant des politiques autonomes et probablement désordonnées».
- Qu'à la lumière de ce qui précède, le prix à payer de cette proposition de réforme tant pour la démocratie parisienne que pour le fonctionnement de la ville semble bien trop fort;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, des élu.e.s du groupe Paris en Commun, et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU : Que cette proposition de réforme soit immédiatement retirée.

M. le Maire : « Qui est pour l'adoption du vœu ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. Le vœu est donc adopté. Chers collègues, je vous en remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
Le vœu est adopté			

V11202503 – Vœu relatif au remplacement de la séparation végétale entre le parc de la Roquette et le 3-11 rue Merlin

M. le Maire : « Vœu relatif au remplacement de la séparation végétale entre le parc de la Roquette et le 3-11 rue Merlin. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Un petit vœu printanier pour nous remettre de nos émotions. Ce vœu est un vœu relativement simple, dirons-nous. Jusqu'à il y a quelques semaines, l'immeuble du 3-11 de la rue Merlin était séparé du parc de la Roquette par une grille, qui est toujours là, et une très dense couverture végétale qui avait été plantée à l'intérieur du parc, avec des arbres et des haies hautes. Malheureusement, début février, la Ville a détruit – j'espère par erreur – 90% de cette couverture végétale, en tronçonnant trois arbres et en arrachant 90% des haies, à la stupéfaction des riverains, des voisins et des résidents de cet ensemble qui ont découvert qu'il ne restait maintenant comme séparation que quelques petits plans chétifs et clairsemés.

C'est bien beau de proposer de remettre une couverture végétale, mais vous savez le temps que prend un arbre et une haie à pousser, ils en ont parfaitement conscience. Donc c'est en concertation avec eux que nous proposons – pour réparer un petit peu ce saccage, voudrais-je dire si j'étais un peu taquin – de planter rapidement à cet endroit une séparation végétale avec du bambou, qui pousse extrêmement vite et se répand très facilement. »

M. le Maire : « Florent HUBERT pour vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. C'est le charme de nos instances qui nous permet de passer de l'ordre du jour parlementaire aux quelques arbustes d'une haie. Je suis très heureux d'être le Monsieur Arbuste de notre assemblée ce soir. C'est de l'autodérision. Cela étant dit, le sujet est un véritable sujet puisque nous avons été interpellés sur cette haie. Je vais apporter à nos collègues quelques précisions sur cette opération.

Pour la compréhension de tous, il est utile de savoir que cette intervention a été réalisée à la demande du bailleur. Je pense que mon collègue Adrien TIBERTI ne me contredira pas en la matière. Ces arbustes étaient plantés très près de la grille et en se développant, ils poussaient au-delà de la grille et au-delà de la haie, sur la cour de l'immeuble. Le gardien de l'immeuble, relayé par son bailleur et par certains locataires, nous a donc demandé de tailler ces arbustes. Les contraintes techniques ont fait qu'une coupe a été réalisée et que cette coupe était manifestement beaucoup trop claire, je vous l'accorde. Nos jardiniers ont fait ce qu'ils ont pu et manifestement, ils ont eu la main un peu leste sur la taille. Je tiens, au nom des équipes municipales, à présenter nos excuses pour cette coupe extrêmement claire. Cela étant dit, les réactions ont été mitigées puisque certains locataires nous ont envoyés des courriers de remerciements pour cette taille car cela a remis de la lumière dans leurs appartements notamment, et d'autres locataires se sont plaints vertement de cette coupe.

Ce qui est certain, c'est que si vous êtes passé là-bas, vous aurez constaté que l'opération de replantation a d'ores et déjà eu lieu puisque nous avons planté le 25 mars dernier 80 arbustes mesurant entre 80 cm et 1 m de haut, ce qui est déjà assez conséquent pour reconstituer cette haie. En l'occurrence, nous n'avons absolument pas opté pour ce que vous avez préconisé puisque le bambou est une espèce exotique invasive et que nous ne pratiquons pas la plantation d'espèces envahissantes à Paris. Nous avons opté, comme souvent, pour une palette endémique végétale locale et adaptée au réchauffement climatique et riche en biodiversité. Dans la mesure où cette opération de replantation a déjà eu lieu, je pense que votre vœu est sans objet et que vous pouvez donc le retirer. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je vais ménager un petit peu le suspense avant de répondre à la question. Les arbres ont été taillés à 20 cm du sol, je n'appelle pas cela « élaguer ». Pour les haies, je l'entends, elles poussent relativement vite. Mais comment cela peut arriver que des arbres de 30 ou 40 ans soient tronçonnés à 20 cm du sol ? L'erreur est humaine, mais comment cela a pu se passer ? Je les ai vus, ce n'était pas un arbuste, c'était un arbre. En outre, du bambou, il y en a dans le parc de la Roquette.

En dehors de ceci, puisque le vœu a été satisfait dans les faits, en souhaitant que cela prenne vite et que ça remplace vite l'existant, je suis d'accord pour retirer le vœu. »

M. le Maire : « Formidable. Il n'y a donc plus de vœu. Je précise cependant qu'ils n'avaient pas été taillés à 20 cm mais plus haut que ça. On ne va pas polémiquer. »

M. HUBERT : « J'ai oublié dans ma réponse une précision technique : il n'y avait pas d'arbre dans cette haie, il n'y avait que des arbustes. Il y avait un arbre, un cerisier qui malheureusement était mort, et celui-là, il a été abattu effectivement. Il n'a pas été élagué. »

M. le Maire : « Absolument. Nous passons aux vœux suivants. »

Le vœu est retiré de l'ordre du jour

V11202504 – Vœu relatif au respect des règles d'urbanisme rue de Lappe

V11202505 – Vœu relatif à l'implantation d'une caméra rue de Lappe

V11202506 – Vœu relatif au renforcement de la présence de la Police Municipale rue de Lappe

Q11202501 – Question orale relative à la verbalisation rue de Lappe

M. le Maire : « Nous allons avoir une discussion groupée sur trois vœux et une question orale qui sont toutes relatives à la rue de Lappe. Je propose à son rapporteur, Aurore MOUYSET-NOZERAND, de présenter le vœu relatif au respect des règles d'urbanisme rue de Lappe, à l'implantation d'une caméra de la rue de Lappe, au renforcement de la présence de la police municipale rue de Lappe et la question orale relative à la verbalisation de la rue de Lappe. Nour DURAND-RAUCHER vous fera une réponse groupée puisqu'il s'agit certes de différents angles, mais de la même thématique. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Après de nombreux échanges avec les riverains du secteur de la rue de Lappe, et suite à de nombreuses sollicitations, nous ne pouvons pas rester insensibles aux difficultés et aux incivilités auxquelles les habitants de cette rue et de ses alentours sont confrontés quotidiennement. Ce n'est pas parce que vous qualifiez cette rue de « rue festive » que les habitants ne peuvent pas vivre dans un quartier propre, calme, autant que possible, sans être chaque jour et chaque soir confrontés à des incivilités. Nous vous demandons, pour le bien-être des habitants et pour la réhabilitation de ce secteur qui se dégrade chaque jour un peu plus, de procéder à un certain nombre de changements, aménagements et verbalisations dans les meilleurs délais. Vous me répondrez certainement que les Parisiens ont voté donc circulez il n'y a rien à voir, mais vous ne pouvez pas ignorer les difficultés de ce quartier et rester sourd aux difficultés de vos administrés qui ont le droit à des réponses et surtout à des solutions.

Parmi les points insupportables avec lesquels ils vivent quotidiennement, je ne vous en citerai que quelques-uns : jets de mégots, épandement d'urine dans les rues dont l'odeur est persistante 24h/24, tapage nocturne (certaines autorisations d'ouverture sont prolongées jusqu'à 5h du matin), nuisances sonores, population fortement alcoolisée et délinquance d'opportunité. L'exécutif parisien a souhaité une police municipale qui, à défaut de s'impliquer dans la sécurité des Parisiens, se concentre sur les incivilités du quotidien. Nous sommes ici en plein dans les missions que votre propre majorité a souhaité confier à la police municipale. Pouvez-vous donc nous donner un état des lieux exhaustif du résultat de ces missions (nombre d'amendes dressées, nombre de recouvrements) ? La Ville peut-elle demander un déploiement de façon répétée d'effectifs de police municipale pour patrouiller sur la rue de Lappe de minuit à 7h du matin afin de maîtriser ladite rue et d'y assurer une meilleure tranquillité ?

Afin d'ajouter un outil de surveillance, nous souhaiterions que les services de la Ville procèdent également à l'installation d'une caméra de vidéoprotection rue de Lappe, au passage Louis Philippe. Il y a des caméras à chaque extrémité de la rue, mais pas de couverture au milieu. Nous

savons qu'elle ne constitue pas l'alpha et l'oméga de la réponse sécuritaire, mais sont des adjuvants précieux en termes de réactivité des forces de sécurité et de collecte des preuves dans le cadre de poursuites pénales.

Enfin, concernant les aménagements, des modifications de façade auraient été apportées par de nombreux établissements et pour certains, sans forcément l'accord des copropriétés concernées. On peut d'ailleurs apercevoir sur de nombreux toits bordant la rue de Lappe plusieurs machines d'extraction d'air ou de climatisation dans des états apparemment vétustes. Pourriez-vous préciser s'il y a bien eu des autorisations de modification de façade, des vérifications de la conformité des machines de traitement de l'air sur les toits, et préciser les sanctions prévues si des infractions sont relevées ? Merci M. le Maire et merci pour vos réponses. »

M. le Maire : « Merci pour la question sur ce sujet important. Il est vrai que la rue de la Lappe fait l'objet d'un certain nombre de préoccupations. Nour DURAND-RAUCHER va vous répondre. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire. Merci pour la question parce qu'effectivement, la rue de la Lappe est un point important de l'arrondissement. Comme je le disais au début du Conseil, lors de la communication sur la sécurité, la rue de Lappe est l'une des priorités de nos actions en matière de prévention et de sécurité. Evidemment, nous sommes sensibles à la situation des riverains et des riveraines qui subissent une situation comme il n'en existe quasiment nulle part ailleurs dans Paris, due à la très grande proportion d'établissements de nuit dans cette rue.

Dans un premier temps, je rappelle que ce n'est pas nous qui décidons si les établissements peuvent ouvrir de nuit ou non. C'est la Préfecture de Police ou le commissariat, ou en l'occurrence, la Brigade de Répression du Proxénétisme de la Préfecture de Police qui gère ces établissements. Ce n'est pas nous qui avons pouvoir de leur retirer les autorisations. Par contre, après le Covid, nous avons vu que les personnes qui s'occupaient de la sécurité de ces lieux et qui géraient ces lieux étaient, pour une partie d'entre elles, moins bien formées et moins alertes qu'avant. Il y avait peut-être des envies de faire rentrer plus d'argent. Nous avons donc connu de nombreux débordements. La rue de Lappe a toujours connu des vagues avec des périodes particulièrement difficiles et l'année 2022 a été l'une de ces périodes. C'est à ce moment-là que, avec M. le Maire, nous sommes allés solliciter la Préfecture de Police pour demander des moyens supplémentaires. Je l'ai dit tout à l'heure, nous avons été alertés par la fréquence et la violence des rixes dans la rue de Lappe. Nous avons obtenu les moyens en question de la part de la Préfecture de Police.

Nous l'assumons : toute mission d'intervention est bien une mission qui est du ressort de la police nationale et de la Préfecture de Police. La police municipale a une vocation de police de proximité dont les missions doivent être clairement distinctes. Pour autant, nous demandons à ce que la Police Municipale du 11^e arrondissement – qui accepte plus facilement que d'autres d'avoir des horaires prolongés le soir – et les divisions d'appui du central qui viennent renforcer nos effectifs en nuitée, soient particulièrement présents, non pas dans la rue de Lappe puisque, je le rappelle, la situation de la rue de Lappe est une situation avec une densité très importante et une possibilité conflictuelle également très importante. Pour régler les problèmes les plus graves de la rue de Lappe, qui se déroulent en général dans la nuit du vendredi au samedi, jusqu'à 7h du matin, c'est bien la Police nationale qui doit intervenir. La Police municipale est présente dans toutes les rues adjacentes en appui. La Police nationale nous dit régulièrement que la disposition des accords entre les deux polices lui convient parfaitement, où chacune est à sa place. Quand j'ai vu la velléité de certains agents de la Police municipale à vouloir rentrer dans la rue de Lappe

pour y faire de l'intervention, je m'y suis opposé car je considère que ce n'est pas sa mission et que ce serait, au contraire, les mettre en danger. Ils ne sont pas formés pour. Je dis, chacun sa mission et les choses y seront plus claires.

Sur la question de la propreté, vous me surprenez beaucoup. Moi, je suis très admiratif du travail des services de la propreté à 7h du matin dans rue de Lappe. La Police nationale ou la Police municipale accompagne régulièrement les services de la propreté pendant que les personnes avinées et autres derniers clients sortent des bars, pour assurer que la propreté soit faite pour les riverains et riveraines. Je ne dis pas absolument pas qu'il n'y a pas de problème de propreté dans rue de Lappe. Evidemment, les épandements d'urine dans les immeubles sont connus. D'ailleurs, cela arrive plutôt dans les immeubles que devant les porches, ce qui n'est pas une bonne nouvelle, j'en conviens. Mais là encore, la Police municipale est là pour s'occuper de l'espace public et pas des espaces intérieurs.

Mon temps de parole est écoulé, je ne me rendais pas compte que j'avais été si long, pardon. »

M. le Maire : « Vous pouvez prendre un peu plus de temps car il y a trois vœux et une question orale. »

M. DURAND-RAUCHER : « Je disais donc que cela dépend de la Préfecture de Police. Néanmoins, nous avons fait venir tous les services de la Préfecture pour contrôler les établissements et pour qu'eux-mêmes participent de la régulation car il y a en fait une responsabilité des professionnels à faire en sorte qu'il n'y ait pas de débordements dans l'espace public devant chez eux. De même, je rappelle que les professionnels sont supposés ne plus servir d'alcool à des personnes déjà avinées. Pour ce qui est des agressions et des vols dans la rue de Lappe, elles ont plutôt eu tendance à diminuer en réalité, sans doute grâce à la présence d'effectifs nombreux rue de Lappe.

Vous posez une question sur les statistiques de verbalisations de la Police municipale, je vais vous répondre sur la Police nationale : à partir du moment où nous avons demandé beaucoup plus d'effectifs, nous avons eu beaucoup plus de présence et donc des faits constatés plus nombreux, mais qui, en fait, contribuent à apaiser les tensions. Et c'est bien notre sujet premier. Je vous entends bien sûr quand vous demandez qu'on verbalise pour des jets de mégots dans la rue de Lappe car il ne devrait pas y avoir un endroit où ce ne soit pas le cas. Je ne sais que trop bien à quel point les jets de mégots, par leur nombre, participent de la pollution de nos eaux. C'est beaucoup plus important que ce que chacun croit. J'incite chaque personne qui nous écoute à bien faire attention à ce que ces mégots n'arrivent pas dans les égouts, donc dans la mer ensuite. Mais ce n'est pas la priorité sur la rue de Lappe, je le reconnais. Notre inquiétude sur la sécurité de la rue de Lappe est plus importante que celle-là, mais cela n'empêche pas la Police municipale d'intervenir tout à fait normalement, comme elle intervient ailleurs en journée. Par contre, pendant les soirées, c'est infiniment plus compliqué à cause de la densité d'établissements.

La Police municipale est présente pour accompagner les riverains de la rue de Lappe, mais dans la limite de ses moyens et des attributions que nous lui avons confiées. Le travail partenarial avec la Police nationale permet d'avoir la présence nécessaire rue de Lappe. Nous savons trop bien, je le répète, que le désengagement de la Police nationale correspond aussi à la montée en puissance de la Police municipale : partout où on a vu des polices municipales être armées, la police nationale a enlevé des effectifs. Mais nous ne voulons pas que la même chose se produise à Paris, c'est hors de question. Donc la Police municipale continuera d'être telle qu'elle est aujourd'hui, avec des équipages toujours mieux formés, mais qui ne sont pas là pour réguler tous les problèmes.

Votre question est très détaillée et aborde plusieurs aspects, je vais répondre d'abord sur le respect des règles d'urbanisme. En fait, la question des nuisances professionnelles dépend du Bureau d'action contre les nuisances professionnelles de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP). Donc c'est bien la DPMP qui a été saisie à ce sujet. Nous avons décidé de demander des contrôles sur tous les établissements de la rue de Lappe pour montrer que c'était pour nous une priorité très importante, en accord avec la Préfecture de Police : 18 établissements ont été contrôlés l'année dernière, y compris sur les questions de VMC, d'extracteurs et de climatiseur, et actuellement, 7 dossiers (5 bars et 2 snacks de restauration rapide) sont en cours d'instruction.

La question des façades s'inscrit dans les règles que la Direction de l'Urbanisme (DU) doit faire respecter. Il y a effectivement une adresse qui a dû se conformer à de nouvelles règles. Je ne vais pas nommer l'établissement en question, mais il y a bien un établissement où nous avons dû faire faire appliquer les règles d'urbanisme. Nous sommes évidemment très attentifs au respect des règles d'urbanisme sur la rue de Lappe, et là encore, les services compétents sont systématiquement saisis quand c'est nécessaire.

Vous connaissez mon opinion sur la capacité des caméras à régler les problèmes tels que ceux de la rue de Lappe. Les deux caméras dont vous avez parlé ne permettent pas de voir au milieu de la rue à cause de l'extraordinaire densité de personnes présentes dans cette rue à certaines heures et à certaines périodes de l'année. Une troisième caméra, même si elle était demandée et obtenue, ne résoudrait pas tout. De plus, ce n'est jamais la Ville seule qui installe les caméras, il s'agit de partenariats entre Préfecture de Police et Ville. Et là, je peux vous assurer que du côté de M. le Maire, il y a une demande à ce que les équipements soient installés systématiquement rue de Lappe. Et je ne m'y oppose pas.

Les verbalisations par la Police municipale dans la rue de Lappe sont en progression : je n'avais pas eu de tableau aussi précis l'année dernière, mais depuis le début de l'année, il n'y a eu par exemple que deux verbalisations pour épandement d'urine et une seule verbalisation pour nuisances sonores. Pour autant, je peux vous assurer que les établissements qui débordent sont sanctionnés beaucoup plus durement parce que la Préfecture de Police et la Police nationale utilisent tous les moyens nécessaires. Il y a 82 missions programmées rue de Lappe pour 2025, la Police municipale est y présente systématiquement les nuits du vendredi à samedi et du samedi à dimanche.

Pendant la période des Jeux Olympiques, durant laquelle nous avons connu une surfréquentation de la rue de Lappe, davantage d'actes illicites ont été recensés mais la gravité des actes est heureusement un peu moins grande que ce qu'elle était en 2022. De plus, nous avons contribué, par notre action, à faire fermer administrativement certains établissements contrevenants. C'est par ce biais, parce que la responsabilité des établissements est en jeu, que nous continuerons de mener une action pour arriver à ce que la rue de Lappe ait un niveau tolérable. Pour autant, je ne vais pas demander à ce que cette rue devienne une rue comme toutes les autres. Il faut des établissements de nuit. C'est la trop grande densité de ces établissements et le fait que certains établissements ne soient pas gérés correctement qui sont en cause. Mais nous continuerons de faire de notre mieux pour contribuer au bien-être des habitants sur place, c'est un problème que nous suivons de près. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse précise et complète sur ces trois vœux et cette question. Souhaitez-vous réagir à ces propos, Aurore MOUYSET-NOZERAND ? »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci beaucoup pour ces précisions. J'aurais juste besoin d'une autre précision sur les verbalisations par la Police Municipale en 2024. Est-ce qu'il serait possible de les avoir, s'il vous plaît ? Vous ne les avez peut-être pas sous la main, donc au prochain Conseil d'arrondissement éventuellement. »

M. DURAND-RAUCHER : « J'entends très bien. Le cabinet du Maire et moi-même avons aussi été relativement fâchés de voir que nous manquions de détails sur les verbalisations. Mais ce n'est plus le cas en 2025, nous pouvons obtenir beaucoup plus de détails parce que, l'année dernière, nous avons vu qu'il nous manquait des informations qui nous permettent d'affiner notre politique. Malheureusement, quand nous avons demandé les détails après avoir reçu votre question, nous n'avons pas obtenu les réponses demandées. Vous m'en voyez désolé, mais je peux vous assurer que c'est quelque chose sur lequel nous avons insisté depuis une rencontre en septembre 2024 pour demander beaucoup plus de détails dans les informations. Mais pour l'instant, la Police Municipale n'était pas apte alors à nous les donner. Elle le sera à l'avenir. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Vous avez bon espoir de les récupérer ou pas du tout ? »

M. DURAND-RAUCHER : « Ceux de l'an dernier, malheureusement non. En tout cas, je peux continuer d'essayer de faire remonter les demandes, mais malheureusement, je ne les ai pas eues après mes premières demandes et je serais très étonné de les avoir à la deuxième demande car en septembre dernier, on voyait déjà qu'on manquait de statistiques détaillées. »

M. le Maire : « Ce sont les débuts de la Police municipale, elle s'installe et connaît des difficultés avec les outils de suivi de son activité, mais ces difficultés sont désormais en voie de résorption. Pour donner une touche d'actualité sur la réponse déjà fort complète de Nour DURAND-RAUCHER, nous avons reçu juste avant le Conseil d'arrondissement, un courrier du commissaire central du 11^e arrondissement nous informant que, pour des raisons techniques, la Préfecture de Police ne peut procéder à l'installation de la caméra que nous souhaitions à l'angle de la rue de Lappe et du passage Louis Philippe. Il n'en reste pas moins que, s'il y a un problème dans ce passage, on cherchera d'autres moyens, peut-être une lumière vive ou autre chose qui permette de dissuader certains des mauvais usages déplorés. »

Ce débat est terminé, mais notre mobilisation, de Nour DURAND-RAUCHER et moi-même, reste absolument totale. Et il est nécessaire d'avancer sur cette rue. Mais encore une fois, c'est l'occasion de remercier la Préfecture pour les moyens incroyables qui sont uniques à Paris, d'ailleurs, qui, qui ont été mobilisés ces derniers mois sur cette rue. Nous allons passer aux votes, Joséphine LANFRANCHI a donné pouvoir à Delphine TERLIZZI. »

V11202504 – Vœu relatif au respect des règles d'urbanisme rue de Lappe

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la présence de nombreux établissements de nuit sur la rue de Lappe,

Considérant qu'il a été constaté que des modifications de façade ont été apportées par de nombreux établissements,

Considérant que plusieurs modifications auraient été apportées sans l'accord des copropriétés concernées,

Considérant par ailleurs que les rapprochements effectués entre lesdites modifications et les autorisations d'urbanisme disponibles sur l'Opendata de la Ville feraient apparaître que celle-ci ont été faites sans autorisation des services de la Ville,

Considérant de même la présence sur de nombreux toits bordant la rue de Lappe de plusieurs machines d'extraction d'air ou de climatisation dans un état apparent de vétusté avancée,

Considérant que l'une d'entre elles est tombée sur la chaussée le 14 Novembre 2020,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU

- Que la Ville de Paris diligente une enquête des Services afin de i) rapprocher les autorisations d'urbanisme des modifications de façade réellement réalisées par les établissements de la rue de Lappe et ii) vérifier la conformité des machines de traitement de l'air sur les toits,
- Que chaque infraction relevée fasse l'objet d'une sanction telle que prévu par les Codes.

M. le Maire : « On va d'abord voter sur le vœu maintenu relatif au respect des règles d'urbanisme rue de Lappe. Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Ce vœu est donc rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	25
Le vœu est rejeté			

V11202505 – Vœu relatif à l'implantation d'une caméra rue de Lappe

M. le Maire : « Le vœu relatif à l'implantation d'une caméra est retiré ? Oui. »

Le vœu est retiré de l'ordre du jour

V11202506 – Vœu relatif au renforcement de la présence de la Police Municipale rue de Lappe

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les sujets de tranquillité nocturne et de gestion de l'espace public dans un environnement étroit bordé d'établissements de nuit, dont de nombreux titulaire de l'autorisation d'ouverture prolongée jusqu'à 5h du matin,

Considérant, tout particulièrement les nuit de force affluence, la présence massive d'une population fortement alcoolisée,

Considérant les remontées fréquentes des riverains et collectifs quant aux incivilités subies du fait de l'état alcoolique de certains consommateurs,

Considérant par ailleurs ce même état alcoolique fait de ces mêmes consommateurs des cibles pour une délinquance d'opportunité,

Considérant les remontées répétées des riverains et collectifs depuis ces dix dernières années quant aux nuisances sonores nocturnes qu'ils subissent,

Considérant que les nuisances sonores nocturnes ont un impact réel et néfaste sur la santé et la qualité de vie de ceux qui les subissent,

Considérant que si les gérants d'établissement restent responsables de leur clientèle, la puissance publique porte la responsabilité de la gestion de l'espace public,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU

Que la Ville de Paris déploie de façon répétée des effectifs conséquents de Police municipale sur la rue de Lappe de minuit à 7h du matin afin de maîtriser ladite rue et d'y assurer une meilleure tranquillité.

M. le Maire : « Le vœu relatif au renforcement de la présence de la police municipale rue de Lappe est maintenu. Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Il est rejeté. Et la question orale n'appelle pas de vote. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	25
Le vœu est rejeté			

Q11202502 – Question orale concernant le devenir du fonctionnement du rez-de-chaussée de la Maison à la Clef

M. le Maire : « Alors, avant-dernière question orale concernant le devenir du fonctionnement du rez-de-chaussée du Pavillon à la Clé. C'est Joëlle MOREL qui pose la question. »

Mme MOREL : « Merci. Le Pavillon à la Clé, rue de l'Orillon, au cœur du quartier politique de la ville, est un équipement municipal. La gestion et l'animation du rez-de-chaussée du Pavillon à la Clé ont été confiées à l'association Le Bouquin qui Bulle, qui a initié de très nombreuses actions dans le quartier. L'association a mené un travail remarquable d'éducation populaire avec les acteurs sociaux et environnementaux du quartier. L'association n'a plus les capacités de développer toutes ses activités comme les années précédentes. De ce fait, un autre mode de gestion du rez-de-chaussée doit se mettre en place. Le groupe Ecologiste du 11^e réaffirme sa volonté de la mise en place d'une cogestion de cet espace par plusieurs associations et structures qui travaillent en priorité avec les habitants et les habitantes de ce quartier populaire. Faire du

Pavillon à la Clé un lieu vivant, intergénérationnel et de transmission des savoirs interculturels est notre objectif. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous confirmer le choix concernant le processus de concertation mis en place, le calendrier, le budget, le choix de fonctionnement et de gestion, ainsi que la liste des acteurs et actrices qui pourront faire vivre le Pavillon à la Clé ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne sais pas si la Compagnie Par Has'Arts a d'ores et déjà rendu les clés, mais néanmoins, je passe la parole à Delphine TERLIZZI pour vous apporter une réponse complète.

Mme TERLIZZI : « Alors non, elle n'a pas encore rendu les clés et est-ce qu'elle va encore un peu participer ? J'explique tout ça. Le Bouquin qui Bulle occupe le rez-de-chaussée du Pavillon à la Clé depuis déjà 2015. Elle répondait évidemment à de nombreuses actions dans le quartier, on le sait tous. L'animation du square notamment l'été pour les VVV avec les jeunes par exemple. Elle a beaucoup d'actions autour de la lecture et elle s'est aussi diversifiée ces derniers temps en proposant des actions autour du réemploi et la thématique du développement durable.

Depuis deux ou trois ans maintenant, ça vivote parce que la gestion administrative du lieu et de l'association devient trop lourde pour le coordinateur qui a dû se séparer de ses salariés parce que l'État s'est désengagé de ses subventions. Donc, n'ayant plus les moyens de payer les gens, il a été obligé un peu de freiner, et d'ailleurs, de prendre un job ailleurs.

Ce lieu est stratégique pour le quartier. Il appartient à la Ville et ça, c'est rare. Donc c'est pour ça qu'on est très content de l'avoir et qu'on veut le garder. Et il permet évidemment beaucoup d'activités, autour du square. La situation des finances et des subventions aux associations du quartier, avec les nombreuses baisses, notamment côté État, ne permettent pas d'envisager d'implanter une association supplémentaire sur le quartier, parce qu'il faudrait trouver des subventions, évidemment, pour cette nouvelle association. Et ce n'est pas tellement dans le vent en ce moment. Donc l'idée a été de mener plutôt une action de cogestion. Cela tombe plutôt bien.

En octobre, on a rencontré les acteurs piliers de ce quartier. C'était important de rencontrer les piliers parce qu'ils sont structurants dans notre quartier politique de la ville. Donc on a rencontré le Picoulet, la Régie de Quartier, la ludothèque et la compagnie Par Has'Arts aussi – qui va rester un peu avec nous dans les parages parce qu'on n'a pas très envie de la voir partir – pour définir les contours d'un projet collectif d'animation de ce lieu. L'objectif est évidemment d'avoir un lieu qui soit utile à la fois aux habitants, aux habitantes et aussi aux acteurs associatifs du territoire. Pour l'instant, on en est aux contours donc je ne peux pas vraiment vous donner le contenu de ce lieu. Mais comme il est près du parc, on va y faire aussi des activités. Comme le square est rénové, c'est donc très bien. On a commencé à recenser déjà les envies et les possibilités avec les acteurs qu'on a rencontrés. Tous sont partants sur le principe, c'est déjà bien, mais avec des difficultés de projection puisque nous sommes toujours en attente de l'État quant aux subventions aux associations et au dégel des postes adultes-relais. Toujours un peu la même problématique en ce moment.

Ces évolutions conditionnent la capacité à faire fonctionner ce lieu et la nature du portage. Donc l'enjeu de cette fin d'année scolaire sera de définir le contenu et la cohérence de la programmation du lieu ainsi que les modalités d'usage : qui est le porteur, est-ce que c'est les porteurs collectifs, les assurances qu'on a sur l'animation, les plannings ? On ne rentre pas dans les détails, mais c'est tout ça. Une fois les contours de ce projet définis, ensuite, on va trouver les modalités de financement, soit par un redéploiement de certaines subventions, soit en trouvant d'autres

financeurs. Par exemple, on étudie le cas avec la CAF, pour la possibilité de créer un espace de vie sociale (EVS) sur ce quartier. Voilà ce que je pouvais dire à ce stade, mais on ne va pas la laisser vide. Ce sont les premières pistes qui sont en travail. Merci beaucoup. »

Q11202503 – Question orale relative au coût de la cérémonie de vœux 2025 de la municipalité

M. le Maire : « Question orale relative au coût de la cérémonie de vœux 2025 de la municipalité. Jean-Christophe MARTIN.

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je regrette que notre collègue Sofiane KADDOUR-BEY ne soit pas avec nous. Je sais qu'il aime bien mes interventions d'expert-comptable et je le salue au passage.

Le 6 janvier 2025, la municipalité du 11^e tenait sa traditionnelle cérémonie de vœux à la population, ce qui n'a absolument rien d'extraordinaire. Néanmoins, pour cette cérémonie, compte tenu de l'indisponibilité de la salle Olympe de Gouges, la Mairie du 11^e avait choisi un cadre grandiose et magnifique – et je pèse mes mots – dans notre arrondissement : le Cirque d'Hiver. Du point de vue de la gestion des finances publiques, ce choix peut surprendre dans un contexte financier plus que tendu et alors que la Ville de Paris croule sous 12 milliards d'euros de dette. Louer une salle prestigieuse et magnifique dans notre arrondissement, alors que d'autres salles municipales, telles que notre très belle salle des fêtes, sont disponibles, apparaît comme un contresens logique face à la crise budgétaire. Les Français, l'État, les collectivités territoriales sont invités à serrer la ceinture. À titre de comparaison, la Région Île-de-France a décidé de ne pas tenir ses cérémonies de vœux pour des questions financières, alors que du côté de la Ville de Paris, malheureusement, le champagne continue à couler à flot. Donc l'objet de cette question, pour avoir des données concrètes, pratiques et responsables, c'est le coût comparatif 2024-2025 décomposé par poste. »

M. le Maire : « J'imagine que vous avez été inspiré par la lecture du Parisien qui, au lendemain des cérémonies de vœux, a fait un article sur les cérémonies de vœux en s'interrogeant sur leur utilité. En tout cas, on sent peut-être une veine populiste – je pense qu'on peut dire le mot – à travers cette question, dès lors qu'elle remettrait en cause ce lien, qui me semble essentiel, entre la population et les élus.

Pour mémoire, nous n'avons pas pu faire de cérémonie de vœux en 2021 et 2022 dans le contexte des confinements du Covid. C'est donc en 2023 que nous avons renoué avec ce temps festif. Et nous avons décidé de le faire dans un lieu différent de ce que nous faisons habituellement, la salle Olympe de Gouges. En l'occurrence, c'était à l'Atelier des lumières, un des projets certes privés mais néanmoins soutenu très activement par notre municipalité. Et nous avons voulu profiter de cette occasion pour faire découvrir ce lieu à des habitants qui, pour une bonne partie d'entre eux, n'avaient jamais eu l'occasion d'en franchir les portes, le ticket d'entrée n'étant pas donné pour les spectateurs. L'année dernière, nous avons choisi la Maison des Métallo. Et cette année, le Cirque d'Hiver, renouant d'ailleurs avec une tradition bien ancrée dans cet arrondissement, puisque Georges SARRE faisait tous les ans ses vœux au Cirque d'Hiver. Nous n'avons donc rien fait d'autre que de renouer avec cette tradition.

Je vous le dis parce que c'est ainsi que je l'ai évoqué au journaliste du Parisien : le lien à la population pour un élu est quelque chose d'essentiel. D'ailleurs, vous êtes bienvenu sur la scène, vous n'hésitez pas à monter sur la scène chaque année et c'est une bonne chose républicaine. Et

ça nous permet à tous de pouvoir avoir des échanges particulièrement riches avec l'ensemble de la population présente. En l'occurrence, il s'agissait de 1600 personnes. J'indique que cette année, j'ai choisi de les faire au Cirque d'Hiver pour renouer avec cette tradition, et parce que ça nous permettait de rassembler les cérémonies que nous faisons habituellement. En effet, nous avons six cérémonies de vœux. Excepté les vœux aux agents de la Mairie du 11^e et aux agents de la caisse des écoles, qui se passent dans la salle des fêtes de la mairie, nous avons regroupé cette année les quatre cérémonies qui se faisaient dans d'autres salles : les vœux aux seniors, les vœux aux chefs de services du 11^e, les vœux aux personnalités de l'arrondissement et les vœux à la population. Evidemment, le fait de regrouper permet de faire des économies : par exemple, les frais de traiteur ont baissé entre 2024 et 2025, ils sont passés de 40 € à 27 € par personne. Si je voulais être taquin, puisque vous faites référence à la Région, c'est 30 fois moins que le prix des agapes par tête de pipe de la Région Île-de-France.

Je considère que nous devons cela aux habitantes et aux habitants. Ça me permet, et ça vous permet d'ailleurs à toutes et à tous, chers collègues, de voir à l'occasion de cette soirée des habitants que nous ne verrions pas, tout simplement parce qu'ils n'osent pas demander un rendez-vous, ils ne connaissent pas les codes, etc. Là, tout le monde est invité, les gens viennent et ils peuvent nous voir directement. Je considère que c'est un lien qui est essentiel.

Pour ce qui est des autres coûts, je ne vous donnerai pas le prix exact de la location du Cirque d'Hiver, qui est très faible. C'est la raison pour laquelle je ne veux pas vous la donner, je ne veux pas les mettre en difficulté. Ils nous ont fait un prix de voisin, comme ils faisaient à l'époque de Georges SARRE. Je ne voudrais pas que par la réponse à cette question mette en difficulté le Cirque, pour qu'après d'autres entreprises ou partis politiques demandent pourquoi ils n'ont pas le même tarif que la Mairie du 11^e. Je resterai donc pudique sur cette question. Mais je peux vous dire qu'ils nous ont fait vraiment un prix d'amis. Et je pense qu'ils considèrent que pour eux, c'était aussi important de pouvoir accueillir la population du 11^e arrondissement qui, pour la même raison que pour l'Atelier des Lumières, ne peut pas forcément y aller parce que le prix du ticket du spectacle moyen au Cirque d'hiver est relativement élevé. En tout cas, quand on prend l'ensemble des frais (coûts techniques, coût de location, etc.) liés à l'occupation du Cirque d'Hiver, le montant reste inférieur au prix de location public affiché sur le site du Cirque d'Hiver. Voilà, je pense que vous comprendrez cette position. C'est légèrement supérieur au coût de l'an dernier à la Maison des Métallos, en comptant les prestations complémentaires comme les hôtesses d'accueil, la musique, l'animation musicale, la borne photo, etc. Mais je le rappelle, pour 1600 personnes en 2025, alors que l'an dernier, ce sont 1300 personnes qui ont été accueillies. Donc le prix par habitant du 11^e arrondissement reste inférieur à 50 centimes en 2024 comme en 2025. Je vous remercie.

La séance est levée et nous nous retrouverons, chers collègues, le 26 mai. Bonne soirée à toutes et à tous. »

À 22h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature	Signature
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	M. Aymeric DE TARLÉ, Conseiller du 11^e Secrétaire de séance